

**cours:**

# **TRANSPORTEURS D'ANIMAUX**

Version 06052008

Mis sur pied par le consortium 'Arsia, DGZ, KULeuven, K.H.Kempen'



*Rédacteurs:*

•**DGZ-Vlaanderen**: Castyck Frans, De Bleecker Koen, Van Damme An, Vangroenweghe Frédéric, Van Meirhaeghe Hilde

•**Katholieke Hogeschool Kempen** Geel: Lommelen Fons, Van Thielen Jos

•**Katholieke Universiteit Leuven**: Geers Rony

*Traductions française et allemande:*

•**ARSIA**

Une édition du consortium ‘Arsia, DGZ, KULeuven, K.H.Kempen’

ISBN 9789081055628

EAN 9789081055628

Le téléchargement de ce syllabus ne peut se faire qu’à des fins personnelles, et ceci dans le cadre d’une auto formation en vue de l’obtention d’un “ Certificat d’Aptitude Professionnelle pour les conducteurs et convoyeurs d’animaux”. Ce cours ne peut , en aucun cas, être copié ou multiplié à destination de tiers, sans autorisation écrite préalable, que ce soit sous forme électronique ou papier.

Un exemplaire imprimé peut être demandé auprès du consortium : par mail ([vta@khk.be](mailto:vta@khk.be)), fax (014/56.23.31) ou par courrier (KVLT-VTA, Kleinhoefstraat 4 te 2440 Geel) en n’oubliant pas de mentionner vos noms et adresse, ainsi que la communication « demande de cours chauffeur/convoyeur ». Le montant dû doit être versé sur le compte nr. 733-0493281-66 au nom de KVLT-VTA. Le prix, frais d’envoi inclus, est de 30 € par cours. Vous recevrez votre exemplaire endéans les 6 jours ouvrables suivant la demande et la réception du montant dû.

Une information complémentaire relative à l’inscription à l’examen est disponible sur les sites [www.dgz.be](http://www.dgz.be) et [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

*Le consortium (‘Arsia, DGZ, KULeuven, K.H.Kempen’) ne peut pas être tenu responsable d’éventuels dommages découlant de l’application des avis formulés dans le présent document, et n’accepte dès lors aucune responsabilité en la matière.*

## **AVANT PROPOS**

Le règlement 1/2005 relatif à la protection des animaux durant le transport prévoit, qu'à dater du 1 janvier 2008, toute personne effectuant le transport d'animaux de rente à des fins commerciales, doit disposer d'un certificat d'aptitude professionnelle. Ce certificat est obtenu après la réussite d'un examen. Une formation peut être suivie au préalable.

Quel est l'importance d'une telle formation ? Dans la société actuelle, il est évident que la qualité et sécurité des aliments revêt une place prépondérante.

Cette exigence pour la qualité n'est pas seulement limitée aux aliments vendus dans les points de vente, mais elle s'étend également à toute la chaîne de production.

Un aspect qui prend de plus en plus d'importance aux yeux du consommateur est le bien-être animal durant le processus de la production en ce, y compris et surtout lors du transport. Le transport des animaux constitue en effet un maillon important, en premier lieu car chacun peut voir ce qui se passe avec les animaux, mais aussi parce que cette activité peut être déterminante pour la qualité de la viande des animaux abattus.

De la même manière, le transport des animaux d'élevage et des jeunes animaux est important, étant donné que les circonstances du transport peuvent influencer sur leur valeur de production et résistance au développement de maladies, en d'autres mots leurs bien-être et coûts de production.

Une attention est également portée dans le présent cours à la traçabilité des animaux transportés. L'utilité d'une bonne traçabilité a déjà été suffisamment démontrée par les derniers foyers de maladies animales et crises alimentaires. Plus on peut retracer de manière rapide et efficiente, plus le problème et les coûts pour le secteur seront limités. La préoccupation principale de toutes les parties concernées est de pouvoir disposer, de manière transparente, de toutes les informations souhaitées.

L'existence de ce règlement européen ne peut pas être la seule raison de la prise en charge du présent cours. Il est important pour le secteur ( du transport) de pouvoir répondre aux questions de la société, non seulement sur le plan national, mais également sur le plan international étant donné que le marché extérieur est important pour assurer l'emploi à l'intérieur du pays. Le cours constitue une base et est un soutien de l'Autorité Fédérale envers les transporteurs, afin de leur faire percevoir l'opportunité que constituent les exigences légales pour améliorer leur image et leurs conditions de travail.

L'autorité considère également ce cours comme une impulsion et un encouragement à l'établissement d'un guide de bonne pratique pour leur activité ( voir article 29 du règlement) Ce cours comporte une partie générale qui est d'application pour tous les animaux, et des modules spécifiques par espèce animale, en particulier pour les petits ruminants ( chèvres et moutons), chevaux, volailles et oiseaux coureurs, bovins et porcs. Un certain nombre d'aspects en relation avec le transport de longue durée sont également traités.

# Table des matières

**AVANT PROPOS**.....

**DÉFINITIONS**.....

**MODULE GÉNÉRAL**.....

**1 Identification et Enregistrement des animaux** .....

**2 Conditions générales pour le transport d'animaux** .....

2.1 Dispositions générales.....

2.2 Aptitude des animaux au transport .....

2.2.1 Animaux malades ou blessés.....

2.2.2 Animaux gestants et nouveaux-nés .....

2.3 Le moyen de transport .....

2.4 Dispositions liées au chargement et au déchargement.....

2.5 Les animaux et le moyen de transport .....

2.5.1 Dispositions générales.....

2.5.2 Espace pour les animaux .....

2.6 Manipulation des animaux .....

2.7 Transport et temps de repos, abreuvement et nourrissage .....

2.7.1 Dispositions générales.....

2.7.2 Mono ongulés détenus comme animaux de rente, bovins, moutons, chèvres et porcs.....

2.8 Abattage d'urgence en dehors de l'abattoir .....

**3 Obligations administratives** .....

3.1 Documents durant le transport.....

3.2 Autres obligations administratives .....

3.3 Identification et Enregistrement des bovins.....

3.3.1 Identification.....

3.3.2 Enregistrement .....

3.4 Conditions générales pour le transport de bovins .....

3.4.1 Espace pour les animaux .....

3.4.2 Temps de transport et de repos, abreuvement et nourrissage .....

3.5 Obligations administratives .....

3.5.1 Documents durant le transport de bovins et veaux .....

3.5.2 Autres obligations administratives .....

3.6 Identification et enregistrement des porcs .....

3.6.1 Identification.....

3.6.2 Enregistrement .....

3.7 Conditions générales pour le transport des porcs.....

3.7.1 Espace pour les animaux .....

3.7.2 Temps de transport et de repos, abreuvement et nourrissage .....

3.7.2.1 Jeunes animaux = porcelets non-sevrés .....

3.7.2.2 Porcs = à partir de porcelets de 10 kg .....

Transport de courte durée: .....

3.8 Obligations administratives .....

3.8.1 Documents durant le transport .....

3.9 Identification et enregistrement des moutons et des chèvres .....

3.9.1 Identification.....

3.9.2 Enregistrement .....

3.10 Conditions générales pour le transport de moutons et chèvres .....

3.10.1 Espace pour les animaux .....

3.10.2 Durée de transport et de repos, abreuvement et nourrissage .....

3.10.2.1 Jeunes animaux = agneaux et chevreaux à l'alimentation lactée .....

3.11 Obligations administratives .....

3.11.1 Documents durant le transport .....

3.11.2 Autres obligations administratives.....

3.12 Identification et enregistrement des volailles et oiseaux coureurs .....

3.13 Conditions générales pour le transport des volailles et oiseaux coureurs.....

3.13.1 Espace pour les animaux .....

3.13.2 Durée de transport et de repos, abreuvement et nourrissage .....

3.13.2.1 Poussins d'un jour.....

3.13.2.2 Autres volailles .....

3.14 Obligations administratives .....

3.14.1 Documents durant le transport .....

3.14.2 Autres obligations administratives.....

3.15 Identification et Enregistrement des chevaux .....

3.16	Conditions générales pour le transport des chevaux .....	
3.16.1	Espace pour les animaux .....	
3.16.2	Temps de transport et de repos, abreuvement et nourrissage. ....	
3.16.2.1	Jeunes animaux= poulains de moins de 4 mois.....	
3.17	Obligations administratives .....	
3.17.1	Documents durant le transport .....	
3.17.2	Autres obligations administratives.....	
3.18	Conditions générales pour le transport d'animaux .....	
3.18.1	Transport de longue durée : dispositions complémentaires.....	
3.18.1.1	Dispositions pour tous les transports de longue durée.....	
3.18.1.2	Ventilation des moyens de transport routier et surveillance de la température .....	
3.18.1.3	Système de navigation .....	
3.19	Transport de longue durée : obligations administratives complémentaires .....	
<b>4</b>	<b>Première aide en cas d'accident .....</b>	
4.1	Généralités .....	
4.1.1	Bovins.....	
4.1.1.1	Mesures en cas d'accident de roulage .....	
4.1.1.2	Mesures en cas de coup de froid .....	
4.1.1.3	Mesures en cas de coup de chaleur .....	
4.1.1.4	Limitations .....	
4.1.2	Porcs .....	
4.1.3	Moutons et chèvres.....	
4.1.4	Chevaux .....	
4.1.5	Volailles.....	
<b>5</b>	<b>Nettoyage et désinfection ( N&amp;D) .....</b>	
5.1	Généralités .....	
5.1.1	Evaluation du résultat N&D .....	
5.1.2	Terminologie N&D.....	
5.1.3	Le processus de N&D: approche pratique.....	
5.1.4	R&D: approche pratique chez la volaille.....	
5.2	Liste des désinfectants agréés.....	
<b>6</b>	<b>Bien-être et transport .....</b>	
6.1	Introduction.....	
6.2	Bien-être et stress .....	
6.3	Chargement .....	
6.3.1	Chargement des chevaux .....	
6.3.2	Chargement des bovins .....	
6.3.3	Chargement des porcs .....	
6.3.4	Chargement des moutons .....	
6.3.5	Chargement de volailles .....	
6.4	Transport .....	
6.4.1	Transport: chevaux.....	
6.4.2	6.4.2 Transport: bovins.....	
6.4.3	Transport: porcs.....	
6.4.4	Transport: moutons .....	
6.4.5	Transport: volailles .....	
6.4.5.1	Facteurs de stress physiques et mentaux .....	
6.4.5.2	Stress thermique .....	
6.4.5.3	Facteurs de stress corporels et mentaux .....	
6.5	Espace d'attente .....	
6.5.1	Espace d'attente : chevaux .....	
6.5.2	Espace d'attente : bovins.....	
6.5.3	Espace d'attente : porcs .....	
6.5.4	Espace d'attente : moutons .....	
6.5.5	Espace d'attente : volailles .....	
6.6	Conséquences du bien-être sur la qualité de la viande .....	
6.7	Directives pour le bien-être et principes pour la manière de traiter .....	
6.8	Conclusions .....	
<b>7</b>	<b>Aspect pratique de la façon de cotoyer les animaux.....</b>	
7.1	Recommandations pour le transport durant les jours chauds de l'été .....	
7.2	Aspects pratiques de la façon de cotoyer les bovins .....	
7.2.1	Paramètres corporels .....	
7.2.2	Sens ( entendre, sentir, voir) .....	
7.2.2.1	Les bovins entendent mieux que les humains .....	
7.2.2.2	Les bovins voient autrement que les humains.....	
7.2.2.3	Organe de l'odorat important pour la communication .....	
7.2.2.4	Le sens du toucher.....	
7.2.3	Les bovins sont des animaux sociaux .....	
7.2.4	Comportement et différences raciales.....	
7.2.5	A quoi peut-on voir qu'une vache est en bonne santé ? .....	

7.2.6	Bovins présentant des douleurs .....	
7.3	Aspects pratiques de la façon de cotoyer les porcs .....	
7.3.1	Sensibilité au stress .....	
7.3.2	Pas de glandes sudoripares .....	
7.3.3	Paramètres corporels .....	
7.3.4	Sens ( entendre, sentir, voir) .....	
7.4	Aspects pratiques de la façon de cotoyer les petits ruminants ( moutons, chèvres) .....	
7.4.1	Le mouton .....	
7.4.1.1	Paramètres corporels .....	
7.4.1.2	Un mouton sain .....	
7.4.1.3	Bien-être et sécurité lors des déplacements .....	
7.4.2	La chèvre .....	
7.4.2.1	Température corporelle .....	
7.4.2.2	Comportement naturel .....	
7.4.3	Le transport des moutons et des chèvres .....	
7.5	Aspects pratiques de la manière d'agir avec les volailles .....	
7.5.1	Exposés à beaucoup de facteurs de stress .....	
7.5.2	Les sens ( entendre, sentir, voir) .....	
7.5.3	Les volailles sont des animaux sociaux .....	
7.5.4	Les volailles peuvent réagir de manière anxieuse .....	
7.5.5	Les volailles peuvent réagir de manière agressive .....	
7.5.6	Les divers groupes animaux .....	
7.5.6.1	Poussins d'un jour .....	
7.5.6.2	Poulets de chair ( volailles de chair, broilers) .....	
7.5.6.3	Animaux d'élevage .....	
7.5.6.4	Parentales et poules pondeuses .....	
7.5.7	Les volailles et leurs particularités liées au transport .....	
7.5.8	Planning et communication .....	
7.6	Aspects pratiques de la façon de cotoyer les chevaux .....	
7.6.1	Comportement normal des chevaux .....	
7.6.2	Attitudes corporelles .....	
7.6.3	Les sens du cheval .....	
7.6.3.1	La vue: .....	
7.6.3.2	L'odorat: .....	
7.6.3.3	Le sens du toucher: .....	
7.6.3.4	L'ouïe: .....	
7.6.3.5	Sixième sens: .....	
7.6.4	Indicateurs de santé .....	
7.6.4.1	Pouls: .....	
7.6.4.2	Respiration: .....	
7.6.4.3	Température: .....	
7.6.4.4	Muqueuses: .....	
7.6.4.5	Peau, poils et productions cornées: .....	
<b>8</b>	<b>Une manière d'agir avec les animaux en toute sécurité .....</b>	
8.1	Rouler en sécurité avec des volailles vivantes .....	
8.1.1	Conduite défensive .....	
8.1.2	Rouler anticipativement et de manière courtoise .....	
8.1.3	Importance pour le transport d'animaux .....	
8.2	S'occuper des bovins en toute sécurité .....	
8.2.1	Moments à risque dans l'étable .....	
8.2.2	Agir calmement avec un troupeau de bovins .....	
8.2.3	Trucs et astuces pour agir et conduire les bovins en sécurité .....	
8.2.4	Manière d'agir générale avec les bovins .....	
8.2.5	Exigences complémentaires pour le transport de bovins .....	
8.2.6	Densité de chargement .....	
8.3	Agir avec les porcs en sécurité .....	
8.3.1	Manipulation de porcelets .....	
8.3.2	Manipuler les porcs calmement .....	
8.3.3	Trucs et astuces pour le déplacement .....	
8.3.4	Transport de porcs .....	
8.3.4.1	Chargement des porcs .....	
8.3.4.2	Le transport de porcs .....	
8.4	Agir en sécurité avec les petits ruminants .....	
8.4.1	Trucs et astuces pour un chargement, transport et déchargement des animaux en toute sécurité et respectant le bien-être .....	
8.4.2	Sécurité du conducteur/transporteur .....	
8.4.3	Exigences d'espace durant le transport .....	
8.5	Agir en sécurité avec les volailles .....	
8.5.1	La préparation de la livraison de poulets de chair .....	
8.5.2	La capture de la volaille .....	
8.5.3	Le déchargement des volailles .....	
8.5.4	Transport des animaux d'élevage .....	
8.5.5	Densité de chargement pour le transport de volailles en containers .....	

8.5.6	La capture et le transport des dindons.....	
8.6	Agir en sécurité avec les chevaux : préparation du transport .....	
8.6.1	Installation de capture .....	
8.6.2	Exigences pour le transport de chevaux.....	
8.6.3	Espace souhaité pour les chevaux.....	
8.6.4	Comment se comporter avec les chevaux .....	
8.6.4.1	Approche du cheval .....	
8.6.4.2	Connaissance de base du cheval.....	
<b>9</b>	<b>Annexes .....</b>	
9.1	Module Général .....	
9.1.1	Annexe A-I: Autorisation transporteur – Type 1 (non valable pour transport de longue durée) .....	
9.1.2	Annexe A-II: Autorisation transporteur – Type 2 (tous transports, y compris longue durée).....	
9.1.3	Annexe A-III: Certificat du véhicule .....	
9.1.4	Annexe A - V: Registre Nettoyage et Désinfection ~ véhicule .....	
9.1.5	Annexe A VI : Registre nettoyage et désinfection: instruction pour compléter le document .....	
9.1.6	Annexe A-VII: Certificat d'aptitude professionnelle .....	
9.1.7	Annexe A-VIII: Document pour abattage de nécessité.....	
9.2	Module Bovins.....	
9.2.1	Annexe R-I: Registre bovins.....	
9.3	Module Porcs .....	
9.3.1	Annexe V - I: Bon de chargement et de déchargement porcs .....	
9.3.2	Annexe V - II: Instructions pour compléter les bons de chargement-déchargement .....	
9.4	Module Moutons et chèvres.....	
9.4.1	Annexe OCC - I: Document de transfert " Petits Ruminants" .....	
9.4.2	Annexe OCC - II: Instructions pour compléter le Document de Transfert .....	
9.4.3	Annexe OCC - III: Exceptions pour le remplissage du document de transfert .....	
9.5	Module Volailles et oiseaux coureurs .....	
9.5.1	Annexe Vol - I: Document d'accompagnement Volailles d'abattage.....	
9.5.2	Annexe Vol-II: Document d'accompagnement " Transport d'animaux vivants".....	
9.6	Module Chevaux .....	
9.6.1	Annexe P- I: Document d'accompagnement " Transport d'animaux vivants".....	
9.7	Module Transport de Longue Durée.....	
9.7.1	Annexe LD- I: Journal .....	
<b>10</b>	<b>Questions d'Examen .....</b>	
10.1	Chap. 1: Identification et enregistrement .....	
10.2	Chap. 2: Conditions générales pour le transport d'animaux .....	
10.3	Chap. 3: Obligations administratives .....	
10.4	Chap. 4: Premiers secours en cas d'accident .....	
10.5	Chap . 5: Nettoyage et désinfection .....	
10.6	Chap. 6: Bien-être et transport .....	
10.7	Chap 7: Aspect pratiques de la manière de cotoyer les animaux .....	
10.7.1	Aspects pratiques de la manière de cotoyer les bovins.....	
10.7.2	Aspect pratiques sur la manière de cotoyer des porcs.....	
10.7.3	Aspects pratiques de la manière de cotoyer les petits ruminants.....	
10.7.4	Aspects pratiques de la manière d'agir avec les volailles .....	
10.7.5	Aspects pratiques de la manière de cotoyer les chevaux .....	
10.8	Chap 8: Cotoyer les animaux en toute sécurité.....	
10.8.1	Cotoyer les bovins en sécurité .....	
10.8.2	Agir en sécurité avec les porcs.....	
10.8.3	Agir en sécurité avec les petits ruminants .....	
10.8.4	Agir en sécurité avec les volailles .....	
10.8.5	Agir en sécurité avec les chevaux .....	

**SOLUTIONS.....**

**RÈGLEMENT DE L'EXAMEN "TRANSPORTEURS D'ANIMAUX" ET " FORMATEURS  
TRANSPORTEURS D'ANIMAUX" .....**

# DÉFINITIONS

## **Animaux de rente:**

Font partie des animaux de rente toutes les espèces animales détenues et éventuellement élevées , pouvant entrer en ligne de compte pour la production d'aliments.

Les animaux vivant à l'état sauvage, sangliers, cervidés, lapins, faisans....n'appartiennent pas aux animaux de rente..

## **Mono ongulés:**

Chevaux et poneys

## **Mono ongulés enregistrés:**

Chevaux inscrits au livre généalogique.

## **Phéromones:**

Substances produites par les animaux, libérées dans le milieu extérieur dans le but d'influencer le comportement d'autres congénères.



# MODULE GÉNÉRAL

## 1 Identification et Enregistrement des animaux

DGZ-Vlaanderen est en charge , en Flandre, de l'organisation de l'identification et de l'enregistrement des troupeaux et des animaux de rente, bovins, porcs, moutons, chèvres et cervidés, volailles et oiseaux coureurs. En Wallonie, c'est l'ARSIA qui effectue cette mission . Pour une surveillance sanitaire effective, un bon système d'I&R est indispensable.

Ci dessous les données de contact pour toute question relative à l'identification et l'enregistrement :

Dierengezondheidszorg Vlaanderen  
Dienst Identificatie & Registratie

Deinse Horsweg 1

9031 Drongen

Telefoon Dienst I&R: 078/05.05.23

Fax Dienst I&R: 078/05.23.23

Website: [www.dgz.be](http://www.dgz.be)

E-mail : [i&r@dgz.be](mailto:i&r@dgz.be)

Association Régionale de Santé et d'Identification Animales (ARSIA)  
Service Identification & Enregistrement

Allée des Artisans 2

5590 Ciney

Tel. 02/386.11.20

Fax 02/386.11.21

E-Mail : [sanitel.braine@arsia.be](mailto:sanitel.braine@arsia.be)

## 2 Conditions générales pour le transport d'animaux

### 2.1 Dispositions générales

Un ensemble de conditions sont d'application pour le transport des animaux. Ces conditions sont reprises ci-dessous et explicitées plus loin dans le cours:

- Toutes les dispositions doivent être prises ,dès le départ, afin de limiter au maximum la durée du transport et de pourvoir aux besoins
- Les animaux sont aptes au transport prévu ( voir 2.2).
- Le moyen de transport doit être construit et utilisé de manière telle à éviter les lésions et souffrances aux animaux et à garantir leur sécurité ( voir 2.3).
- Les dispositifs de chargement et de déchargement doivent être construits et utilisés de manière telle à éviter les lésions et souffrances aux animaux et à garantir leur sécurité ( voir 2.4).
- Le personnel en charge des animaux dispose pour ce faire de la formation et de la compétence requises, suivant les circonstances, et effectue ses activités sans recours à la violence ou toute autre méthode rendant les animaux inutilement anxieux ou provoquant des souffrances ou blessures inutiles. ( voir 2.6).

- Le transport s'effectue sans escale jusqu'au lieu de destination, les conditions de bien-être sont régulièrement contrôlées et , comme il se doit, maintenues en état ( voir 2.7).
- Les animaux disposent, en fonction de leur taille et du moyen de transport, d'une surface au sol et d'une hauteur sous plafond suffisantes; les animaux doivent pouvoir se tenir dans leur position naturelle ( voir 2.5).
- Les animaux doivent disposer , à moments déterminés, d'eau, de nourriture et repos, en qualité et quantité adaptées à leur espèce et taille ( voir 2.7).
- Une attention particulière doit être apportée aux besoins de certaines catégories d'animaux , telles que les animaux sauvages, afin qu'ils puissent s'habituer, avant le transport, à la manière dont ils seront transportés.

## 2.2 Aptitude des animaux au transport

Avant qu'un animal ne soit chargé, il faut d'abord s'assurer que cet animal soit apte au transport et qu'il le reste durant le voyage. Ceci signifie que l'animal doit être suffisamment en santé afin de pouvoir supporter le voyage et que le transport ne peut avoir aucune ou de très faibles conséquences négatives sur l'animal. Il faut donc également tenir compte de la pénibilité du transport. Pour des transports de longue durée ou durant lesquels on s'attend à des températures extrêmes, les animaux doivent être en très bonne condition.

Les animaux suivants sont considérés comme non aptes au transport et ne peuvent dès lors pas être transportés:

- Les animaux malades ou blessés, en particulier:
  - Les animaux qui ne sont pas capables de marcher de manière autonome ou de se déplacer sans peine
  - Les animaux présentant des plaies ouvertes importantes ou un prolapsus ( = un renflement p.ex. prolapsus de la matrice)
- Les animaux dont la durée de gestation est supérieure à 90 % de la durée normale, ou ceux qui ont mis bas la semaine précédente. (°)
- Les animaux nouveaux-nés dont le nombril n'est pas encore cicatrisé (°)
- Les porcelets âgés de moins de 3 semaines, les agneaux de moins d'une semaine et les veaux de moins de 10 jours, à l'exception de ceux transportés sur une distance de moins de 100 km.
- Les cervidés avec les bois en velours

(°) Ceci n'est pas d'application pour:

- Les monoongulés enregistrés (voir définitions), à condition que le transport soit destiné à améliorer les conditions de santé et de bien-être entourant la naissance.
- Des poulains nouveaux-nés avec une jument enregistrée  
À condition que les animaux soient accompagnés de façon permanente par un convoyeur qui veille à leur apporter les soins durant le transport.

### 2.2.1 Animaux malades ou blessés

Des animaux malades ou blessés ne peuvent pas être transportés, sauf en vue d'un traitement vétérinaire. Des animaux légèrement blessés ou malades peuvent néanmoins être transportés, pour autant que le transport n'occasionne pas de souffrance supplémentaire. Ceci signifie qu'il ne peut s'agir que d'une affection légère, et que l'état de santé de l'animal ne peut être diminué par le transport. Le transport ne peut pas occasionner chez l'animal, une souffrance ou une douleur qu'il n'aurait pas eue s'il n'avait pas été transporté. Ceci doit être examiné cas par cas et il est toujours bon de demander l'avis d'un vétérinaire. En cas de doute, il est préférable de ne pas transporter l'animal.

● Il est impossible de citer toutes les maladies rendant un animal inapte au transport. Si un animal présente un des symptômes suivant, il est cependant improbable qu'il soit apte au transport:

- Maigneur extrême
- Troubles du système digestif induisant des vomissements à répétition ou de la diarrhée.
- Troubles respiratoires
- Démarche anormale ; toutefois, un animal qui boite sans douleur, de façon fonctionnelle, est apte au transport. L'animal doit être stable sur ses 4 pattes dans toutes circonstances afin de pouvoir garder son équilibre durant le voyage.
- Si l'animal ne sait pas manger ou boire.
- Des affections rendant l'animal nerveux ou agressif.
- Fièvre
- Un animal qui souffre d'une maladie infectieuse n'est pas apte au transport.
- Des animaux présentant des plaies en relation directe avec une cavité interne ( telle que la poitrine ou l'abdomen) ne sont pas aptes au transport.
- Des animaux présentant des plaies saignant abondamment ( à l'exception provoquées par les boucles auriculaires lors du chargement), ou des plaies infectées ne sont pas aptes au transport.
- Des animaux présentant des petites plaies, non infectées en voie de guérison et ne provoquant pas de douleur chez l'animal, sont aptes au transport.
- Le déplacement d'un organe ou d'un tissu par rapport à sa position normale provoque un prolapsus. Les animaux présentant un prolapsus du rectum ou du vagin ne sont certainement pas aptes au transport.

● Des animaux malades ou blessés peuvent néanmoins être considérés comme aptes au transport dans les cas suivants:

- Lorsque le transport ne cause pas de souffrance supplémentaire pour les animaux légèrement blessés ou malades. En cas de doute, il faut solliciter l'avis d'un vétérinaire.
- Lorsqu'ils sont transportés à des fins scientifiques ou expérimentales ( cf Directive 86/609/EEG) et que la maladie ou la blessure font partie du programme de recherche. Dans ce cas, l'avis de l'institution est exigé.
- Lorsqu'ils sont transportés sous supervision vétérinaire à des fins ou suite à un traitement vétérinaire ou un diagnostic. Ce transport peut uniquement être permis que s'il ne provoque pas de souffrance inutile des animaux et qu'ils ne sont pas maltraités.
- Lorsqu'ils sont subis des procédures vétérinaires en relation avec les pratiques agricoles, telles que écornage ou castration, à condition que les plaies soient complètement guéries.

● Lorsque des animaux se blessent ou deviennent malades durant le transport, ils doivent être séparés des autres animaux et recevoir au plus vite les premiers soins. Ils doivent recevoir un traitement vétérinaire adapté et, si besoin, être abattus d'urgence ou mis à mort dans l'abattoir le plus proche d'une façon qui n'occasionne pas de souffrance inutile.

*On peut retrouver plus d'information au sujet des premiers soins chez les animaux dans le chapitre 4.*

● Les animaux à transporter ne peuvent recevoir des calmants à la seule condition que ce soit strictement indispensable pour leur bien-être. Ces produits ne peuvent être utilisés que sous supervision vétérinaire. Des animaux à qui on a administré des calmants peuvent plus difficilement gérer le stress induit par le transport. Ils éprouvent des difficultés à réguler leur température corporelle et à garder leur équilibre.

## 2.2.2 Animaux gestants et nouveaux-nés

Les animaux gestants, dont la gestation dépasse 90 % de la durée normale, ne sont pas aptes au transport. En d'autres termes, si la durée de gestation normale est de 150 jours, l'animal ne peut plus être transporté dans les 15 derniers jours de gestation.

Quelques durées moyennes de gestation:

- Bovins: 270 jours
- Moutons: 150 jours
- Porcs: 116 jours
- Chevaux: : entre 305 et 360 jours

Il arrive parfois qu'un animal mette bas prématurément. Un animal gestant ne peut, en aucun cas, être transporté s'il présente des signes de mise bas imminente. Ceci se traduit par un gonflement du pis, un relâchement des ligaments ischiatiques, des modifications liées à la gestation, écoulements par la vulve.

Un animal qui a mis bas ne peut pas être transportés durant les 7 premiers jours.

Etant donné que le règlement n'est d'application que pour le transport commercial, un éleveur peut transporter ses animaux en fin de gestation ou qui ont mis bas récemment, à condition que ce transport soit destiné à améliorer les conditions entourant la naissance.

Des vaches lactantes, brebis ou chèvres qui ne sont pas accompagnées de leur(s) jeune(s), doivent être traites toutes les 12 heures.

Des animaux nouveaux-nés ne peuvent être transportés que lorsque leur nombril est complètement cicatrisé. Ceci implique que le cordon ombilical soit sec et rabougri et que la peau soit complètement guérie, sans ouverture. Il convient également de tenir compte des limites d'âge prévues par le règlement pour le transport des veaux, agneaux et porcelets. Les porcelets de moins de 3 semaines, les agneaux de moins d'une semaine et les veaux de moins de 10 jours ne peuvent pas être transportés, si ce n'est sur une distance de moins de 100 km.

## 2.3 Le moyen de transport

● Les moyens de transports, containers et accessoires doivent être fabriqués et entretenus de manière à ce que:

- Des lésions et souffrance inutile des animaux soient évitées et que leur sécurité soit garantie
- Les animaux soient protégés des mauvaises conditions climatiques, températures extrêmes et modifications climatiques
- Le nettoyage et la désinfection soient aisées
- Les animaux ne puissent s'échapper ou en tomber, et qu'ils puissent résister aux contraintes du mouvement
- La quantité et la qualité de l'air disponible pour l'espèce transportée soient garanties
- Les animaux soient accessibles de telle sorte qu'ils puissent être contrôlés et soignés
- Ils soient pourvus d'un revêtement anti-glissement
- L'élimination d'urine et des déjections ne soit pas possible lors du transport de bovins, porcs ou chevaux. Pour les autres espèces, ceci doit être limité à un minimum.
- Un éclairage suffisant soit présent de façon à pouvoir contrôler et apporter des soins aux animaux durant le transport.

● Dans le compartiment destiné aux animaux et sur les différents niveaux de chargement, un espace suffisant doit être présent afin de pourvoir à une ventilation adéquate au-dessus des animaux lorsque ceux-ci se tiennent debout, dans leur position naturelle, sans qu'ils ne soient entravés dans leurs mouvements naturels.

● Les cloisons doivent être suffisamment solides pour résister au poids des animaux. L'équipement doit être conçu de manière telle que les animaux puissent être servis rapidement et facilement.

- Les porcelets de moins de 10 kg, agneaux de moins de 20 kg, veaux de moins de 6 mois et poulains de moins de 4 mois, doivent disposer de paille convenable ou d'un matériau équivalent qui soit confortable, adapté à l'espèce transportée, au nombre d'animaux transportés, à la durée du transport et aux circonstances climatiques. Ce matériau doit garantir une absorption efficace de l'urine et des déjections.
- Si des marchandises sont transportées dans le même moyen de transport que les animaux, elles doivent être placées de façon à ne pas provoquer de lésions, souffrance ou autres désagréments aux animaux.
  - Les camions dans lesquels des animaux sont transportés, doivent porter clairement une indication signalant la présence d'animaux vivants, à l'exception des animaux transportés en containers pour lesquels l'indication doit figurer sur le container, de même qu'une marque indiquant la partie supérieure.
 La marque distinctive peut être peinte sur le moyen de transport, mais peut également être constituée d'une étiquette ou d'un autocollant.  
 Exemple d'une marque distinctive : "Transport d'animaux".

## **2.4 Dispositions liées au chargement et au déchargement**

- Au cas où le chargement ou le déchargement dure plus de 4 heures, à l'exception des volailles :
  - Des installations adéquates doivent être présentes de façon à permettre aux animaux, non liés, de sortir du véhicule, de boire et manger.
  - Ces installations doivent être sous la supervision d'un vétérinaire habilité et des précautions particulières doivent être prises afin que le bien-être des animaux soit garanti durant ce laps de temps.
- Les équipements pour le chargement et le déchargement, en ce y compris les sols, doivent être conçus, fabriqués et entretenus de manière telle que :
  - Durant le déplacement des animaux, des lésions ou souffrance soient évitées, que l'excitation et le stress soient limités au maximum, et que la sécurité des animaux soit garantie. Pour ce faire, les sols ne peuvent pas être lisses, des protections latérales empêchant la fuite des animaux doivent être présentes.
  - Leur nettoyage et désinfection soient aisées.
- Les rampes de chargement pour porcs, veaux et chevaux ne peuvent pas être plus pentues que 20 degrés, ou 36,4 %, et pour les moutons et bovins, veaux exceptés, pas plus pentues que 26 degrés 34 minutes ou 50 %. Lorsque la pente est supérieure à 10 degrés, ou 17,6 %, la rampe doit être pourvue d'un système, p.ex. lattes transversales, de telle manière à ce que les animaux puissent monter ou descendre du véhicule sans risque.
- Les plateformes de levage et les étages doivent être pourvus de barrières de sécurité afin d'éviter que les animaux ne tombent ou s'échappent durant le chargement ou le déchargement.
- Un éclairage adéquat doit être présent durant le chargement et le déchargement.
- Lorsque des containers contenant des animaux doivent être superposés sur le moyen de transport, des précautions particulières doivent être prises afin :
  - De prévenir, ou pour les volailles, lapins et animaux à fourrure, d'éviter au maximum, que les urines et déjections ne tombent sur les animaux du dessous.
  - De garantir la stabilité des containers
  - De ne pas entraver la ventilation

## **2.5 Les animaux et le moyen de transport**

### **2.5.1 Dispositions générales**

- Les animaux suivant ne peuvent pas être transportés ensemble, sauf s'il s'agit de mères et leur(s) jeune(s), ou s'il s'agit d'animaux habitués les uns aux autres:
  - Animaux d'espèces différentes
  - Animaux de taille ou d'âge considérablement différents
  - Verrats adultes et étalons reproducteurs
  - Animaux avec et animaux sans cornes

- Les animaux suivant ne peuvent jamais être transportés ensemble:
  - Des animaux pubères, mâles et femelles
  - Des animaux hostiles les uns vis à vis des autres
  - Des animaux liés et d'autres non liés
- Les mono ongulés ne peuvent pas être transportés dans des véhicules disposant de plusieurs niveaux de chargement, à moins qu'ils ne soient chargés sur le niveau inférieur et que les niveaux supérieurs restent vides. La hauteur intérieure du compartiment doit être au minimum 75 cm plus haute que la hauteur au garrot de l'animal le plus grand.
- Des animaux non-dressés ne peuvent pas être transportés en groupes de plus de 4 animaux.
- On doit veiller à une ventilation suffisante qui réponde complètement aux besoins des animaux, compte tenu du nombre, de l'espèce des animaux à transporter et des circonstances atmosphériques durant le transport. Les containers doivent être disposés de manière à ce que la ventilation ne soit pas perturbée.

### **2.5.2 Espace pour les animaux**

L'espace dont les animaux doivent disposer correspond au moins aux minima déterminés. Ces minima sont indiqués dans les modules spécifiques aux espèces animales .

## **2.6 Manipulation des animaux**

- Il est interdit:
  - de frapper ou de donner des coups de pied aux animaux
  - d'exercer, sur une partie particulièrement sensible , une pression telle qu'elle occasionne une douleur ou souffrance inutile
  - de suspendre les animaux en ayant recours à des moyens mécaniques
  - de soulever ou de tirer vers l'avant les animaux par la tête, les oreilles, cornes, pattes, queue , toison ou de les manipuler de manière telle à leur provoquer des douleurs ou souffrances inutiles
  - d'utiliser des bâtons pointus ou autres objets pointus
  - exciter volontairement les animaux qui sont poussés ou conduits au travers d'une partie où des croisements sont nécessaires.
  - L'utilisation d'appareils produisant des chocs électriques doit être évitée au maximum. Ces instruments ne peuvent être utilisés que pour des bovins ou porcs adultes, refusant de se déplacer, et à la condition que les animaux disposent devant eux d'un espace leur permettant de se déplacer vers l'avant. Les chocs ne peuvent pas durer plus d'une seconde, doivent être suffisamment espacés et ne peuvent être appliqués que sur les muscles des membres postérieurs. De plus, lorsque les animaux ne réagissent pas, les chocs ne peuvent pas être appliqués de manière répétée.
- Les marchés et centres de rassemblement doivent disposer d'installation permettant d'attacher les animaux si besoin.
- Une règle sur les marchés et centres de rassemblement : les animaux qui n'y sont pas habitués ne peuvent pas être attachés. Les animaux doivent avoir accès à l'eau.
- Les animaux ne peuvent , en aucun cas, être attachés aux cornes, aux bois, aux anneaux nasaux ou avec les membres attachés ensemble.
- Les veaux ne peuvent pas être muselés.
- Les mono ongulés détenus comme animaux de rente, âgés de plus de 8 mois, doivent porter un licol durant le transport, chevaux non-dressés exceptés.
- Lorsque les animaux doivent être attachés, les cordes, sangles ou autres moyens doivent:
  - Etre suffisamment solides pour ne pas casser dans les circonstances normales
  - Permettre aux animaux de se coucher, manger et boire
  - Etre placés de telle manière que tout risque de strangulation ou de blessure soit évité et que les animaux puissent être libérés rapidement

## 2.7 Transport et temps de repos, abreuvement et nourrissage

### 2.7.1 Dispositions générales

Durant les pauses adéquates, et en relation avec les prescriptions, les animaux doivent être abreuvés et nourris et avoir la possibilité de se reposer, d'une manière adaptée à leur espèce et leur âge.

Sauf stipulation autre, les mammifères et oiseaux doivent être nourris au moins toutes les 24 heures et abreuvés toutes les 12 heures.

L'eau et la nourriture doivent être de bonne qualité et fournies aux animaux d'une manière telle que les risques de contamination soient limités au maximum. Une attention particulière doit être apportée au fait que les animaux doivent s'habituer aux méthodes de nourrissage et d'abreuvement.

### 2.7.2 Mono ongulés détenus comme animaux de rente, bovins, moutons, chèvres et porcs.

Les prescriptions de ce paragraphe sont d'application pour le transport des mono ongulés détenus comme animaux de rente, à l'exception des mono ongulés inscrits, bovins, moutons, chèvres et porcs.

- La durée du transport ne peut pas excéder 8 heures. Néanmoins, si le transport ne franchi pas de frontière, il peut durer 12 heures maximum.
- La durée maximale du transport peut être allongée si les conditions supplémentaires pour les longs transports sont respectées.
- Au terme du temps de transport fixé, les animaux doivent être déchargés, alimentés et abreuvés et doivent pouvoir se reposer durant minimum 24 heures.
- Dans l'intérêt des animaux, les temps de transport peuvent être allongés de 2 heures, en particulier compte tenu de la proximité du lieu de destination.
- Un état membre peut fixer un délai supplémentaire de max 8 heures, non extensible, pour les animaux destinés à l'abattage, uniquement si ce transport se fait entre un point de départ et un point d'arrivée, tous deux situés sur le territoire de l'état membre .

Les pauses intermédiaires pour le nourrissage et l'abreuvement, de même que les temps de transport-temps de repos pour les transports de longue durée sont explicités dans les modules des espèces concernées.

**Remarque:** Les temps de route et repos évoqués ci-dessus sont d'application pour les animaux. Il faut mentionner qu'il existe d'autres réglementations concernant des temps de route et de repos des chauffeurs. Celles-ci ne sont pas explicitées dans le présent document.

## 2.8 Abattage d'urgence en dehors de l'abattoir

A condition de remplir les conditions ci-dessous en même temps, un abattage d'urgence en dehors de l'abattoir peut avoir lieu:

- L'animal doit être accidenté.
- L'animal devait être en bonne santé au moment de l'accident.
- L'animal n'est pas apte au transport pour des raisons de bien-être et il ne peut dès lors pas être amené vivant à l'abattoir.

Avant d'être abattu, un vétérinaire doit procéder à l'expertise ante-mortem. L'animal, après étourdissement, sera saigné.

L'animal abattu d'urgence doit être amené à l'abattoir sans délai et dans des conditions hygiéniques. L'animal doit être "beau", lors de son transfert à l'abattoir. Si le délai entre l'abattage et l'arrivée à l'abattoir est supérieur à 2 heures, l'animal doit être réfrigéré.

Le transport de l'animal abattu d'urgence doit, à côté des documents obligatoires, être accompagné d'une déclaration du détenteur et une déclaration du vétérinaire ( voir annexe A-VIII).

### **Remarque:**

L'abattage d'urgence de porcs, le transport de porcs égorgés avant la mort et le transport de porcs pour abattage d'urgence sont interdits.

## **3 Obligations administratives**

### **3.1 Documents durant le transport**

Une règle générale veut que les animaux ne peuvent être transportés que si les documents reprenant les données suivantes sont présents dans le véhicule:

- L'origine et le propriétaire
- Le lieu de départ
- Date et heure du départ
- Le lieu de destination
- Le temps estimé du transport
- Les données relatives au nettoyage et à la désinfection ( voir Annexes A-IV et A-V)

A côté de cela, le transporteur doit également avoir les documents suivants avec lui:

- L'original du certificat d'agrément du véhicule, établi par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-III)
- Copie de l'autorisation comme transporteur établie par l'UPC de l'AFSCA ( voir Annexe A-III)
- Certificat d'aptitude professionnelle ( voir Annexe A-VI)
- Certificat d'import- ou d'exportation s'il s'agit d'un transport transfrontalier.

Le transporteur doit mettre ces documents à dispositions de l'autorité habilitée ( UPC, AFSCA,...) si celle-ci en fait la demande.

### **3.2 Autres obligations administratives**

Outre les documents dont le transporteur doit disposer durant le transport, d'autres obligations administratives existent, plus précisément:

- Délivrance d'une preuve sur le lieu de chargement ou de déchargement
- Tenue d'un registre
- Tenue de documents déterminés à l'exploitation
- Centralisation des données.

Des informations complémentaires sont reprises dans les modules spécifiques aux espèces.



# MODULE BOVINS

## 3.3 Identification et Enregistrement des bovins

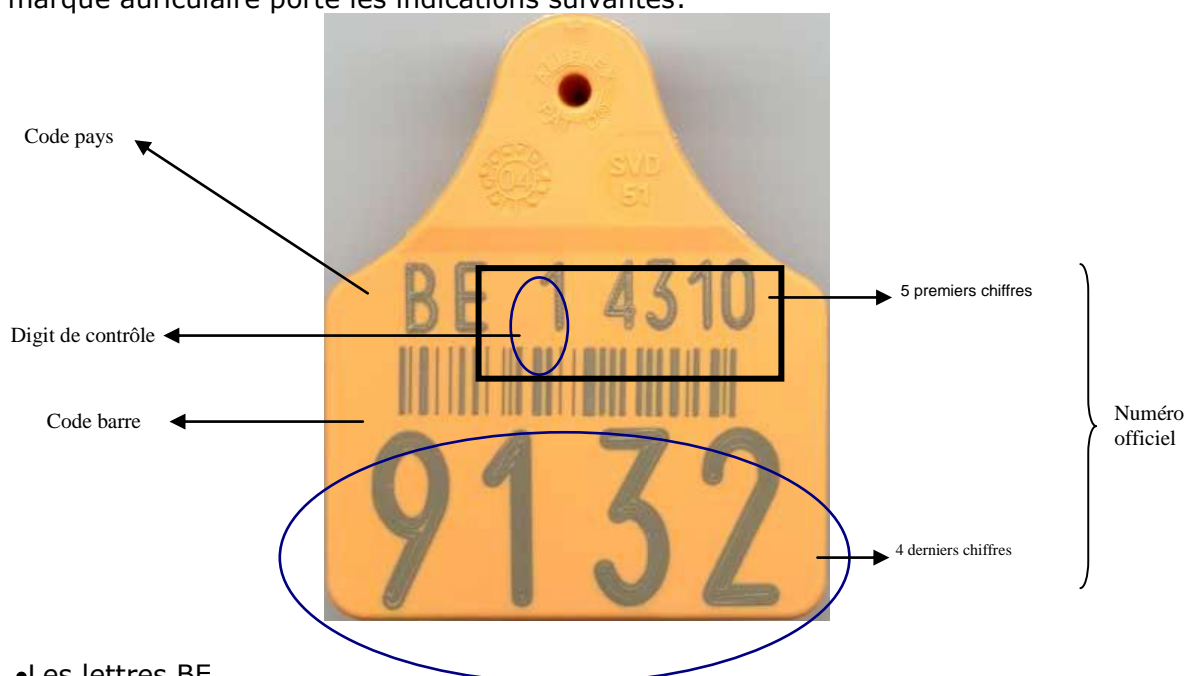
### 3.3.1 Identification

Chaque bovin est identifié au moyen d'une paire de boucles auriculaires officielles: une boucle pour l'oreille gauche et une pour l'oreille droite. Chaque boucle est composée de 2 plaquettes.

Il est interdit d'enlever, replacer, changer, modifier ou falsifier les boucles auriculaires. Il est interdit d'y apposer d'autres mentions que celles légalement déterminées.



La marque auriculaire porte les indications suivantes:



- Les lettres BE
- Le numéro officiel est composé de 9 chiffres
- Un code barre
- Un numéro de marquage qui indique combien de fois une boucle auriculaire a déjà été perdue et remplacée.



Numéro de marquage

Les boucles étrangères portent au minimum les renseignements suivants

- Code pays
- Numéro officiel composé de max. 12 chiffres
- Eventuellement un numéro de marquage qui indique combien de fois une boucle auriculaire a déjà été perdue et remplacée.

Chacun bovin conserve son numéro officiel toute sa vie. Partant un système existe par lequel, sur commande de l'éleveur, chaque boucle auriculaire perdue peut être remplacée par une nouvelle sur laquelle le même numéro est repris.

Un chiffre romain reprenant le numéro de marquage est repris sur cette boucle. Le numéro de marquage renseigne sur le nombre de fois qu'une boucle auriculaire a été recommandée.

### **Important**

Un bovin doit disposer de ses 2 boucles auriculaires pour pouvoir être transporté. Avant de charger un bovin, il convient de vérifier si l'animal est correctement identifié. Si ce n'est pas le cas, l'animal ne peut pas être chargé.

Une exception existe à cette règle : Si le bovin dispose d'une boucle auriculaire officielle et qu'il est destiné à être transféré directement vers l'abattoir, il peut être chargé. Il faut dans ce cas apposer une vignette abattoir sur le passeport.

Cette vignette est commandée par le détenteur et est composée d'une étiquette jaune et une blanche avec un même numéro de suite.

Exemple: Passeport validé avec une vignette abattoir



### **3.3.2 Enregistrement**

Chaque bovin dispose, à dater de la communication de sa naissance, d'un document d'identification individuel.

Le document d'identification est composée de différentes parties:

- Le passeport
- Le volet de sortie
- La souche( talon) avec la vignette sanitaire



Sur le document d'identification, la mention suivante est indiquée:

**PASSEPORT:**

**Face avant:**

- La boucle auriculaire: contient les mêmes informations que la boucle auriculaire placée sur le bovin à l'exception du numéro de marquage
- Code barre : contient le numéro officiel du bovin et le numéro de troupeau
- Numéro de troupeau et adresse du troupeau
- Données d'identification de l'animal : date de naissance, robe, sexe, type racial et numéro officiel de la mère
- L'historique complet ( tous les troupeaux précédents) de l'animal
- Le statut résidus et hormones du troupeau
- Un espace pour éventuellement coller une vignette abattoir
- Un espace pour la date et signature lors de la sortie du bovin
- La version du document, la raison et la date d'impression
- Eventuellement, un espace pour coller une étiquette troupeau lors de l'achat

**Face arrière:**

- Un espace pour coller l'étiquette troupeau lors de l'achat
- Données du ( des) preneur(s) et de la ( ou des ) intermédiaire(s)
- Données concernant la tuberculination et l'examen sanguin
- Un espace pour de l'information concernant un éventuel échantillon ADN à venir
- Eventuellement, un espace pour coller l'étiquette troupeau lors de l'achat

**VOLET DE SORTIE:**

**Face avant:**

- La boucle auriculaire: contient les mêmes informations que la boucle auriculaire placée sur le bovin à l'exception du numéro de marquage
- Responsable, adresse du responsable, numéro de troupeau et adresse troupeau
- Espace pour éventuellement coller la vignette abattoir blanche
- Espace pour noter les données lors du départ: transporteur, date de départ, numéro de notification et date de notification, preneur et signature du preneur
- Version du document, raison d'impression et date d'impression

### Face arrière:

- Dispositions réglementaires

### **SOUCHE avec vignette sanitaire:**

### Face avant:

- La boucle auriculaire: contient les mêmes informations que la boucle auriculaire placée sur le bovin à l'exception du numéro de marquage
- Données d'identification : date de naissance, robe, sexe, type racial et numéro officiel de la mère
- Espace pour noter les données lors de la sortie : transporteur, date de sortie
- **VIGNETTE SANITAIRE (= bande autocollante transparente):**
  - Mention de la raison d'impression, numéro de version et date d'impression du document, statut sanitaire de l'animal
- Doit être collée lors de la sortie de l'animal et sert d'attestation sanitaire
  - **validité réduite ( 7 jours en cas de transfert vers l'abattoir, 14 jours dans les autres cas)**

### Face arrière:

- Codes des robes

The image shows a Dutch passport for animals (Passport) and a separate sheet (Volet de sortie). The passport is divided into sections: 'Overnemer / Preneur / Übernehmer / Tussenpersoon / Intermediaire / Zwischenperson', 'Dierenarts / Vétérinaire / Tierarzt', 'Laboratorium / Laboratoire', and 'Reglementaire bepalingen'. The 'Volet de sortie' contains 'Dispositions réglementaires' and 'Dienstanweisungen'. A 'Talon' (tailor) is also visible on the right side.

- Place pour indiquer le nom du bovin, de la mère et du père

### **Important**

Chaque bovin doit être accompagné de son passeport lors du transport.

Un transporteur doit donc toujours avoir avec lui le passeport des animaux chargés.

Ce passeport doit être validé par le vendeur. Ceci implique que la date de sortie et la signature du vendeur soient présentes sur le passeport.

Le transporteur indique, sur le volet de sortie, son numéro de transporteur et appose sa signature.

Le transporteur vérifie que la date de sortie mentionnée sur le passeport est correcte. Si cette date est incorrecte, le document d'identification doit être réédité. La date ne peut pas être modifiée. La validité de la vignette est contrôlée ( 7 jours pour transfert à l'abattoir, 14 jours dans les autres cas).

Avant de charger l'animal, le transporteur vérifie si l'animal dispose d'un statut correct. Des animaux de statuts différents ne peut pas être transportés ensemble. Un animal avec statut H peut uniquement être transporté dans un abattoir intérieur au pays.

### 3.4 Conditions générales pour le transport de bovins

#### 3.4.1 Espace pour les animaux

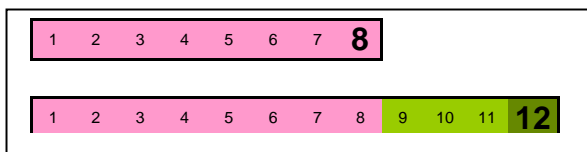
Le tableau ci-dessous mentionne l'espace dont les bovins doivent pouvoir disposer. Ces données peuvent varier, compte tenu du poids et de la taille des animaux, mais également de leur condition physique, des circonstances atmosphériques et de la durée prévue du transport.

Catégorie	Poids approximatif (kg)	Surface en m <sup>2</sup> par animal
Veaux d'élevage	50	0,30 à 0,40
Veaux moyens	110	0,40 à 0,70
Veaux lourds	200	0,70 à 0,95
Bovins moyens	325	0,95 à 1,30
Gros bovins	550	1,30 à 1,60
Très gros bovins	>700	> 1,60

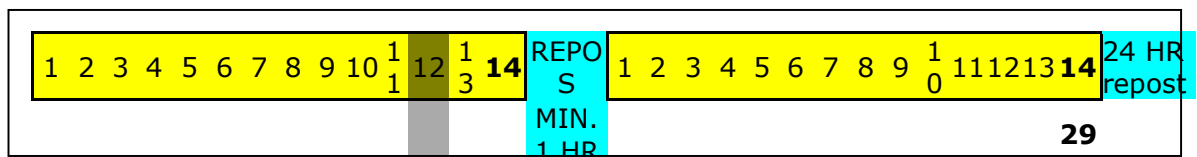
#### 3.4.2 Temps de transport et de repos, abreuvement et nourrissage

##### 3.4.2.1 Jeunes animaux = veaux

- Les jeunes animaux ne peuvent être transportés que si le nombril est sec (à moins qu'ils ne soient pas encore sevrés).
- Les veaux de moins de 10 jours peuvent être transportés sur une distance max de 100 km.
- Les veaux de moins de 14 jours ne peuvent pas subir un transport de longue durée, sauf s'ils sont accompagnés de leur mère.
- Les veaux de moins de 6 mois doivent disposer de paille ou matériau analogue lors de leur transport. Ce matériau doit être présent en quantité suffisante pour absorber au maximum les urines et déjections.
- Les veaux ne peuvent pas être muselés.
- Transport de courte durée:
  - Maximum 8 heures si transfrontalier
  - Maximum 12 heures en national

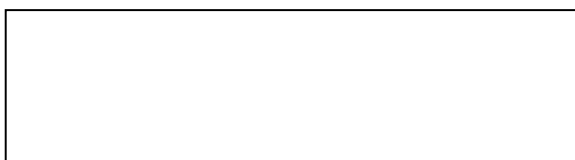


- Transport de longue durée:
  - Les veaux ne peuvent être transportés que durant 19 heures au maximum. Ce transport est décomposé en 9 heures de route, 1 heure de repos dans le véhicule (avec abreuvement et si besoin, nourrissage), de nouveau 9 heures de route au terme desquelles les animaux doivent être déchargés, alimentés et abreuvés puis 24 heures de repos.
  - Cette durée de voyage peut éventuellement être allongée de 2 heures si la destination est à proximité.
  - La durée de voyage peut être augmentée, sur le plan national, de 8 heures s'il s'agit d'animaux destinés à l'abattage.



##### 3.4.2.2 Bovins

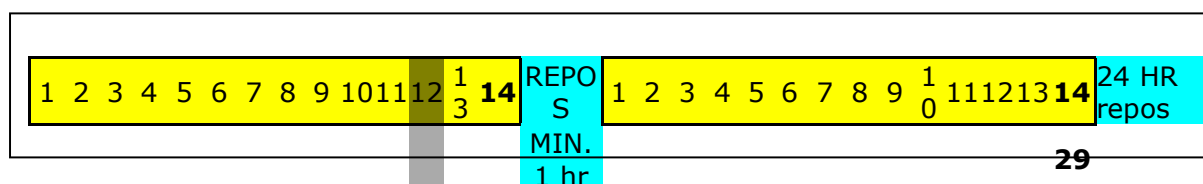
- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transfrontalier
  - maximum 12 heures si national



1 2 3 4 5 6 7 8

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

- Transport de longue durée:
  - Les bovins ne peuvent être transportés que durant 29 heures au maximum. Ceci consiste en 14 heures de route, 1 heure de repos dans le camion (avec abreuvement et, si nécessaire, nourrissage), à nouveau 14 heures de route, terme au-delà duquel les animaux doivent être déchargés, nourris, abreuvés et pouvoir se reposer 24 heures.
  - Cette durée de trajet peut éventuellement être allongée de max 2 heures si le lieu de destination est à proximité.
  - Sur le plan national, la durée du voyage peut également être allongée de 8 heures s'il s'agit d'animaux destinés à l'abattage.



## 3.5 Obligations administratives

### 3.5.1 Documents durant le transport de bovins et veaux

Un transporteur de bovins ou de veaux doit, durant le transport, disposer des documents suivants avec lui :

- Certificat d'agrément du véhicule délivré par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-III<sup>o</sup>)
- Copie de l'autorisation comme transporteur délivré par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexes A-I ou A-II)
- Certificat d'aptitude professionnelle ( voir annexe A-VII)
- Certificat d'import- ou d'exportation s'il s'agit d'un transport transfrontalier
- Passeport des bovins/veaux. Ceux-ci contiennent les données suivantes:
  - *Origine et propriétaire*
  - *Numéro officiel de l'animal*
- Document avec les données suivantes:
  - *La date de sortie*
  - *Date et heure de sortie*
  - *Endroit de destination*
  - *Durée estimée du transport*pour ce faire, le transporteur peut utiliser un modèle personnel ou un document de notification de DGZ/ARSIA ( voir Annexe R-I)
- Carnet de désinfection ou registre de désinfection ( voir annexes A-V et A-VI), contenant les données suivantes:
  - *Date et heure du nettoyage et désinfection*
  - *Données de la personne ayant effectué le nettoyage et la désinfection*
  - *Désinfectant utilisé*
- Si le nettoyage et la désinfection se sont déroulés dans l'installation d'un tiers ( abattoir, marché,...), le transporteur doit disposer d'une preuve que le nettoyage et la désinfection ont effectivement été effectués. Cette preuve peut être un cachet de l'exploitant, la preuve d'achat de jetons,....

### 3.5.2 Autres obligations administratives

- Délivrance d'un récépissé sur le lieu de chargement ou de déchargement: *pas d'application pour le transporteur de bovins*

- Tenue d'un registre : le transporteur doit tenir, au siège de son exploitation, un registre renfermant les données reprises ci-dessous:
  - Numéro d'identification du moyen de transport
  - Numéro d'autorisation du transporteur
  - Numéro d'enregistrement ou d'agrément du commerçant pour compte duquel le transport est effectué
  - Les données d'identification du cédant
  - Les données d'identification du preneur
  - Date et heure du chargement
  - Date et heure du déchargement
  - Les données d'identification des bovins, en d'autres mots le numéro officiel

Ce registre peut être tenu sur papier ou sur PC. S'il est tenu sur PC, le registre doit toujours pouvoir être imprimé. Ce registre doit être conservé 5 ans.
- Tenue de documents à l'entreprise:
  - Original de l'autorisation comme transporteur
  - Copie du certificat du (des) véhicule(s)
  - Carnets de nettoyage et de désinfection remplis ( à garder 5 ans)
- Centralisation des données : pas d'application pour le transporteur de bovins

# MODULE PORCS

## 3.6 Identification et enregistrement des porcs

### 3.6.1 Identification

Tout porc doit être identifié à l'âge du sevrage par une boucle troupeau du troupeau de naissance.

Tout porc de production doit être identifié, lors de la sortie d'un troupeau, par une boucle troupeau de ce troupeau. Un porc qui a séjourné dans plusieurs exploitations aura donc plusieurs boucles auriculaires:

• **Boucles troupeau:** mentionnent les lettres BE ( pour Belgique), le code troupeau ( 4 lettres ou chiffres propres au troupeau) et un numéro de suite ( 6 chiffres).

• Par exemple: BE 63PE 000504



• La boucle troupeau est utilisée pour les porcs nés dans le troupeau, mais également pour les porcs, non nés dans le troupeau, qui le quittent pour continuer à être élevés ailleurs.

• **Boucles de Fédération :** mentionnent les lettres BE ( pour Belgique), le numéro de code de l'association et un numéro de suite composé de 6 chiffres.

• Par exemple: BE 7000 002731



• Une boucle de fédération est utilisée pour identifier les porcs importés. Par dérogation, cette boucle auriculaire peut, avec autorisation de l'UPC, être utilisée comme boucle de dépannage.

• **Marteau de tatouage à frapper:** permet de tatouer le numéro de troupeau sur les 2 flancs.

• Tout porc d'abattage doit, dans les 5 jours précédant le départ vers l'abattoir, être identifié par l'apposition d'un tatouage du numéro de troupeau sur chaque flanc. Ceci au moyen du MARTEAU DE TATOUEGE A FRAPPER du troupeau.





• **Boucle d'exportation** : mentionne un numéro de suite.

- L'identification de chaque porc destiné à l'exportation est complétée par une boucle d'exportation métallique apposée par le service de contrôle de l'UPC.



- Une boucle est placée aux porcs qui sont exportés.
- Il est interdit d'enlever une boucle officielle, de la changer ou d'y apposer d'autres données. D'éventuelles boucles supplémentaires ne peuvent pas être de couleur saumon.

### 3.6.2 Enregistrement

Etant donné que les porcs ne doivent pas être enregistrés individuellement, il n'existe aucune disposition concernant l'enregistrement des porcs qui soit d'importance pour le transporteur.

## 3.7 Conditions générales pour le transport des porcs

### 3.7.1 Espace pour les animaux

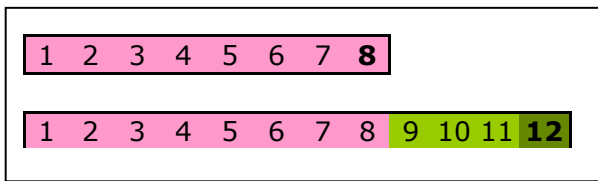
- Tous les porcs doivent au moins pouvoir se coucher tous ensemble et pouvoir se tenir dans leur position naturelle.
- Afin de pouvoir répondre à ces exigences minimales, la densité de chargement de porcs d'environ 100 kg ne peut pas dépasser 235 kg/m<sup>2</sup> pendant le transport.
- Cette surface au sol minimale peut devoir être augmentée en fonction de la race, la taille et la condition physique des porcs; cette surface peut également devoir être augmentée de 20 % en relation avec les conditions atmosphériques durant le transport.

### 3.7.2 Temps de transport et de repos, abreuvement et nourrissage

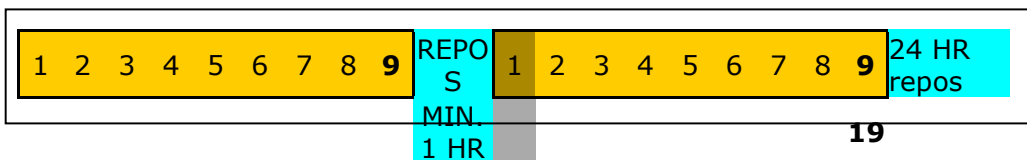
#### 3.7.2.1 Jeunes animaux = porcelets non-sevrés

- Les jeunes animaux ne peuvent être transportés que si le nombril est sec (à moins qu'ils ne soient pas sevrés de la mère).
- Des porcelets de moins de 10 kg ne peuvent pas être transportés sur de longues distances à moins qu'ils ne soient accompagnés de leur mère.
- Les porcelets de moins de 3 semaines ne peuvent être transportés que sur une distance maximum de 100 km.
- Les porcelets de moins de 10 kg doivent avoir à disposition de la paille convenable ou tout matériau analogue, confortable et adapté à l'espèce animale transportée, au nombre d'animaux transportés, à la durée du transport et aux conditions atmosphériques.

- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transfrontalier
  - 12 heures si national

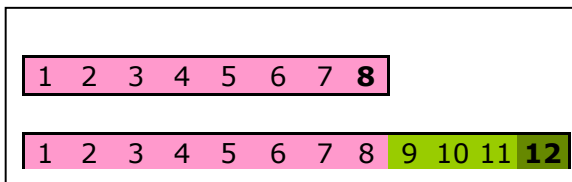


- Transport de longue durée:
  - Les porcelets non sevrés ne peuvent être transportés que pendant 19 heures au maximum, décomposé en 9 heures de route, 1 heure de repos dans le camion, à nouveau 9 heures de route au terme desquelles ils doivent être déchargés, nourris, abreuvés et pouvoir se reposer durant 24 heures.
  - Cette durée de voyage peut éventuellement être allongée de maximum 2 heures si le lieu de destination est à proximité.

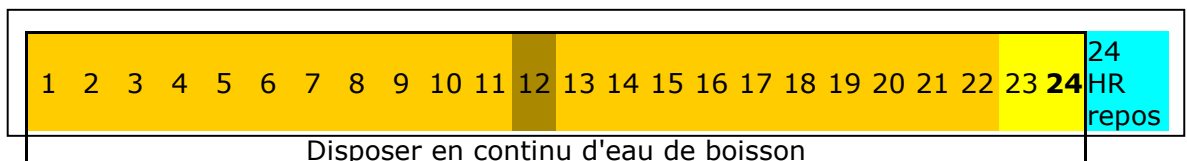


### 3.7.2.2 Porcs = à partir de porcelets de 10 kg

- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transfrontalier
  - maximum 12 heures si national



- Transport de longue durée:
  - Les porcs ne peuvent être transportés que durant 24 heures au maximum, à condition de disposer en continu d'eau de boisson. Au-delà de ces 24 heures, ils doivent être déchargés, nourris, abreuvés et pouvoir se reposer durant 24 heures.
  - Cette durée de trajet peut éventuellement être allongée de max 2 heures si le lieu de destination est à proximité.
  - Cette durée de voyage peut être allongée de 8 heures sur le plan national, s'il s'agit de porcs destinés à l'abattage.



## 3.8 Obligations administratives

### 3.8.1 Documents durant le transport

Un transporteur de porcs doit disposer , avec lui durant le transport, des documents repris ci-dessous:

- Certificat d'agrément du véhicule délivré par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-III)
  - Copie de l'autorisation de transporteur délivrée par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-I ou A-II)
  - Certificat d'aptitude professionnelle ( voir annexe A-VII)
  - Certificat d'import- ou d'exportation en cas de transport transfrontalier
  - Le bon de chargement-déchargement complètement rempli ( voir annexe V-I) avec, entre autre, les données suivantes:
    - Le lieu de départ
    - La date et heure de départ
    - Le lieu de destination
    - La durée attendue du transport concerné
- Pour ce faire, le transporteur doit utiliser le document prévu par la loi ( voir annexe V-I))
- En annexe figurent aussi les instructions pour compléter les bons de chargement-déchargement ( voir annexe V-II)
- Carnet de désinfection ou registre de désinfection comportant les données suivantes:
    - Date et heure du nettoyage et de la désinfection
    - Données de la personne ayant effectué le nettoyage et désinfection
    - Produit de désinfection utilisé
- Pour ce faire, la transporteur doit utiliser le document prévu par la loi ( les données de nettoyage et désinfection sont notées sur le bon de chargement-déchargement – voir annexe V-I).
- Si le nettoyage et la désinfection sont effectués dans l'installation d'un tiers ( abattoir,...), le transporteur doit disposer d'une preuve que le nettoyage et désinfection ont effectivement été effectués. Cette preuve peut consister en un cachet de l'exploitant de l'installation, la preuve d'achat de jetons,...
- Autres obligations administratives:
- Délivrance d'un récépissé au lieu de chargement et déchargement:
    - Au lieu de chargement, l'exemplaire jaune du bon de chargement-déchargement est laissé.
    - Au lieu de déchargement, on laisse l'exemplaire rose.
  - Tenue d'un registre: le transporteur doit tenir, au siège de son exploitation, un registre qui comporte les données suivantes:
    - Numéro d'identification du moyen de transport
    - Numéro d'autorisation du transporteur
    - Numéro d'enregistrement ou d'agrément du commerçant pour compte duquel le transport est effectué
    - Les données d'identification du cédant des animaux
    - Les données d'identification du preneur des animaux
    - Date et heure du chargement
    - Date et heure du déchargement
    - Les données d'identification des porcs
- Ce registre peut être tenu sur papier ( archivage des bons de chargement-déchargement) ou sur PC. Si le registre est tenu sur PC, il doit toujours pouvoir être imprimé. Ces documents doivent être conservés durant 5 ans.
- Tenue des documents à l'entreprise:
    - Original de l'autorisation de transporteur
    - Copie du certificat du ( ou des) véhicule(s)
    - Carnets de nettoyage et désinfection remplis (à conserver 5 ans)

- Centralisation des données : les données des bons de chargement-déchargement doivent être transmis à Sanitel. Ceci peut être fait en envoyant les bons de chargement-déchargement à DGZ/ARSIA ou en enregistrant dans l'application prévue à cet effet.

## MODULE MOUTONS ET CHEVRES

### 3.9 Identification et enregistrement des moutons et des chèvres

#### 3.9.1 Identification

Chaque mouton ou chèvre est identifié par une paire de boucles auriculaires officielles: une boucle auriculaire pour l'oreille gauche et une pour la droite. Chaque boucle est constituée de 2 plaquettes. La boucle auriculaire porte les données suivantes:

- Code pays: pour le Belgique, il s'agit de BE
- Le numéro officiel est composé de 9 chiffres



Il est interdit d'apposer d'autres moyens d'identification chez les moutons et les chèvres. Cette interdiction ne s'applique cependant pas à l'apposition de boucles auriculaires à but thérapeutique.

Il est interdit d'enlever les moyens d'identification chez les moutons et chèvres, à l'exception du responsable dans certains cas fixés par la loi.

Quelques exceptions à la règle énoncée ci-dessus:

- Animaux de boucherie ( moutons et chèvres) : il s'agit d'animaux agés de moins de 12 mois et transférés directement de l'exploitation de naissance vers l'abattoir. Ces animaux peuvent être identifiés avec une seule boucle troupeau. Ceci vaut également pour les cervidés à destination de l'abattoir, mais sans limite d'âge. Une boucle troupeau comporte les données suivantes:
  - Code pays : BE pour la Belgique
  - Numéro de troupeau
  - Un numéro de suite composé de 4 chiffres



- Les moutons et chèvres nés avant le 10 juillet 2005 peuvent encore être identifiés au moyen d'une seule boucle ( ancien modèle) à l'oreille gauche, sauf s'ils sont exportés.

#### **Important**

Un mouton ,chèvre ou cervidé doit être identifié correctement pour pouvoir être transporté. Avant de procéder au chargement, le transporteur doit s'assurer que c'est bien le cas. Si ce n'est pas le cas, le transporteur ne peut pas charger l'animal.

Une exception existe à cette règle:

Un mouton ou une chèvre ne disposant que d'une seule boucle auriculaire officielle et destiné au transfert direct vers un abattoir national peut être transporté, à condition d'apposer une boucle troupeau dans l'oreille sans boucle.

#### 3.9.2 Enregistrement

Aucune disposition relative à l'enregistrement des moutons, chèvres et cervidés n'a d'importance pour le transporteur.

## 3.10 Conditions générales pour le transport de moutons et chèvres

### 3.10.1 Espace pour les animaux

Le tableau ci-dessous indique la surface dont les petits ruminants doivent pouvoir disposer.

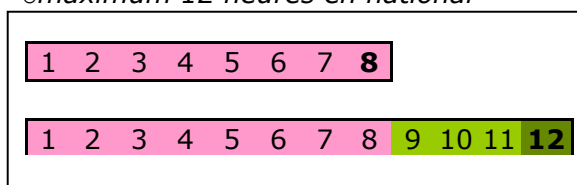
Categorie	Poids en kg	Superficie en m <sup>2</sup> par animal
Moutons et agneaux tondus de 26 kg et plus	< 55	0,20 à 0,30
	> 55	> 0,30
Animaux non tondus	< 55	0,30 à 0,40
	> 55	> 0,40
Brebis en gestation avancée	< 55	0,40 à 0,50
	> 55	> 0,50
Chèvres	< 35	0,20 à 0,30
	35 à 55	0,30 à 0,40
	> 55	0,40 à 0,75
Chèvres en gestation avancée	< 55	0,40 à 0,50
	> 55	> 0,50

La surface au sol reprise ci-dessus peut varier en fonction de la race, la taille, la condition physique et l'épaisseur de la toison, ainsi qu'en fonction des conditions climatiques et de la durée du transport. Pour les petits agneaux par exemple, une surface de moins de 0,2 m<sup>2</sup> par animal peut être suffisante.

### 3.10.2 Durée de transport et de repos, abreuvement et nourrissage

#### 3.10.2.1 Jeunes animaux = agneaux et chevreaux à l'alimentation lactée

- Les jeunes animaux ne peuvent être transportés que si le nombril est sec ( sauf s'ils ne sont pas sevrés de la mère).
- Les agneaux de moins de 1 semaine ne peuvent être transportés que sur une distance maximale de 100 km.
- Les agneaux de moins de 20 kg doivent disposer, durant leur transport, de paille ou d'un matériau équivalent. Ce matériau doit être en quantité suffisante que pour absorber un maximum d'urine et de déjections.
- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transfrontalier
  - maximum 12 heures en national

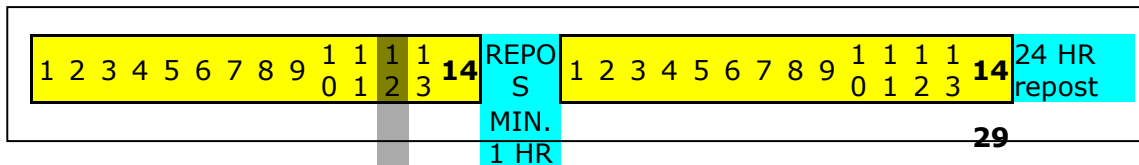


#### 3.10.2.2 Moutons et chèvres

- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transfrontalier
  - maximum 12 heures si national
- Transport de longue durée:
  - Les ruminants ne peuvent être transportés que durant 19 heures maximum, décomposées en 9 heures de route, 1 heure de repos dans le camion ( avec

abreuvement et , au besoin, nourrissage), à nouveau 9 heures de route au terme desquelles ils doivent être déchargés, alimentés, abreuvés et pouvoir se reposer 24 heures.

○ Cette durée de voyage peut être allongée de maximum 2 heures si le lieu de destination se trouve à proximité.



### 3.11 Obligations administratives

#### 3.11.1 Documents durant le transport

Un transporteur de moutons et chèvres doit disposer, durant le transport, des documents suivants:

- Certificat d'agrément du véhicule délivré par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-III)
- Copie de l'autorisation comme transporteur délivré par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-I ou A-II)
- Certificat d'aptitude professionnelle ( voir annexe A-VII)
- Certificat d'import- ou d'exportation s'il s'agit d'un transport transfrontalier
- Document de transfert ( voir annexe SG-I) stop **voir référence des annexes** OCC, reprenant, entre autre, les données suivantes:

- Le lieu de départ
- Date et heure du départ
- Lieu de destination
- La durée estimée du transport

Pour ce faire, le transporteur doit utiliser le document prévu par la loi( voir annexe SG-I et SG-II)

- Carnet de désinfection ou registre de désinfection comportant les données suivantes:
  - Date et heure du nettoyage-désinfection
  - Coordonnées de la personne ayant effectué le nettoyage-désinfection
  - Le nom du produit de désinfection utilisé

pour ce faire, le transporteur doit utiliser le document prévu par la loi ( voir annexe A-VI et A-VII).

- Au cas où l'installation d'un tiers ( abattoir, marché aux bestiaux,...) est utilisée pour effectuer le nettoyage et la désinfection, le transporteur doit disposer d'une preuve comme quoi le nettoyage et désinfection ont été effectivement réalisés. Cette preuve peut être le cachet de l'exploitant de l'installation, la preuve d'achat de jetons,.....

#### 3.11.2 Autres obligations administratives

• Délivrance d'un récépissé sur le lieu de chargement et de déchargement: une copie du document de transfert est fournie, aussi bien sur le lieu de chargement que sur le lieu de déchargement.

• Tenue d'un registre: le transporteur doit tenir, à son siège d'exploitation, un registre qui contient les données suivantes:

- Numéro d'identification du moyen de transport
- Numéro d'autorisation comme transporteur
- Numéro d'enregistrement ou d'agrément ??? du commerçant pour compte duquel le transport a été effectué
- Les données d'identification du cédant des animaux
- Les données d'identification du preneur
- Date et heure du chargement

- Date et heure du déchargement

- Les données d'identification des moutons, chèvres ou cervidés, c'est-à-dire le numéro officiel

Ce registre peut être tenu sur papier ( archivage des doubles des documents de transfert) ou sur PC. Si le registre est tenu sur PC, il doit toujours pouvoir être imprimé. Le registre doit être conservé 5 ans.

- Tenue des documents à l'entreprise:

- Original de l'autorisation comme transporteur

- Copie du certificat du ( des) véhicule(s)

- Carnets de nettoyage-désinfection remplis ( conserver 5 ans)

- Centralisation des données: les données relatives au chargement et déchargement doivent être transmises à Sanitel. Ceci peut se faire en envoyant les documents de transfert à ARSIA/DGZ ou par l'enregistrement au moyen de l'application prévue à cet effet.



## MODULE VOLAILLES ET OISEAUX COURREURS

### 3.12 Identification et enregistrement des volailles et oiseaux coureurs

Il n'existe aucune disposition relative à l'identification des volailles et oiseaux coureurs

### 3.13 Conditions générales pour le transport des volailles et oiseaux coureurs

#### 3.13.1 Espace pour les animaux

*Densité de chargement pour le transport des volailles en containers:*

Les surfaces au sol minimales sont fixées comme suit:

Categorie	OSurface cm <sup>2</sup>
Poussins d'un jour	21-25 par poussin
Volaille, à l'exception des poussins d'un jour, en kg	Surface en cm <sup>2</sup> par kg
< 1,6	180-200
1,6 tot < 3	160
3 tot < 5	115
> 5	105

Ces nombres peuvent varier, non seulement en fonction du poids et de la taille des animaux, mais aussi en fonction de leur condition physique, des circonstances atmosphériques et de la durée probable du transport..

#### 3.13.2 Durée de transport et de repos, abreuvement et nourrissage

##### 3.13.2.1 Poussins d'un jour

Les volailles doivent disposer de nourriture adéquate et d'eau, sauf si le transport dure moins de 24 heures et concerne des poussins de toute nature, à condition que le transport s'effectue dans un délai de 72 heures après l'éclosion.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	
Les poussins ne peuvent JAMAIS être âgés de plus de 72 heures	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	'''' '''' ,
Eau et aliment adéquats	

### 3.13.2.2 Autres volailles

Les volailles doivent disposer d'alimentation adéquate et d'eau, sauf si le transport dure moins de 12 heures, compte non tenu des temps de chargement et de déchargement

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12													
Chargement et déchargement NON compris																								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	.....
Eau et nourriture adéquate																								

## 3.14 Obligations administratives

### 3.14.1 Documents durant le transport

Un transporteur de volailles ou d'oiseaux coureurs doit disposer, durant le transport, des documents suivants:

- Certificat d'agrément du véhicule délivré par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-III)
- Copie de l'autorisation comme transporteur délivrée par l'UPC de l'AFSCA ( voir Annexe A-I ou A-II)
- Certificat d'aptitude professionnelle ( voir Annexe A-VII)
- Certificat d'import-ou d'exportation si transport transfrontalier
- Un document avec, entre autre, les données suivantes:
  - Le lieu de départ
  - Date et heure de départ
  - Le lieu de destination
  - La durée présumée du transport

Pour ce faire, le transporteur peut utiliser un document personnel. Un modèle de document pouvant être utilisé est repris en annexe PL-II **stop voir numérotation des annexes**. Pour les volailles d'abattage, le « Document d'accompagnement » ( voir annexe PL-I) peut être utilisé, moyennant l'ajout des données manquantes.

- Carnet de désinfection ou registre de désinfection, comportant les données suivantes:
  - Date et heure du nettoyage-désinfection
  - Coordonnées de la personne ayant effectué le nettoyage-désinfection
  - Nom du produit de désinfection utilisé

pour ce faire, le transporteur doit utiliser le document prévu par la loi( voir annexes A-V et A-VI)

- Si l'installation d'un tiers ( abattoir, marché aux bestiaux,...) est utilisée pour effectuer le nettoyage-désinfection, le transporteur doit disposer d'une preuve attestant que le travail a été effectivement effectuée. Cette preuve peut consister en un cachet de l'exploitant de l'installation, de la preuve d'achat de jetons.....

### 3.14.2 Autres obligations administratives

Délivrance d'un récépissé sur le lieu de chargement et déchargement: pas d'application pour le transporteur de volailles dans le cadre de la loi sur le transport. Pour les volailles d'abattage, un "document d'accompagnement de volailles destinées à l'abattage" est laissé au lieu de chargement et à l'abattoir ( voir annexe PL-I) dans le cadre de la législation expertise des viandes. Réglementation ICA

- Tenue d'un registre: le transporteur doit tenir, à son siège d'exploitation, un registre qui comporte les données suivantes:

- *Numéro d'identification du moyen de transport*
- *Numéro d'autorisation comme transporteur*
- *Numéro d'enregistrement ou d'agrément du commerçant pour compte duquel le transport est effectué*
- *Les coordonnées du cédant des animaux*
- *Les coordonnées du preneur des animaux*
- *Date et heure du chargement*
- *Date et heure du déchargement*
- *Les données d'identification des volailles ou oiseaux coureurs, à savoir, le nombre d'animaux et la catégorie*

Ce registre peut être tenu sur papier ou sur PC. Au cas où il est tenu sur PC, il doit toujours pouvoir être imprimé. Ce registre doit être conservé 5 ans.

• **Tenue de documents à l'entreprise:**

- *Original de l'autorisation comme transporteur*
- *Copie du certificat du ( des) véhicule(s)*
- *Carnets de nettoyage-désinfection remplis ( conserver 5 ans)*

## MODULE CHEVAUX

### 3.15 Identification et Enregistrement des chevaux

L'identification des équidés s'effectue via l'implantation d'un microchip. Seuls des microchips stériles, répondant aux normes ISO 11784 et 11785 peuvent être implantés au niveau de l'encolure gauche des chevaux.

En outre, le propriétaire d'un cheval dispose des documents suivants pour son cheval:

- Un document de mutation = formulaire séparé pour notifier les changements de propriétaire
- Un passeport, qui renferme le signalement graphique du cheval

Une identification simplifiée est applicable aux poulains destinés à être abattus durant leur année de naissance (année calendrier); ces poulains sont identifiés au moyen de l'attestation provisoire établi par l'agent identificateur. Dans ce cas, il faut veiller que la mère soit bien identifiée par un microchip, car c'est son numéro qui est repris sur le document d'identification du poulain.

### 3.16 Conditions générales pour le transport des chevaux

#### 3.16.1 Espace pour les animaux

Le tableau ci-dessous reprend la surface dont les chevaux doivent disposer

Chevaux adultes	1,75 m <sup>2</sup> (0,7 × 2,5 m)
Jeunes chevaux ( 6-24 mois)( pour transport jusque 48 heures)	1,2 m <sup>2</sup> (0,6 × 2 m)
Jeunes chevaux ( 6-24 mois)( pour transport de plus de 48 heures)	2,4 m <sup>2</sup> (1,2 × 2 m)
Poneys ( plus petits que 144cm)	1 m <sup>2</sup> (0,6 × 1,8 m)
Poulains ( 0-6 mois)	1,4 m <sup>2</sup> (1 × 1,4 m)

**NB:** Durant les transports de longue durée, les poulains et jeunes chevaux doivent pouvoir se coucher.

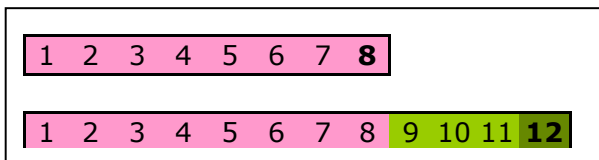
- Ces nombres peuvent varier au max de 10% pour les chevaux adultes et poneys, max 20 % pour les jeunes chevaux et poulains, compte tenu non seulement du poids et de la taille des chevaux, mais aussi de leur condition physique, des conditions atmosphériques et du temps de transport présumé.
- Les chevaux ne peuvent pas être transportés dans des véhicules à plusieurs étages, sauf s'ils sont transportés au niveau inférieur et que les autres niveaux restent vides. Dans ce cas, la hauteur du compartiment inférieur doit au moins être 75 cm de plus que la hauteur au garrot du cheval le plus grand.
  - Les chevaux de plus de 8 mois doivent porter un licol durant le transport, à l'exception des chevaux qui ne sont pas encore dressés.
  - Des chevaux non-dressés ne peuvent pas être transportés en groupes de plus de 4 individus.
  - Des chevaux non-dressés ne peuvent pas entreprendre de transport de longue durée.

#### 3.16.2 Temps de transport et de repos, abreuvement et nourrissage.

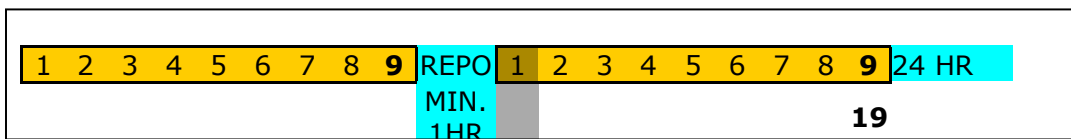
##### 3.16.2.1 Jeunes animaux= poulains de moins de 4 mois

- Les jeunes animaux ne peuvent être transportés que si le nombril est sec (à moins qu'ils ne soient pas sevrés de la mère).

- Les poulains non sevrés de moins de 1 semaine ne peuvent être transportés que sur une distance maximale de 100 km.
- Les poulains de moins de 4 mois, à l'exception des chevaux enregistrés, ne peuvent pas entreprendre de transport de longue durée, sauf s'ils sont accompagnés de leur mère.
- Si des poulains de moins de 4 mois sont transportés, ils doivent disposer de paille ou d'un matériau analogue. Ce matériau doit être en quantité suffisante que pour absorber un maximum d'urine et de déjections.
- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transport transfrontalier
  - maximum 12 heures en cas de transport national



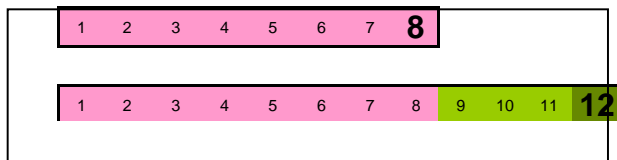
- Transport de longue durée:
  - Les poulains de moins de 4 mois ne peuvent être transportés que durant max 19 heures, décomposé en 9 heures de route, 1 heure de repos dans le camion (avec abreuvement et, si nécessaire nourrissage), à nouveau 9 heures de route, terme au-delà duquel les animaux doivent être déchargés, nourris, abreuvés et pouvoir se reposer durant 24 heures.
  - Cette durée de trajet peut être augmentée de max 2 heures si le lieu de destination est à proximité.



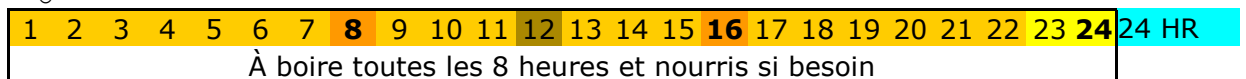
### 3.10.2.3 Chevaux

Les durées de transport maximales ne sont pas d'application s'il s'agit d'animaux enregistrés. Pour ceux-ci, aucune durée maximale n'est fixée.

- Transport de courte durée:
  - maximum 8 heures si transfrontalier
  - maximum 12 heures si national



- Transport de longue durée:
  - La durée maximale de transport des chevaux est de 24 heures. Durant le transport, ils doivent recevoir à boire toutes les 8 heures et, au besoin, être nourris.
  - Cette durée de trajet peut éventuellement être allongée de 2 heures si le lieu de destination est à proximité.
  - Cette durée peut également être allongée de max 8 heures s'il s'agit de chevaux destinés à l'abattage.



## 3.17 Obligations administratives

### 3.17.1 Documents durant le transport

- Certificat d'agr ation du v hicule d livr  par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-III)
  - Copie de l'autorisation comme transporteur d livr e par l'UPC de l'AFSCA ( voir annexe A-I ou A-II)
  - Certificat d'aptitude professionnelle ( voir annexe A-VII)
  - Certificat d'import- ou d'exportation s'il s'agit d'un transport transfrontalier
  - Passeport des chevaux. Celui-ci comporte les donn es suivantes
    - *Origine et propri taire*
    - *Num ro de l'animal*
  - Document avec les donn es suivantes:
    - *Le lieu de d part*
    - *Date et heure du d part*
    - *Le lieu de destination*
    - *La dur e attendue du transport*
- Pour ce faire, le transporteur peut utiliser un document personnel ( voir annexe P-I)
- Carnet de d sinfection ou registre de d sinfection, contenant les donn es suivantes:
    - *Date et heure du nettoyage-d sinfection*
    - *Coordonn es de la personne ayant effectu  le nettoyage-d sinfection*
    - *Nom du produit de d sinfection utilis *
- Pour ce faire, le transporteur doit utiliser le document prescrit par la loi ( voir annexe A-V et A-VII)
- Si le nettoyage-d sinfection est effectu  dans l'installation d'un tiers ( abattoir, march  aux bestiaux,...), le transporteur doit disposer d'une preuve comme quoi le travail a effectivement  t  effectu . Cette preuve peut  tre constitu e d'un cachet de l'exploitant de l'installation, la preuve d'achat de jetons,...

### 3.17.2 Autres obligations administratives

- Centralisation des donn es : pas d'application pour les transporteurs de chevaux
- D livrance d'un r c piss  au lieu de chargement et de d chargement: pas d'application pour les transporteurs de chevaux
- Tenue d'un registre: est bien d'application pour les transporteurs de chevaux
- Tenue de documents   l'entreprise:
  - Autorisation comme transporteur
  - Copie du certificat du ( des) v hicule(s)
  - Carnets de nettoyage-d sinfection remplis (   garder 5 ans)
- Centralisation des donn es: pas d'application pour les transporteurs de chevaux

## **MODULE TRANSPORT DE LONGUE DURÉE**

### **3.18 Conditions générales pour le transport d'animaux**

#### **3.18.1 Transport de longue durée : dispositions complémentaires**

Ces dispositions sont d'application pour les transports de longue durée de monoongulés détenus comme animaux de rente, bovins, moutons, chèvres et porcs.

##### **3.18.1.1 Dispositions pour tous les transports de longue durée**

###### *Toit*

Le moyen de transport doit être conçu avec un toit de couleur claire et bien isolé.

###### *Sol et paillage*

Les animaux doivent disposer de paille convenable, ou de tout autre matériau analogue, qui soit confortable et adapté à l'espèce animale, au nombre d'animaux transportés, à la durée du transport et aux conditions atmosphériques. Ce matériau doit garantir une absorption adéquate de l'urine et des déjections.

###### *Aliments*

Le moyen de transport doit disposer, à son bord, d'une quantité d'aliments suffisante que pour répondre aux besoins des animaux durant leur transport. L'aliment doit être protégé des influences des conditions météorologiques et des pollutions telle que poussière, carburants, gaz d'échappement, urine et fumier.

Si un appareillage spécifique est utilisé pour le nourrissage, il doit être présent dans le moyen de transport.

Au cas où un appareil tel que mentionné ci-dessus est utilisé, il doit être conçu de manière telle qu'il puisse, si nécessaire, être fixé au moyen de transport, afin d'éviter qu'il ne tombe ou se renverse. Lorsque le moyen de transport est en mouvement et que l'appareil n'est pas en utilisation, il doit être placé dans un endroit séparé des animaux.

###### *Parois*

Les mono ongulés doivent être transportés dans des compartiments individuels, à l'exception des poulains et de leur mère.

Le moyen de transport doit être dotés de cloisons permettant de créer des compartiments séparés, tout en garantissant le libre accès à l'eau de tous les animaux.

Les cloisons intermédiaires doivent être construites de même telle à pouvoir être placées pour confectionner des compartiments dont les dimensions soient adaptées aux besoins spécifiques et à l'espèce, à la taille et au nombre d'animaux transportés.

###### *Critères minimum pour des espèces animales déterminées*

Le transport de longue durée de mono ongulés détenus comme animaux de rente, de bovins et de porcs, à l'exception des animaux accompagnés de leur mère, n'est autorisé qu'aux conditions suivantes :

- Les mono ongulés détenus comme animaux de rente doivent être âgés de plus de 4 mois, à l'exception des mono ongulés enregistrés.
- Les veaux doivent avoir plus de 14 jours
- Les porcs doivent peser plus de 10 kg.

Les chevaux non-dressés ne peuvent pas entreprendre de transport de longue durée.

##### **3.18.1.2 Ventilation des moyens de transport routier et surveillance de la température**

- Le système de ventilation des moyens de transport routier doivent être développés, construits et entretenus de manière telle à pouvoir garantir une température entre 5°C et 30°C, pour tous les animaux du moyen de transport. Une tolérance de plus ou moins 5°C, en fonction de la température extérieure, est admise. Ces limites de

température doivent être respectées à tout moment du transport, que le véhicule soit à l'arrêt ou en mouvement.

- Le système de ventilation doit pouvoir garantir une répartition égale de l'air dans tout le véhicule, avec un flux d'air minimum de 60 m<sup>3</sup>/heure/KN ??? capacité de charge . Il doit pouvoir fonctionner au moins 4 heures de manière indépendante du moteur du véhicule.

- Les moyens de transport doivent être équipés d'un système de surveillance de la température, et d'un système d'enregistrement de ces données. Des palpeurs doivent être placés dans les parties du véhicule qui, au fil de l'expérience, sont les plus sensibles aux mauvaises conditions atmosphériques. Les températures sont enregistrées quotidiennement et présentées , à sa demande, à l'autorité compétente.

- Les moyens de transport routier doivent être équipés d'un système d'alarme qui prévient le conducteur quand la température des compartiments dans lesquels se trouvent les animaux franchi la limite inférieure ou supérieure .

### **3.18.1.3** *Système de navigation*

Les moyens de transport routier dont la date de 1ère mise en circulation est postérieure au 1er janvier 2007 doivent être pourvus d'un système de navigation permettant d'enregistrer et de fournir de l'information telle que reprise dans la partie 4 ainsi que toute information relative à l'ouverture et fermeture de la rampe mobile de chargement. A dater du 1er janvier 2009, tous les véhicules devront être équipés de ce système.

## **3.19 Transport de longue durée : obligations administratives complémentaires**

Les personnes qui exécutent des trajets de longue durée sont obligées de tenir un journal dont toutes les pages doivent être estampillées et signées.

- Le journal doit comporter les sections suivantes:

- Section 1 — Planning

- Section 2 — Lieu de départ

- Section 3 — Lieu de destination

- Section 4 — Déclaration du transporteur ( route effective, endroits de repos, lieux de transbordement et postes de sortie)

- Section 5 — Modèle de formulaire pour la communication d'irrégularités

- Les pages du journal doivent être attachées les unes aux autres.

Annexe LT-I: modèles pour chaque section

- L'organisateur ( l'organisateur ou le transporteur peuvent être la même personne) du transport de longue durée doit :

- Attribuer un numéro d'identification à chaque journal.

- Transmettre à l'UPC, au moins 2 jours ouvrables avant le départ du transport, une copie correctement remplie et signée ( à l'exception des numéros de la certification vétérinaire) de la section 1 du journal. Les modalités de ce transfert sont déterminées par l'AFSCA.

- Suivre toutes les instructions de l'AFSCA.

- Veiller à ce que le journal soit estampillé.

- Veiller à ce que le journal accompagne les animaux jusqu'au lieu de destination ou, dans le cas d'exportation vers un pays tiers, au moins jusqu'au poste de sortie.

- Les détenteurs sur le lieu de départ et, si le lieu de destination se trouve sur le territoire de la Communauté, les détenteurs sur le lieu de destination, doivent remplir et signer les parties concernées du journal. Ils informent au plus vite, au moyen du modèle de la section 4, l'autorité compétente d'une éventuelle réserve quant à l'observation des dispositions de ce règlement.



- Lorsque le lieu de destination est situé sur le territoire de la Communauté, les détenteurs sur le lieu de destination doivent conserver le journal, minimum pendant 3 ans après la date d'arrivée, à l'exception de la section 4.

- Le journal doit être présenté à l'autorité compétente si celle-ci en émet la demande.

- Pour les voyages qui se terminent sur le territoire de la Communauté, le transporteur doit compléter et signer la section 4 du journal.

- Si les animaux sont exportés vers des pays tiers, les transporteurs doivent remettre le journal au vétérinaire officiel au poste de sortie.

- Obligations du transporteur ( personne mentionnée à la section 3 du journal):

- Le transporteur doit garder une copie du journal.

- Conserver la feuille d'enregistrement afférente ou la carte de conduite afférente (= disque tachygraphe) comme visé à l'annexe I ou l'annexe IB du Règlement (CEE) nr 3821/85, si le véhicule tombe sous l'application de ce règlement.

Endéans le mois, ces documents doivent être envoyés à l'autorité compétente qui a accordé l'autorisation de transport et, si demandé, à l'autorité compétente du lieu de départ. Le transporteur doit conserver les documents au moins 3 ans après la date du contrôle.

Endéans le mois, le journal doit être envoyé à l'autorité compétente du lieu de départ, sauf s'il est fait usage d'un système de navigation. ( dans ce cas, le journal doit pouvoir être codé dans le système GPS).

## **MODULE GENERAL**

### **4 Première aide en cas d'accident**

#### **4.1 Généralités**

Lorsqu'un transporteur de bétail est concerné par un accident, il convient de réagir comme suit:

- Appel du numéro de secours général 112.
- Signaler qu'un camion de transport de bétail est impliqué dans l'accident.
- Téléphoner à l'employeur.
- Apporter une collaboration pour les manoeuvres de remise sur pied du véhicule de transport.

### Module Bovins

#### **4.1.1 Bovins**

Lorsque des bovins sont blessés ou deviennent malades durant le transport, le transporteur doit prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la souffrance des animaux ou du moins pour la limiter au maximum. Durant le déroulement du transport, le transporteur peut être confronté à des circonstances imprévisibles, en face desquelles une réaction rapide s'impose avec éventuellement mise au courant des autorités compétentes.

##### **4.1.1.1** *Mesures en cas d'accident de roulage*

Prévenir au plus vite les services de secours et, en cas d'impossibilité de le faire soi-même, demander à une tierce personne de le faire.

Contrôler au plus vite la situation des animaux dans l'espace de chargement. Essayer d'estimer le nombre d'animaux blessés ainsi que la gravité des blessures. Toujours prévenir un vétérinaire et ne pas essayer d'aider les animaux de sa propre initiative. Le déchargement des animaux sur le lieu de l'accident, p.ex. pour éviter le piétinement, ne peut se faire que sous la supervision d'un vétérinaire et des services de secours.

##### **4.1.1.2** *Mesures en cas de coup de froid*

Le coup de froid ou hypothermie chez les animaux peut survenir en cas de températures extrêmement basses associées à des précipitations, à des accidents durant lesquels le camion plonge dans un canal ou étang rempli d'eau froide, ou un transport durant lequel les animaux entrent en état de choc. Les jeunes animaux sont particulièrement sensibles à l'hypothermie.

Signes de l'hypothermie : sensation froide au toucher, frissonnements et finalement abrutissement total suivi de décubitus.( l'animal se couche) Si possible, il est intéressant de prendre la température corporelle au moyen d'un thermomètre disponible dans le commerce ( éventuellement digital) que l'on introduit dans le rectum. Quand la température du bovin descend en-dessous de 38°Celsius, on peut parler d'hypothermie.

En cas d'hypothermie:

- Amener le transport le plus vite possible dans une place ou un espace chauffé.

- Essayez de réchauffer l'animal en le recouvrant de linges chauds ou frotter l'animal pour stimuler la circulation sanguine.
- Si aucune amélioration n'est observée en 30 minutes, prévenir au plus vite un vétérinaire.

#### **4.1.1.3** *Mesures en cas de coup de chaleur*

Le coup de chaleur ou hyperthermie chez les animaux peut survenir – surtout en été lors de températures extrêmes ( canicule)-, lorsque le camion doit rester à l'arrêt pendant de longs moments en plein soleil, p.ex. en cas de file, en cas de chaleur combinée à un stress chez les animaux, lors de surpopulation de l'espace de chargement, etc....

Les signes que l'on remarquera sont une sensation de chaleur très élevée au toucher, halètement et salivation, hypersensibilité et finalement entrée en shock. Si on dispose d'un thermomètre, on peut essayer de prendre la température. On parle de coup de chaleur si la température du corps dépasse 41° Celsius .

En cas de coup de chaleur:

- Essayer de refroidir l'animal au moyen de linges froids et d'eau froide ( mais pas glacée).
- Prévenir au plus vite un vétérinaire.

#### **4.1.1.4** *Limitations*

Il est interdit en tout temps aux transporteurs, accompagnants et conducteurs d'effectuer des traitements ou interventions vétérinaires.

L'euthanasie des animaux au moyen d'une injection intraveineuse ou intramusculaire est réservée au vétérinaire. L'euthanasie au moyen d'un pistolet d'abattage, suivie de l'égorgeage de l'animal, peut être exécutée par le transporteur, néanmoins sous avis et supervision d'un vétérinaire.

## **Module porcs**

### **4.1.2 Porcs**

Les porcs peuvent être blessés ou devenir malades durant le transport. Quand on est confronté à pareille situation, il faut prévenir immédiatement un vétérinaire. En cas de coup de chaleur ou coup de froid, le chauffeur du moyen de transport peut intervenir lui-même directement.

Le coup de chaleur est une situation qui se présente encore fréquemment en été. En cas de coup de chaleur, la température corporelle des animaux concernés dépasse les 41°C et les animaux présentent des signes d'oppression, halètement, salivation démesurée et sensation de chaud au toucher. Dans ce cas, les animaux doivent être refroidis immédiatement avec de l'eau froide ( pas trop froide) et avec des linges humides. Entretemps, un vétérinaire peut être prévenu.

Le coup de froid est un phénomène pouvant survenir surtout chez les jeunes animaux durant les mois d'hiver. Cela peut aussi survenir si le camion est précipité dans l'eau, en cas d'accident ( shock) ou en cas de plaies de brûlure importantes. Chez les animaux souffrant d'un coup de froid, des frissons, de l'abrutissement et une sensation de froid au toucher peuvent être mis en évidence.

Les mesures que le chauffeur peut prendre immédiatement sont:

- Transférer l'animal vers un endroit plus chaud
- Réchauffer l'animal
- Frotter le corps de l'animal au moyen d'un linge, de paille ou autre matériau afin de stimuler la circulation sanguine.

Grâce à ces mesures, l'animal peut se rétablir rapidement. Ceci peut être confirmé par la mesure de la température corporelle. Chez les porcs, la température corporelle normale est de 38-39°C .

Si, malgré la mise en oeuvre de ces mesures, l'animal ne se remet pas dans un délai de 30 minutes, il convient d'impliquer un vétérinaire.

## **MODULE MOUTONS ET CHÈVRES**

### **4.1.3 Moutons et chèvres**

Les mêmes mesures que celles mentionnées pour l'aide de première urgence des bovins peuvent s'appliquer aux moutons, chèvres et cervidés. Voir le 4.1.1

## **Module Chevaux**

### **4.1.4 Chevaux**

Lorsque des chevaux se blessent ou deviennent malades durant le transport, un vétérinaire doit être averti sans tarder. Les chevaux sont des animaux très sensibles au stress pour lesquels la vitesse de réaction, en cas de plaies importantes ou de blessure, est très importante.

En cas de coup de chaleur ou hyperthermie, les animaux transpirent abondamment, halètent et salivent. La température corporelle peut dépasser la température normale qui est de 38° Celsius . Les animaux doivent être refroidis au plus vite au moyen de linges mouillés et d'eau froide. Avertir le plus vite possible un vétérinaire est LE message.

Le coup de froid ou hypothermie peut également survenir, bien que rarement, sauf s'il s'agit de jeunes animaux ou d'animaux malades. Les animaux seront froids au toucher, seront parcourus de frissons, deviendront apathiques, la température corporelle descendant en-dessous de 38° Celsius. Prévenir au plus vite un vétérinaire. Entretemps, essayer de réchauffer l'animal en le frottant avec un linge pour stimuler la circulation sanguine est LE message. Le mieux est encore de transférer au plus vite l'animal vers un endroit plus chaud en attendant l'arrivée du vétérinaire.

Si une euthanasie est indispensable, la décision et son exécution sont du ressort du vétérinaire présent. Voir aussi les limitations 4.1.1.4.

## **Module Volailles**

### **4.1.5 Volailles**

En cas d'accident, le transporteur doit former le numéro de secours 112, et signaler que de la volaille vivante est concernée.

Si besoin, un autre moyen de transport doit être mis en oeuvre afin d'y transborder les animaux.

En attendant, le transporteur doit veiller à ce que la température reste supportable, qu'une ventilation suffisante s'effectue et que les animaux ne soient pas dans un courant d'air.

Eventuellement, quelques cageots peuvent être déchargés afin de faciliter la circulation d'air.

## **Module général**

## **5 Nettoyage et désinfection ( N&D)**

### **5.1 Généralités**

Le nettoyage et la désinfection constituent un maillon essentiel dans la limitation du risque de dissémination ou d'introduction de maladies contagieuses.

Le procédé de nettoyage et de désinfection de camions à bestiaux et lieux de rassemblement doit dès lors être effectué selon les règles de l'art pour limiter ce risque au maximum.

Après le déchargement complet obligatoire de monoongulés sur un seul lieu de déchargement, le moyen de transport et tout le matériel associé ( pelle, brosse, ...) doivent être nettoyés et désinfectés dans une station de N&D enregistrée ou agréée. La désinfection de la cabine de pilotage est également importante. Une attention particulière doit être apportée aux tapis en caoutchouc et aux marches d'accès du chauffeur et passager. Le chauffeur doit toujours être attentif à la désinfection des chaussures après le chargement ou le déchargement. L'idéal est de disposer de chaussures propres, réservées pour la cabine. Le nettoyage et la désinfection de la cabine de pilotage, y compris les tapis de sol, doit être effectuée régulièrement, mais pas à la même fréquence que l'espace de chargement.

Le processus complet du nettoyage et désinfection comporte différentes étapes essentielles, avec comme but final, un véhicule de transport propre visuellement et bactériologiquement.

Afin d'atteindre ce but, une évaluation du résultat final doit être faite.

### **5.1.1 Evaluation du résultat N&D**

L'évaluation du résultat du N&D comporte 2 volets importants, à savoir:

- Evaluation visuelle**

L'évaluation visuelle s'effectue à l'œil nu. Un véhicule visuellement insuffisamment nettoyé n'a pas besoin d'être soumis à l'évaluation bactériologique, étant donné qu'il n'est pas satisfait à la première condition qui est : propreté visuelle. Une propreté visuelle insuffisante va contrarier la désinfection, étant donné que les désinfectants perdent très vite leur activité en présence de matières organiques( fumier, salive...).

- Evaluation bactériologique**

La deuxième étape est l'évaluation bactériologique pour laquelle des plaques de contact ( rodac) sont utilisées. Ceci permet de se faire une meilleure idée de l'exécution de la procédure de désinfection. Seuls les bactéries, levures et champignons peuvent être mis en évidence avec un tel test, les virus ne pouvant pas être détectés.

### **5.1.2 Terminologie N&D**

Le nettoyage vise l'élimination de souillures visibles. Ceci peut s'effectuer de différentes manières:

- mécaniquement: par balayage, récurage, rinçage, avec nettoyeur à haute pression
- chimiquement : à l'aide d'agents de nettoyage ( savons, détergents) grâce auxquels la saleté adhérente peut être décollée plus facilement.

La désinfection vise à tuer les micro-organismes ( bactéries, virus) par l'utilisation de produits de désinfection. Tous les produits de désinfection ne travaillent pas de la même manière. Dépendant du type de produit de désinfection, une différence existe en fonction de la concentration, la durée de contact et l'effet bactéricide. Au final, il reste toujours une faible quantité de germes présents sur la surface, mais ils ne sont, la plupart du temps, pas inducteurs de maladie et d'un niveau de risque acceptable.

L'utilisation de produits de désinfection peut comporter 3 inconvénients possibles:

- les produits de désinfection peuvent être nuisibles pour l'environnement.
- Les produits de désinfection peuvent causer des dommages chez les humains et les animaux.
- En cas de rinçage insuffisant, les produits de désinfection peuvent provoquer des dégâts aux véhicules de transport.

### **5.1.3 Le processus de N&D: approche pratique**

Pour obtenir un bon résultat, le nettoyage et la désinfection doivent se dérouler selon un schéma fixe et avec une succession correcte des différentes opérations. Les différentes étapes sont:

- Processus de nettoyage:
  - Prétraitement

- Nettoyage
- Rinçage
- Processus de désinfection:
  - Nettoyage
  - Rinçage
  - Séchage

Le prétraitement vise à éliminer toute saleté non-adhérente et litière ( copeaux, paille...), suivi du trempage. Un trempage préalable à l'eau facilitera l'élimination de la saleté collée. L'ordre de travail idéal est : élimination de la saleté la plus grosse, mouillage des plafonds, des parois, cloisons, sols et autres surfaces.

Pendant le nettoyage, la saleté adhérente est détachée au moyen de produits de nettoyage ( détergents, savons...). La séquence de travail va de haut en bas : plafonds, parois, cloisons, sols et autres surfaces.

Pendant le rinçage, la saleté détachée durant les opérations précédentes est rincée grâce à un débit d'eau suffisant. Les résidus des produits de nettoyage sont également neutralisés. Au mieux le rinçage est effectué, au moins il restera de la saleté. Toute particule de saleté restante peut renfermer des bactéries, ce qui diminue l'efficacité des moyens de désinfection. Avant de passer à l'étape suivante, il convient d'éliminer toute l'eau restant sur les différentes surfaces ( surtout les flaques sur le sol).

La désinfection va veiller à tuer les bactéries et virus qui n'ont pas été éliminés par le nettoyage qui a précédé. Pour une bonne efficacité, il est important de tenir compte de la concentration, mais également du temps de contact.

Après la désinfection des surfaces durant le temps de contact minimum prescrit, le produit de désinfection doit être éliminé par rinçage. Ceci est nécessaire pour , d'une part éviter les dégâts possibles au véhicule de transport par un contact prolongé avec le désinfectant et , d'autre part, pour empêcher le contact avec les animaux ( irritation de la peau, absorption par lèchage,...). La qualité de l'eau de rinçage n'est pas fixée par la loi, mais afin de ne pas réduire à néant la désinfection qui a précédé, il est recommandé de rincer avec de l'eau propre à la consommation.

Une dernière étape du processus de N&D est le séchage du moyen de transport. Ceci consiste en l'élimination des flaques restantes et au séchage par le vent ( pendant la route)

#### **5.1.4 R&D: approche pratique chez la volaille**

Il s'agit ici particulièrement de zoonoses : Salmonellose et Influenza Aviaire, mais également de maladies qui peuvent être très graves pour la volaille et qui peuvent avoir de lourdes conséquences économiques de par leur impact sur le commerce international, telle que la Pseudopeste aviaire ( NCD) ou Mycoplasma gallisepticum (CRD).

*Le transporteur doit:*

- Soit disposer d'une installation de nettoyage –désinfection autorisée ou agréée*
- Soit pouvoir prouver que cette opération a été effectuée dans une installation de nettoyage agréée d'une tierce personne*

Le nettoyage et désinfection de moyens de transport doit être effectué:

- Après chaque transport de volailles ou de poussins d'un jour, ou d'un produit pouvant affecter la santé des animaux et, au besoin, avant que des volailles ou poussins d'un jour, ne soient à nouveau chargés.
- Sur toutes les parties du moyen de transport ainsi que sur tous les objets qui se trouvaient dans le camion durant le transport. Les bacs à poussins, cageots, containers sont nettoyés et désinfectés dans une machine à laver spéciale.

Les moyens de transport ayant amené des volailles à l'abattoir doivent être nettoyés et désinfectés avant que le camion vide ne quitte ce même abattoir. L'installation de

nettoyage-désinfection doit disposer d'une autorisation ou d'un agrément. De plus, seuls les désinfectants agréés peuvent être utilisés, en conformité avec les conditions d'utilisation du producteur.

Après le déchargement de la volaille, le nettoyage consiste en un premier temps, en l'élimination soigneuse de la poussière, saleté, déchets de litière, déjections et éventuellement autres matériaux, suivie d'un nettoyage humide. Toutes les parties du moyen de transport entrant en contact avec la volaille, ainsi que tous les objets se trouvant dans le moyen de transport durant le transport, doivent subir ce traitement.

La désinfection consiste en la pulvérisation d'un désinfectant agréé, sur toutes les parties du véhicule entrant en contact avec la volaille, ainsi que sur tous les objets présents dans le véhicule lors du transport.

Le responsable du transport contrôle, en complément au nettoyage-désinfection du moyen de transport, si les cageots, containers et clarks sont visuellement propres.

## **5.2 Liste des désinfectants agréés**

La liste actualisée des désinfectants agréés peut être consultée à l'adresse suivante:  
[http://www.favv.be/autocontrole/util/doc\\_util\\_fr.asp](http://www.favv.be/autocontrole/util/doc_util_fr.asp)



# 6 Bien-être et transport

## Module général

### 6.1 Introduction

Dans cette partie, le bien-être est traité en relation à la physiologie ( ou fonctionnement des animaux), leur comportement, et comment le transport qui tient compte du bien-être peut contribuer à la qualité de la viande. Les aspects éthiques sont, à l'heure actuelle, également souvent repris dans les systèmes qualité vu l'intérêt croissant que la société accorde au bien-être animal. Les points qui seront traités sont :

- Bien-être et stress
- Chargement
- Transport
- Locaux d'attente
- Conséquences sur le bien-être et la qualité de la viande
- Directives pour le bien-être et principes d'application pour les animaux

La matière à connaître se retrouve également dans la formulation des questions d'examen. Le texte a pour but de mettre un peu plus de connaissance de fond à disposition.

### 6.2 Bien-être et stress

Les consommateurs sont conscients et se font du soucis à propos des effets du transport, y compris le chargement, déchargement et conduite, abattage et autre , sur le bien-être des animaux et la qualité des produits finis.

Le postulat de départ adopté par la société est qu'un meilleur statut sanitaire des animaux, une meilleure alimentation, logement , reproduction et une meilleure gestion des flux de déchets contribuent à une meilleure qualité des produits frais et une sécurité alimentaire augmentée dans toute la production, autrement dit de la fourche à l'assiette. Il existe une relation directe entre le bien-être et la qualité de la production primaire d'aliments d'origine animale.

Voici de bons exemples documentés de stress:

1. Lorsque les animaux sont stressés ou épuisés avant d'être abattus, la réserve énergétique contenue dans les muscles diminue, ce qui résulte en une tenue en acide plus faible pendant l'abattage.
2. Le pH final est élevé ( $\geq 6.0$ ). La suite en est une viande DFD ( Dark, Firm and Dry= foncée, dure et sèche)
3. L'absence d'un suffisamment faible pH permet le développement d'agents infectieux, entre autre les bactéries, dont le développement n'est pas freiné ce qui rend la viande pleine de risque pour la consommation.
- 4.

Une bonne compréhension du comportement des animaux va faciliter leur manipulation, diminuer le stress et améliorer la sécurité du détenteur aussi bien que le bien-être des animaux. Le bien-être est donc en danger quand l'animal ne sait pas, ou insuffisamment, s'adapter et partant évincer le stress par une adaptation de l'environnement . Le stress des animaux durant leur manipulation et leur transport peut provoquer des résultats très différents.

Les différences sont souvent le résultat de variations au niveau de:

- Stress émotionnel : contrôle, manipulation et nouvel environnement
- Stress physique : faim, soif, fatigue, blessure et/ou température

Pour les personnes intéressées, plus d'information est disponible sur le site web

[www.animalhandling.org](http://www.animalhandling.org)

Le stress dû à la chaleur, du fait que les animaux sont les uns sur les autres dans un espace réduit, est la cause principale du stress du transport. Pour déterminer comment

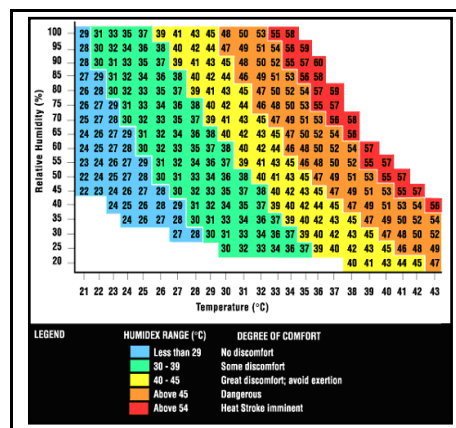
des animaux « surchauffés » se sentent, il est possible d'utiliser l'index Température-Humidité ( THI= Temperature Humidity Index).

THI est une température équivalente pour exprimer les effets combinés de la température de l'air et son humidité ( voir figure 6.1) :

[http://www.qc.ec.gc.ca/meteo/Documentation/Humidex\\_e.html](http://www.qc.ec.gc.ca/meteo/Documentation/Humidex_e.html)

Durant les conditions estivales, il serait intéressant de donner à boire aux animaux durant les transports de courte durée, afin de garder les fluides corporels en parfait équilibre, de manière à ralentir l'augmentation de la température corporelle. Durant les transports de plus de 8 heures, il est conseillé d'apporter eau et nourriture aux animaux. La quantité de nourriture doit être suffisante pour couvrir les besoins d'entretien. Les mesures spécifiques aux espèces animales sont décrites dans les annexes de la directive de base 2005/1.

Figure 6.1: le THI comme effet combiné de l'humidité de l'air et de la température de l'air



De cette introduction découlent les points suivants, qui seront explicités plus loin dans le texte:

- Les animaux doivent être chargés, transportés, déchargés et conduits de manière posée.
- Leur bien-être sera dès lors assuré, mais également, leurs muscles seront moins fatigués.
- Si les aspects décrits ci-dessus sont en ordre, la qualité de la viande après abattage sera optimale.

Les effets de facteurs stressants à court terme sont plus faciles à mesurer que ceux du stress de longue durée causé par l'environnement ou par le système d'hébergement ou de management.

Les points principaux sont:

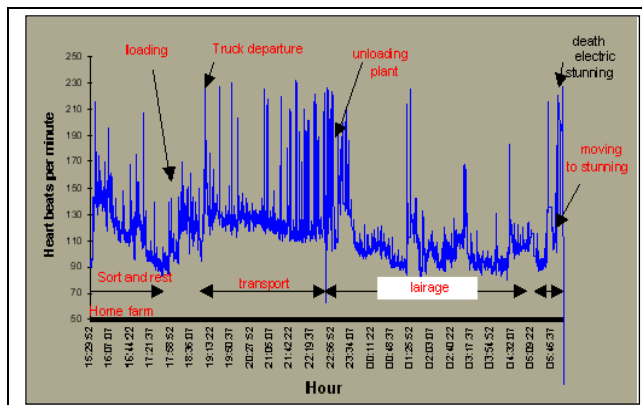
- Angoisse provoquée par les effets de nouvelles expériences
- Adaptation au stress apportée par la fréquentation des personnes
- Interaction des facteurs génétiques, telle que sensibilité au stress, expérience et processus d'apprentissage de l'animal
  - Pheromones d'angoisse

Le stress et les désagréments peuvent être objectivés au moyen de mesures du comportement et de certaines données physiologiques telles que la fréquence cardiaque ( voir figure 6.2) et les hormones de stress.

Sous la terminologie d'indicateurs de comportement, on comprend:

- Essais de fuite, cris, coups de patte, bataille
- Comment les animaux perçoivent la manipulation et essayent de s'y dérober.

Figure 6.2: fréquence cardiaque en fonction de différents événements.



### 6.3 Chargement

Le chargement des animaux dans un camion est considéré comme une phase critique du transport, vu la forte interaction homme-animal et la modification de l'environnement. De ce fait, la durée du chargement doit être la plus courte possible.



### Module Chevaux

#### 6.3.1 Chargement des chevaux

Le cheval est néophobe, c'est-à-dire qu'il a peur des nouvelles choses. Les chevaux peuvent être paralysés par la peur. Le chargement dans un camion est un test de docilité du cheval.

Chaque cheval doit pouvoir adopter une attitude naturelle, les 4 pieds sur le sol, la mobilité de la tête et de l'encolure doit être totale, sans toucher le plafond. Afin d'assurer un déplacement sécurisé et efficace, l'éclairage doit être suffisamment réparti dans les couloirs et rampes de chargement.

Les couloirs et rampes doivent avoir une largeur minimale de 76 cm et ne peuvent présenter des tournant serrés pouvant entraver le mouvement et provoquer des blessures. Bien que le règlement autorise des rampes à 20 °, une rampe oblique de moins de 15 °.

Les cloisons intérieures doivent être légèrement abaissées de manière à ce que les chevaux puissent voir le dos des autres. Les animaux détachés en premier vont se déplacer vers la fin du couloir et les animaux détachés en dernier lieu auront la tendance de vouloir rejoindre les premiers animaux détachés.

Points auxquels il faut être attentif pour le chargement des chevaux: l'entrée du moyen de transport doit être large, bien éclairée et tranquille, pour tenir compte de la peur naturelle d'un cheval d'être enfermé et d'avoir un champ visuel réduit.

L'absorption d'eau et de nourriture pendant le transport et après l'arrivée constituent un point essentiel pour l'entretien des fonctions normales du corps.

Comparés aux chevaux expérimentés qui montent facilement dans les camions et s'y maintiennent normalement, les chevaux inexpérimentés sont rétifs pour monter dans un camion par une rampe.

## Module Bovins

### 6.3.2 Chargement des bovins

Les inconvénients à court terme du jeûne avant le chargement sont la perte de poids carcasse et la mortalité. Le jeûne est néanmoins avantageux pour la sécurité alimentaire et peut améliorer le pH final, la capacité de rétention d'eau et la couleur.

Le comportement des bovins est mis en relation avec l'épuisement énergétique des muscles et la viande DFD, un phénomène qui est exacerbé par le regroupement de différents groupes sociaux.

Le mélange d'animaux de différentes provenances va augmenter la proportion de viande DFD. C'est la raison pour laquelle il faut éviter de mélanger des animaux d'origines différentes lors du chargement et du déchargement, ce qui évite les bagarres.

Les facteurs qui contribuent au stress sont, entre autres, la température ambiante, le jeûne, la manipulation des animaux, le mélange d'animaux d'origine, race, sexe et tempérament différents, attente à l'abattoir et durée du transport.

## Module Porcs

### 6.3.3 Chargement des porcs

Le déplacement des porcs de l'étable vers le lieu de chargement provoque un stress. Le chargement des porcs sur le camion est la phase la plus critique du transport, suite à la forte interaction homme-animal et au changement d'environnement. C'est la raison pour laquelle la durée du chargement doit être la plus courte possible.

Les porcs doivent être mis à jeun environ 18 heures avant l'abattage et doivent recevoir de l'eau de boisson à volonté. Le jeûne 12 heures avant le chargement diminue le risque de mortalité et d'hyperthermie durant le transport. La restriction alimentaire peut induire, chez le porc, une perte de qualité carcasse, mais aussi de qualité de la viande.

Le mélange d'animaux avec des animaux inconnus provoque beaucoup d'agression. La bagarre provoque plus de détériorations de la peau et plus de problèmes avec la qualité de la viande ( voir tableau 1)

Explication tableau 1 : Treatment = ne pas mélanger versus mélanger; skin damage = lésions de la peau; mean = moyenne; sign = significatif.

*Table 1: effet de l'agression ( lésions de la peau) sur la qualité de la viande*

	Treatment				Sign
	Unmixed (n=150)		Mixed (n=100)		
	Mean	s.e	Mean	s.e	
PH1 (LD)	6.15	0.02	6.02	0.03	*
Phu (LD)	5.45	0.01	5.50	0.01	**
Skin damage score <sup>a</sup>	0.6	0.06	1.3	0.07	***
PSE(%)	13		19		
DFD(%)	4.0		7.0		

<sup>a</sup> According to a 0-3 scoring method (0=none; 3= severe) (Warriss and Brown, 1985).

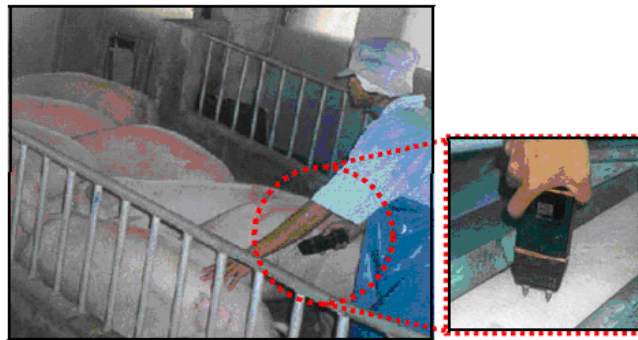
\* P<0.05

\*\* P<0.01

\*\*\* P<0.001

L'utilisation d'un lift facilite la manipulation des porcs. Il est prouvé que l'utilisation de camions équipés d'un lift à la partie arrière, diminue l'utilisation d'aiguillons électriques et de bâtons( voir les photos 1,2,3,et 4 ; <http://www.cuppers.nl/veeE.htm> )

**Photo 1**



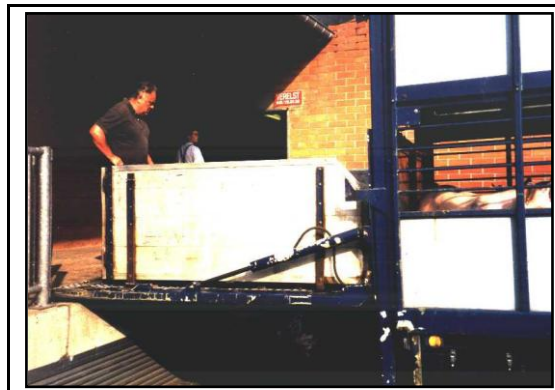
**Photo 2**



**Photo 3**



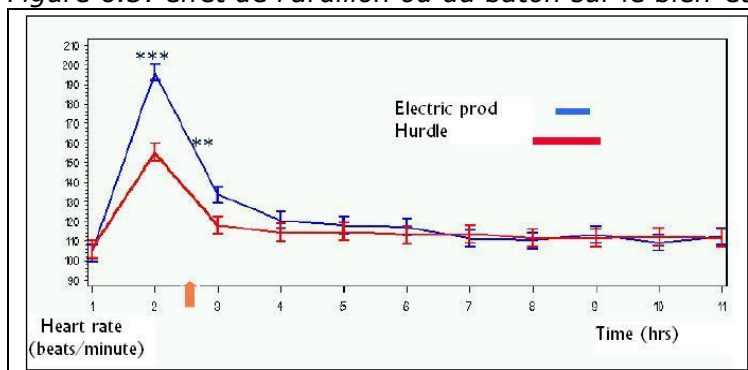
**Photo 4**



Quand une rampe est utilisée, l'inclinaison ne peut pas dépasser 20°. La rampe doit être apte à la marche des animaux et être recouverte de caoutchouc afin d'éviter que les porcs ne glissent et ne fassent du bruit.

L'utilisation d'un aiguillon électrique est déconseillée et l'utilisation de bâtons doit être évitée vu les effets néfastes sur le bien-être et la fréquence cardiaque ( voir figure 6.3), la détérioration de la carcasse , la diminution de la qualité de la viande et plus de saignements.

*Figure 6.3: effet de l'ardillon ou du bâton sur le bien-être ( fréquence cardiaque)*



## Module moutons et chèvres

### 6.3.4 Chargement des moutons

Le stress du transport sera diminué si les moutons, tout comme pour les porcs et bovins, peuvent être rassemblés 2 à 3 jours avant le transport afin qu'ils s'habituent les uns aux autres.

La disposition des clôtures pour améliorer le transfert des moutons est importante, tout comme chez les bovins.

L'utilisation de chiens pour garder les moutons provoque une vive réaction s'accompagnant souvent d'une augmentation de la fréquence cardiaque.

Tout animal effrayé par une personne ou un chien durant le chargement peut provoquer une réaction extrême.

Toutefois les procédures de chargement les plus efficaces n'ont que peu d'influence sur les moutons.

Un exemple de chargement de moutons à l'étranger.

Photo 5 ( source: <http://www.bondi.is/landbunadur/wgbi.nsf/key2/rettir> ).

**Photo 5**



## Module Volailles

### **6.3.5 Chargement de volailles**

La manière dont les volailles ont été élevées est importante quand il s'agit d'attraper, charger et transporter les volailles. Cela améliore la réaction ultérieure de stress et d'angoisse.

Mais ni les améliorations d'environnement, ni l'expérience préalable avec une manipulation posée ne peuvent améliorer les facteurs stressants extrêmes qui peuvent parfois survenir durant le transport commercial.

Les personnes intéressées trouveront de plus amples informations sur:

<http://www.grandin.com/behaviour/effect.of.transport.html>

## 6.4 Transport

### Module General

Le Comité Scientifique pour le Bien-Etre et la Santé Animale de la Commission Européenne ( SCAHAW)(2002) conseille que " Tout transport d'animaux vivants doit être évité au maximum. L'apparition d'un faible bien-être peut être considérablement réduit en abattant les animaux à proximité des élevages et en transportant la viande"

Durant les dernières années, on a assisté à une augmentation de prise de conscience par les consommateurs de l'UE et du reste du monde de tout ce qui se rapporte au bien-être des animaux durant le transport. C'est la raison pour laquelle une législation en rapport avec le bien-être animal a été implémentée dans l'ensemble de la chaîne de production.

Recommandations pour une bonne manipulation des animaux de rente (Grandin, 2005):

- Déplacements en petits groupes
- Pas trop d'animaux sur un lieu de rassemblement
- Les personnes qui travaillent avec les animaux doivent connaître les concepts de base du point d'équilibre et des zones de fuite.
- Revêtement de sol anti-dérapant
- Détenir les animaux de manière calme.

Afin d'assurer le confort des animaux, les véhicules de transport doivent être dotés des facilités de chargement adaptées, des revêtements de sol anti-dérapant et d'une bonne ventilation. Les véhicules ne peuvent pas être surchargés La densité de chargement pour les différentes espèces est reprise dans la directive EU 2005/1. Cette densité est idéalement adaptée en fonction de la température extérieure, tel qu'il ressort du Tableau 2 ci-dessous

Tableau 2: densité de chargement en fonction de la température extérieure

Densité de chargement	Diminution de la température à l'intérieur
- 10%	- 0,5 °C
- 30%	- 1,2 °C

Exemple: Si la température critique supérieure pour un animal est de 30°C, et si, avec une occupation normale, la température intérieure augmente de 5 °C, il convient, dès que la température extérieure atteint 26 °C de diminuer la densité de chargement de 10 %, et en cas de température extérieure de 27 °C, de diminuer de 30%.

Dans un même ordre d'idée, la capacité de ventilation dans un véhicule en mouvement dans des conditions hivernales doit être au moins de 0,25 m<sup>3</sup>/kg.heure et de 1 m<sup>3</sup>/kg.heure dans des conditions estivales. Ceci est également le cas pour les véhicules à l'arrêt, chez qui, selon le règlement, les ventilateurs doivent pouvoir tourner à pleine puissance durant 4 heures indépendamment du fonctionnement du moteur du véhicule. Une marge de 6 heures est cependant conseillée.

Le transport doit se faire à une vitesse raisonnable et les arrêts inutiles doivent être évités. Les accélérations et freinages doivent se faire progressivement et les virages doivent être pris lentement. Ces procédures font en sorte que les animaux peuvent garder leur équilibre avec un minimum de travail des muscles. Afin que les animaux ne quittent l'exploitation, il convient de contrôler s'ils sont aptes au transport. Après le déchargement à l'abattoir, le moyen de transport doit être nettoyé et désinfecté.

La plupart des animaux sont transportés dans des camions dotés de rampes de chargement mobiles à l'arrière. Celles-ci peuvent être rabattues sur le sol, le revêtement anti-dérapant et les barrières de chaque côté faisant en sorte que les animaux ne puissent pas tomber durant le chargement et le déchargement. Les plus gros camions disposent de plusieurs étages.



**Photo 6:** Nouveau modèle de camion pour le transport d'animaux (source: <http://www.cuppers.nl/veeE.htm> )



**Photo 7:** Camion à 2 étages pour grands animaux tels que bovins et chevaux. Les animaux plus petits tels que porcs, moutons et chèvres, peuvent être transportés dans des camions à 3 étages (Source: <http://www.agrota-2l.hu/eng/index.html> ).



## Module Chevaux

### 6.4.1 Transport: chevaux

Certains chevaux s'habituent au transport, alors que d'autres non. Les facteurs liés au transport qui contribuent au stress sont, entre autres,

- le stress physique tel que enfermement, abstention d'eau et de nourriture, déplacement du véhicule, bruit et circonstances extérieures en cours de route,
- d'autres facteurs stressants émotionnels tels que séparation du troupeau et exposition à un nouvel environnement ou à de nouveaux animaux,
- des facteurs climatiques comme la température et l'humidité de l'air
- et l'état sanitaire du cheval.

De plus, le stress du transport peut modifier le métabolisme énergétique, C'est la raison pour laquelle il est important, pour le bien-être des chevaux, de minimaliser le stress du transport. La mesure du poids corporel, la température rectale et le nombre de globules blancs ( WBC) donnent une idée générale de la santé et de la capacité du cheval à gérer le stress du transport.

Les chevaux sont des animaux nerveux, farouches et vulnérables. Le transport de chevaux durant plus de 12 heures augmente fortement le risque de ' shipping fever' ( fièvre du transport).

Durant le transport, les chevaux perdent en moyenne 6% de leur poids corporel, suite à une perte due à la chaleur, la transpiration et des intestins moins remplis durant le transport.

La concentration en cortisol, une hormone de stress, chez les chevaux transportés durant 24 heures, augmente durant le chargement et continue de monter durant le transport, avec un pic vers la fin du transport. Après le déchargement, le stress disparaît et la concentration en cortisol diminue drastiquement.

**Photo 8:** Transport de chevaux ( source: <http://www.horsetransport.org.uk/index.htm>).



## Module Bovins

### 6.4.2 6.4.2 Transport: bovins

Un transport jusque 15 heures n'est pas préjudiciable au bien-être des bovins, mais on observe des différences de réponses physiologiques selon les races.

Le sexe pourrait également jouer un rôle.

Etant donné que le transport est une source de stress, on observe une augmentation de la température corporelle, de la fréquence cardiaque et de la fréquence respiratoire.

Les bovins préfèrent rester debout durant le transport. Ils évitent à se coucher car ils peuvent se blesser au sol dur, mais également parce qu'ils peuvent piétiner ou être piétinés par les autres animaux. Cette station debout est cependant fatigante et demande beaucoup de la part des animaux.

Durant un transport de longue durée, les bovins vont se coucher, ce qui indique qu'ils sont fatigués.

Les pertes d'équilibre peuvent être attribuées à la manière de rouler du chauffeur, telle que freinage, arrêt et virage. En cas de forte densité de chargement, les animaux tombent moins vite qu'en cas de faible densité de chargement. Des modifications d'équilibre sont essentiellement responsables de glissades, trébuchements et chutes durant le transport.

Les viandes DFD, provoquées par le stress, les meurtrissures et saignements sont bien documentées dans la littérature.

Les effets saisonniers( temps chaud et grandes variations de température) sont de grands responsables dans l'apparition de viande DFD.

La durée du transport comme telle n'augmente pas le nombre de meurtrissures. Les bovins avec cornes présentent plus de meurtrissures durant le transport que les bovins sans cornes ou écornés.

## Module Porcs

### 6.4.3 Transport: porcs

Les porcs sont des voyageurs particulièrement mauvais. Ils sont très sensibles au mal du voyage et peuvent souffrir de déshydratation après 8 heures. Le transport de porcs est un processus très stressant.

L'impact du stress peut être diminué en réduisant la longueur du transport. C'est un des facteurs qui influence le bien-être et il est prouvé que le risque de mortalité est plus élevé durant les transports de longue durée.

Dans l'analyse des problèmes de bien-être durant le transport, 2 points doivent être pris en considération :

- chargement d'animaux non aptes au transport
- apparition de conséquences financières liées à des blessures, meurtrissures et pertes.

**Photo 9**



Bien que les porcs de la photo 9 disposent d'une bonne aération, leurs conditions de transport sont quand même améliorables !

Afin d'optimiser les conditions de transport, le véhicule doit disposer d'un toit, d'un bon système de ventilation avec des ouvertures réglables, d'un quai supérieur hydraulique, de cloisons mobiles séparant les compartiments, d'un caoutchouc antidérapant sur le sol ( qui atténue également les bruits) et d'une suspension pneumatique. Idéalement, le camion est équipé d'un système de nébulisation, Les parois et le plafond doivent être isolés et réfléchir la lumière.

L'impact du stress peut être diminuer en limitant la durée du transport.

## Module Moutons et chèvres

### **6.4.4 Transport: moutons**

Qu'il soit froid ou chaud, un mauvais environnement peut avoir un effet négatif durant le transport. Les 'bonnes pratiques' suivantes sont conseillées:

- Veiller à ce que tous les animaux soient en bonne santé pour le transport
- Après la 1ère heure de transport, s'arrêter et contrôler les animaux ; ensuite toutes les 2-3 heures.
- Les moutons doivent être protégés durant le transport afin de prévenir les problèmes liés à une exposition à des conditions climatiques extrêmes.
- Il doit toujours y avoir une bonne ventilation ( voir photos 10 et 11)
- Il faut veiller à ce que les gaz d'échappement n'aboutissent pas au niveau des moutons.
- La ventilation doit pouvoir être adaptée à partir de l'extérieur du véhicule.
- Diminuer la densité de chargement à 85 % pour les transports de plus de 24 heures, afin que les moutons puissent se coucher.

**Photo 10**



**Photo 11**

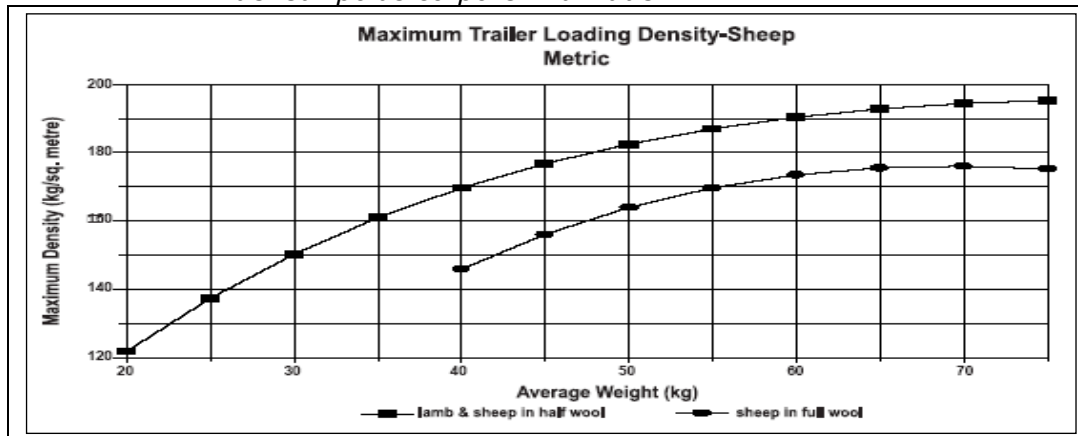


*Tableau 3: Conséquences du stress de froid et du stress de chaleur*

Stress de froid	Stress de chaleur Surpopulation
Moutons mouillés Absorption de la paille disponible Les liquides gèlent au niveau de la figure et des narines	La surpopulation n'est pas bonne pour les moutons qui vont continuer à se pousser pour disposer d'espace en suffisance; de plus le chargement va rester bruyant pendant longtemps. Les animaux vont se coucher involontairement et ne parviennent plus à se relever . Les moutons surchauffés halètent ; les animaux qui se tiennent cou tendu et qui respirent la bouche ouverte sont dangereusement surchauffés.

La densité de chargement maximale pour des moutons transportés debout basée sur le poids corporel individuel ( Richardson, 2002) est donnée à la figure 6.4 pour laquelle il faut comprendre sous le terme 'loading density' densité de chargement et 'average weight' poids moyen.

Figure 6.4: Densité de chargement maximale de moutons transportés debout en fonction de leur poids corporel individuel



Les moutons développent plus de stress durant un voyage tourmenté que pendant un calme. La rudesse du voyage dépend de l'état de la route et du style de conduite; il est dès lors conseillé de former les chauffeurs et de planifier le voyage afin d'éviter les mouvements inutiles du camion. Les moutons sont résistants à un manque d'eau et de nourriture de par leur rumen ; ils ont d'autre part des besoins en eau que les autres animaux de rente, mais le manque d'eau et de nourriture peut cependant causer un problème de bien-être.

Lors de transport de longue durée, on observe une perte progressive du poids corporel et du poids carcasse, La perte de poids corporel est de 5,5-6% après un transport de 15 heures et de 7-8% après 24 heures de transport, La perte principale survient durant les 15 premières heures et est la suite de la diminution du contenu de l'intestin.

## Module Volailles

### 6.4.5 Transport: volailles

Le transport est une étape très stressante pour la volaille commerciale. Les oiseaux font face à des nouveaux stimuli tels que vibrations et mouvements , et les autres stimuli auxquels ils sont habitués, tels que lumière du jour, bruit, concentration, température, sont plus importants et plus variés que ceux auxquels ils sont habitués.

Les conséquences néfastes d'un transport tel que rapporté à la photo 12 consistent en changements physiques, physiologiques et comportementaux. Suite au stress physique, trauma, fatigue, faim et soif apparaissent les signes physiologiques du stress et de l'aversion. Des estimations indiquent que ¼ des poulets de chair sont sujets à des meurtrissures aux pattes, poitrine et ailes , provoquées par la capture et le transport.

**Photo 12**



Des études scientifiques démontrent que le stress et la mortalité augmentent dans tous les groupes de volailles lorsque la durée de transport, le temps d'attente et la durée de privation d'eau et de nourriture augmentent.

Le transport de poulets de chair vivants est donc un processus multifactoriel dépendant d'événements traumatiques potentiels: les facteurs de stress physiques et mentaux.

### 6.4.5.1 Facteurs de stress physiques et mentaux

Les facteurs de stress physiques et mentaux durant le transport sont  
(Source: [http://www.isrvma.org/article/56\\_1\\_1.htm](http://www.isrvma.org/article/56_1_1.htm)):

Facteurs physiques	Facteurs mentaux
Température: chaleur et froid Vent Courants d'air et gaz Vibrations du véhicule Blessures au corps : meurtrissures, fractures, luxations	Mélange de groupes sociaux Privation d'eau et de nourriture Angoisse et douleur

### 6.4.5.2 Stress thermique

Durant le transport et dans la salle d'attente de l'abattoir, les volailles peuvent encourir un stress de chaleur, surtout durant les journées chaudes et humides. Les oiseaux sont des homéothermes, c'est-à-dire qu'ils maintiennent leur température corporelle à 41-42 °C dans un environnement bien défini, avec une limite supérieure et une inférieure. La température critique inférieure est de 19-22°C pour les poussins mâles et quelques degrés plus élevés pour les femelles. La température critique supérieure avoisine les 45-47 °C, ce qui fait en sorte que la plage de confort thermique chez les volailles est assez étendue.

Le stress thermique apparaît souvent quand les volailles sont transportées durant la journée ( rayonnement solaire) suite d'une part au réchauffement et d'autre part à une capacité de perte de chaleur diminuée. En cas de stress de froid, ce qui n'apparaît pas souvent, l'hypothermie s'installe souvent suite à une température ambiante basse et des vitesses de vent élevées. La différence de température entre l'intérieur et l'extérieur du véhicule peut monter à 20 °C.

### 6.4.5.3 Facteurs de stress corporels et mentaux

Il est difficile de séparer les facteurs de stress corporels des mentaux. Des stress corporels peuvent mener à un stress mental, ce qui peut être encore plus nuisible pour l'oiseau, par exemple le bruit effraye l'oiseau qui ne se comporte plus normalement et cesse de manger et de boire. Les vibrations, accélérations ou ralentissements brutaux, l'exposition à un environnement inconnu, oiseaux et bruits, des variations de climat et les manipulations avant l'abattage sont tous des facteurs relativement stressants.

L'intensité de l'angoisse provoquée par le transport est directement liée à la durée du transport. Les réponses connues sont une élévation de la concentration en cortisol, une fréquence cardiaque et respiratoire accrues et une immobilité tonique augmentée. Les dégâts vont de la déchirure de quelques cellules à une profonde perturbation du fonctionnement des organes et à des hémorragies internes.

## 6.5 Espace d'attente

### Module General

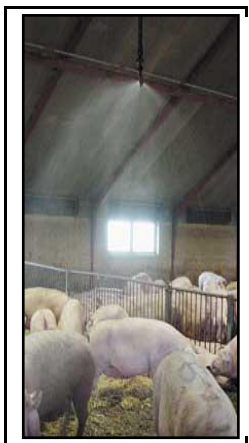
L'espace d'attente, dans lequel les animaux doivent attendre après le déchargement, doit être conçu et construit de façon adéquate et doit bien fonctionner afin d'assurer le bien-être et éviter des douleurs inutiles et du stress.

A l'arrivée à l'abattoir, il faut éviter que les animaux déchargés soient mélangés avec des animaux étrangers afin d'éviter les bagarres. En vue d'assurer une bonne réhydratation, il est important d'installer un système d'abreuvement dans l'espace d'attente. Ceci est surtout important par temps chaud. L'expérience confirme que un système d'abreuvement dans l'espace d'attente est efficace.

Afin d'éviter l'hyperthermie par temps chaud, l'espace d'attente doit être ventilé par des ventilateurs fixes ou mobiles ou par l'intégration d'un système de refroidissement par vaporisation. L'espace d'attente doit être équipé d'un système de nébulisation visant à refroidir et calmer les animaux par temps chaud. La pulvérisation des animaux, en particulier les porcs, avec de l'eau froide ( 9-10 °C) présente les avantages suivants:

- refroidissement du corps des animaux
- diminution de l'agressivité
- amélioration du bien-être
- système cardio-vasculaire calmé
- amélioration de la qualité de la viande

**Photo 13:** système de nébulisation dans l'espace d'attente pour porcs ( source: <http://www.danskeslagterier.dk>)



### Module Chevaux

#### 6.5.1 Espace d'attente : chevaux

Après l'arrivée au lieu de destination, les chevaux doivent être immédiatement lâchés, ils doivent recevoir à manger et à boire, et doivent pouvoir se reposer. Lorsque des chevaux sont sans manger depuis plus de 24 heures ou qu'ils ont séjourné plus de 24 heures sur une prairie, ils doivent recevoir à manger, sauf s'ils sont abattus le jour même. L'état de santé des chevaux doit être suivi. S'ils sont malades, ils doivent être traités au plus vite; s'ils sont en phase terminale, ils doivent être euthanasiés immédiatement et de manière humaine. (Smith and Grandin, 2004).

**Photo 14:** Chevaux dans l'espace d'attente



## Module Bovins

### 6.5.2 Espace d'attente : bovins

Les 'bonnes pratiques' dans l'espace d'attente pour les bovins demandent que les animaux soient bien traités et non mélangés. De l'eau doit être disponible et ils doivent être abattus le jour suivant leur départ de l'exploitation. Il est démontré que le mélange d'animaux provoque la mobilisation des réserves de glycogène et cela doit être évité coûte que coûte. Des données prises sur des taureaux montrent que le mélange provoque de grande quantité de viande DFD.

Afin d'obtenir un pH final dans les muscles aux environs de 5,5 après l'abattage, il faut au moins une teneur en glycogène de  $57 \mu\text{mol/g}$  afin de pouvoir former suffisamment d'acide pour baisser le pH. Si les réserves énergétiques sont épuisées sous ce seuil, le pH final sera plus élevé avec, pour conséquence, une viande de couleur foncée, dénommée viande DFD.

**Photo 15:** Viande normale et viande DFD (M. longissimus dorsi) (Colditz, 2005)

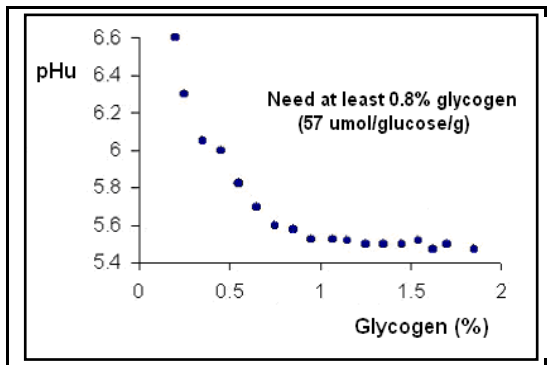


Lorsque le pH final s'élève, la viande est moins juteuse, n'a pas un bel aspect et se conserve moins bien. Jusqu'au pH 6, la viande DFD est également plus dure. Le pH final maximal aurait également une influence sur l'appétance.

Les bovins doivent être transportés en logettes afin de minimaliser le stress et de prévenir ainsi l'épuisement des réserves énergétiques.

*Figure 6.5: relation entre le pH final (pHu) de la viande et la concentration musculaire en glycogène (LD), directement après l'abattage (Warriss, 1990)*





## Module porcs

### 6.5.3 Espace d'attente : porcs

Après le déchargement, les porcs doivent disposer de 2 heures afin de pouvoir se rétablir du stress du transport. La durée du repos est essentielle pour leur rétablissement, même si le transport a été court.

Une douche durant 10-20 minutes lors du déchargement réduit la température de la peau de 3-4°C, limite le risque d'hyperthermie et la mortalité dans l'espace d'attente.

Des douches interrompues ou des douches se succédant à de courts intervalles sont nocives pour les porcs suite au fait qu'elles perturbent les porcs qui se retiennent de se coucher et de se reposer. La loge ne peut pas avoir une capacité de plus de 40 animaux, la dimension idéale étant de 15-20 animaux, ce qui limite les mélanges d'animaux et, dès lors, diminue l'agressivité.

La densité ne peut pas dépasser les 2 porcs/m<sup>2</sup> et ne pas être inférieure à 1 porc/m<sup>2</sup>.

**Photo 16:** Espace d'attente pour porcs (Driessen and Geers, 2000)



Dans des conditions d'environnement et d'humidité normales, un temps d'attente de 2-3 heures est un compromis raisonnable entre le bien-être animal, le score de lésions cutanées, la qualité de la viande et la rentabilité de l'abattoir. En pratique, le repos dure de 1 à 15 heures, dépendant de la dimension de l'abattoir, la disponibilité des porcs pour abattre, la durée du transport, les manipulations et les conditions d'environnement. Un temps de repos absent ou court (< 30 minutes) induit une grande incidence de viande PSE (pale, soft en exudative = pâle, sans structure, perte d'eau). Un temps d'attente plus long réduit l'incidence de viande PSE mais augmente l'incidence de la viande DFD suite à la déplétion du glycogène dans les muscles. L'espace d'attente doit être bien ventilé, les loges doivent disposer d'équipement d'abreuvement.

## Module Moutons et chèvres

### **6.5.4 Espace d'attente : moutons**

Les moutons doivent disposer d'une période de repos de plus de 8 heures pour en tirer un véritable avantage, Le comportement des moutons varie peu dans des circonstances de faible bien-être , telles que surcharge et blessures. Après un voyage de 24 heures, les agneaux d'abattage retrouvent leur comportement normal vis à vis de la boisson après 14 heures et vis à vis de la nourriture après 16 à 24 heures.

Dans cet espace, les agneaux ne se tiennent pas aussi souvent debout que durant le transport.

## Module Volailles

### **6.5.5 Espace d'attente : volailles**

Afin d'éviter l'exposition des oiseaux à un stress thermique supplémentaire lors de l'attente à l'abattoir, les abattoirs ont prévu des espaces d'attente spéciaux dans lesquels différents ventilateurs ou un système de ventilation sont installés afin d'envoyer de l'air frais vers les animaux.

Contrairement aux volailles abattues dès leur arrivée, les volailles séjournant 1,2,ou 3 heures dans l'espace d'attente voient leur température corporelle augmenter. Les réserves de glycogène dans le foie s'épuisent mais les animaux ne sont ni déshydratés, ni stressés physiologiquement.

Donc, pour éviter l'hyperthermie par temps chaud, l'espace d'attente doit être ventilé par des ventilateurs fixes ou mobiles, ou par un système intégré de refroidissement par nébulisation.

## Module général

### 6.6 Conséquences du bien-être sur la qualité de la viande

Les résultats de recherches étendues montrent que le stress durant la production et durant la période précédant directement l'abattage sont les principaux éléments déterminant pour la qualité finale de la viande, ce qui était déjà connu depuis longtemps. Le stress précédant l'abattage peut accélérer la quantité et la vitesse de l'acidification musculaire durant l'abattage. Beaucoup d'indications du niveau de stress chez différentes espèces animales sont des modifications dans les concentrations plasmatiques d'hormones spécifiques au stress et sources d'énergie, thyroxine, comportement agonique tels que menaces, ruades, morsures, bagarres, poursuite, énervement, angoisse, tentatives de fuite et réduction de productivité.

On a démontré récemment une relation entre la concentration sérique du cortisol et la qualité de la viande, mais aussi la répartition des acides gras chez le mouton ( Okeudo en Moss 2005).

Tableau 3: Relation linéaire entre différentes propriétés qualitatives de la viande et la concentration sérique du cortisol chez le mouton (Okeudo en Moss, 2005)

Parameters	Correlation coefficient (r)
pHi	-0.12 <sup>1</sup>
pHu	0.016
Sarcomere length	-0.10
Cooking loss	-0.35**
Shear force	-0.09
Intramuscular lipid	0.11 <sup>1</sup>
C <sub>10:0</sub> (capric acid)	-0.14
C <sub>12:0</sub> (lauric acid)	-0.24
C <sub>14:0</sub> (myristic acid)	-0.34*
C <sub>14:1 cis</sub> (myristoleic acid)	-0.11
C <sub>15:0</sub> (pentadecylic acid)	-0.20
C <sub>16:0</sub> (palmitic acid)	-0.03
C <sub>16:1 trans</sub> (palmitelaidic acid)	-0.16
C <sub>16:1 cis</sub> (palmitoleic acid)	-0.15
C <sub>17:0</sub> (margaric acid)	-0.02
C <sub>18:0</sub> (stearic acid)	0.04
C <sub>18:1 cis</sub> (oleic acid)	0.29*
C <sub>18:2 trans</sub> (linoelaidic acid)	-0.25
C <sub>18:2 cis</sub> (linoleic acid)	0.11
C <sub>18:3</sub> (linolenic acid)	-0.41***
Totals:	
Saturated fatty acids	-0.11
Monounsaturated fatty acids	0.14
Polyunsaturated fatty acids	-0.07

<sup>1</sup>Significant cortisol by sex interaction effect (P<0.05); \* = P<0.05,

\*\* = P<0.01; \*\*\* = P<0.001.

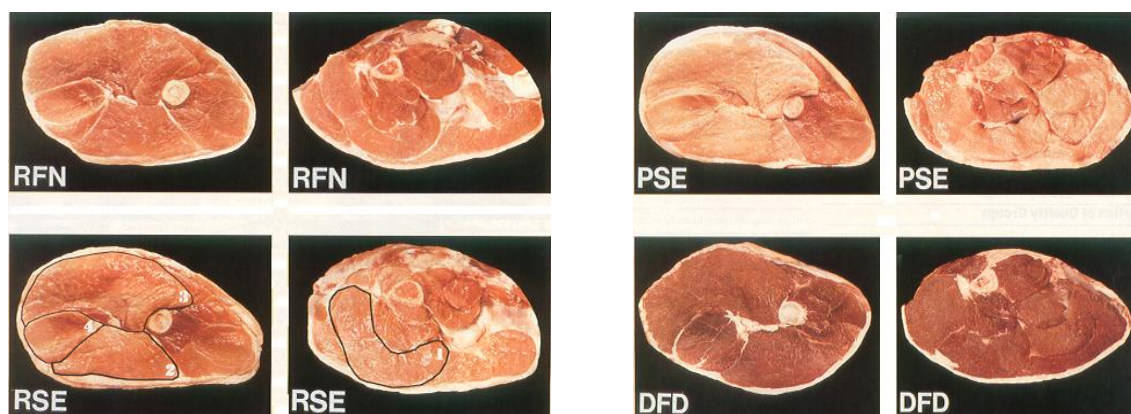
De tous les animaux destinés à la production de viande, les porcs sont les plus sujets au développement de propriétés anormales dans le muscle après l'abattage. Une faible qualité de la viande de porc, surtout la viande PSE, demeure un sérieux problème pour l'industrie. Ce problème persisterait plus qu'attendu au vu des scores élevés donnés aux carcasses avec plus de tissu maigre. Bien que l'influence des composants génétiques soit

diminuée par l'utilisation de porcs d'élevage halothane **résistants** l'incidence de la viande de porcs PSE demeure très élevée.

Les facteurs liés à la manipulation avant l'abattage, surtout durant le transport des porcs vers l'abattoir et leur séjour dans l'espace d'attente, sont associés à l'apparition de viande PSE.

Un stress de longue durée peut épuiser les réserves des muscles en glycogène et conduisent à une viande DFD (dark, firm en dry). Ceci apparaît chez toutes les espèces animales, même chez les volailles. Des signes de viande PSE (pale, soft en exudative) sont également signalés chez les poulets de chair et dindons. Les viandes PSE ou DFD ne sont pas attrayantes, ont de mauvaises propriétés technologiques et une mauvaise qualité de consommation.

**Photo 17:** Catégories de qualité de viandes de porcs ( viandes RFN-, RSE-, PSE- et DFD) (Kaufmann et al., 1991)



RFN: qualité idéale  
PSE: pale, soft exudative

RSE: qualité de transition  
DFD: dark firm dry

1 M. gluteus medius  
3 M. semimembranosus

2 M. biceps femoris  
4 M. semitendinosus

Au vu des résultats des recherches, le maintien du bien-être pourrait résulter en une meilleure qualité de production. Ceci est un stimulant commercial de poids pour améliorer la façon dont les animaux sont détenus, manipulés et abattus. Dans la période précédant directement la mort, un bon bien-être est souvent la conséquence d'une manipulation précautionneuse des animaux, ce qui diminue le stress et les traumatismes. A l'inverse, un mauvais traitement avant la mort génère du stress et une mauvaise qualité de viande.

Des études démontrent que des porcs détenus dans un système qui occasionne beaucoup de stress, sont également plus stressés durant le transport et l'abattage. Ils produisent également beaucoup moins de viande. C'est la raison pour laquelle les consommateurs, l'industrie de transformation et les producteurs accordent plus d'intérêt, aussi bien à la qualité de la viande qu'au bien-être animal dans toute la chaîne de production, de la conception à l'abattage. (Driessen en Geers, 2000).

## **6.7 Directives pour le bien-être et principes pour la manière de traiter**

Les directives pour le traitement des animaux destinés à la production de viande ont été publiées par l'Organisation Mondiale pour la Santé animale dans le Terrestrial Animal Health Code – 2005 ( <http://www.oie.int>).

Ce code donne des directives pratiques pour les mesures qui peuvent être appliquées dans l'ensemble de la chaîne de production. Dans la partie 3, secteur 3,7 chapitre 3,7,1-4

, les aspects relatifs au bien-être sont abordés en détail , en particulier pour les animaux de rente suivant : bovins, buffles, chameaux, moutons, chèvres, porcs, volaille, et chevaux. Plus d'informations disponibles sur le site [http://www.oie.int/eng/normes/mcode/en\\_chapitre\\_3.7.5.htm](http://www.oie.int/eng/normes/mcode/en_chapitre_3.7.5.htm).

## **6.8 Conclusions**

La façon d'agir avec les animaux durant tous les stades du processus de transport, que ce soit le chargement, le transport, le déchargement et la conduite au départ de l'espace d'attente, est importante pour le bien-être animal et la qualité de la viande après abattage.

Les dispositions techniques pour le chargement, le transport, le déchargement et la conduite varient en fonction des espèces, et même de l'âge au sein des espèces.

Le facteur principal est ' l'homme' qui est responsable du déroulement optimal de tout le processus, et dès lors de veiller à ce que le bien-être et la qualité de la viande soient au maximum.

## **7 Aspect pratique sur la façon de cotoyer les animaux**

Après quelques recommandations générales relatives au transport durant les jours chauds de l'été, les aspects pratiques de la façon de cotoyer les espèces animales suivantes vont être discutés:

- comportement avec les bovins
- comportement avec les porcs
- comportement avec les petits ruminants (moutons, chèvres et cervidés)
- comportement avec la volaille
- comportement avec les chevaux

### **MODULE GENERAL**

#### **7.1 Recommandations pour le transport durant les jours chauds de l'été**

Durant les mois d'été, le temps chaud et humide peut constituer une charge supplémentaire pour les animaux transportés. Le transport est une situation stressante pour les animaux qui les rend très sensibles aux températures élevées. Un haut degré d'humidité exacerbe encore les effets négatifs, étant donné le refroidissement par la transpiration et l'halètement devient plus difficile. Ci-après suivent quelques recommandations pour aider les transporteurs à protéger leurs animaux. L'application de ces conseils peut éviter beaucoup de souffrance animale.

- Tenez compte, plus que jamais, des conditions atmosphériques pour l'élaboration du planning.
- Équipez les véhicules pour les transports de longue durée d'un bon système de ventilation en état de marche.
- Surveillez souvent les animaux pour détecter les signes de stress de chaleur tels qu'une respiration augmentée, une respiration bouche ouverte, abrutissement et salivation abondante.
- Évitez autant que possible de placer les animaux dans les parties les plus chaudes du camion. Ce sont les places à l'avant et à l'étage le plus haut.
- Donnez 30% d'espace en plus aux animaux.
- Donnez un maximum d'espace au-dessus de la tête des animaux afin d'améliorer la ventilation. Retirez les ponts intermédiaires là où c'est possible.
- Évitez autant que possible de rouler pendant la partie la plus chaude de la journée.
- Stationnez à l'ombre où c'est possible, transversalement par rapport au vent.
- Les véhicules équipés d'un toit clair captent moins la chaleur solaire.

## MODULE BOVINS

### 7.2 Aspects pratiques sur la façon de cotoyer les bovins

Dans ce paragraphe sont abordés quelques aspects liés aux animaux, pouvant être directement en relation avec le bien-être de l'animal concerné. Plus précisément seront évoqués les paramètres corporels, les sens, la structure sociale au sein du troupeau, le comportement normal et les indications de la sensation de se sentir bien ou de ressentir de la douleur.

#### 7.2.1 Paramètres corporels

Afin de pouvoir apprécier, en connaissance de cause, la situation de bien-être d'un bovin, il est utile de connaître quelques paramètres corporels des bovins ( et ceci pour différents stades de production). La température du corps, ainsi que la fréquence respiratoire ( estimée visuellement) peuvent être déterminés rapidement et fournir une information utile à propos de l'animal. Ces paramètres sont des valeurs de référence pour des animaux au repos.

- Température du corps ( à mesurer dans l'anus):
  - veau nouveau-né: 38,5 à 40,5 °C
  - veau jusqu'à 1 an: 38,5 à 39,5 °C
  - vache: 38 à 39,0 °C
- Fréquence respiratoire:
  - veau jusqu'à 1 an: 30 à 50 fois par minute
  - vache : 10 à 30 fois par minute
- Fréquence cardiaque ( pouls):
  - veau nouveau-né : 100 à 130 pulsations par minute
  - veau jusqu'à 1 an: 80 à 110 pulsations par minute
  - vache : 50 à 80 pulsations par minute

#### 7.2.2 Sens ( entendre, sentir, voir)

##### 7.2.2.1 *Les bovins entendent mieux que les humains*

Un bovin peut entendre des bruits inaudibles pour l'homme. Ils entendent des tonalités plus hautes que l'homme et perçoivent dès lors des bruits que nous ne pouvons pas entendre.

De plus, certains bruits sont perçus par le bovin de manière beaucoup plus désagréable que par l'homme. Ce fait dépend surtout de l'expérience antérieure de l'animal. Ainsi, par exemple, un nouveau bruit peut provoquer la panique chez un bovin du fait qu'il est inconnu ou inattendu.

Les animaux peuvent cependant vite s'adapter aux niveaux de bruits acceptables. Les bruits sourds induisent le calme, tandis que des bruits interrompus rendent les animaux nerveux.

A la perception d'un bruit, un bovin va orienter ses oreilles vers la source sonore.

##### 7.2.2.2 *Les bovins voient autrement que les humains*

De par l'implantation latérale des yeux du bovin, son acuité visuelle n'est importante que dans un angle réduit ( correspondant au champ de vision commun aux 2 yeux), A côté de cela, les bovins disposent, de chaque côté, d'une vue panoramique ( un champ de vision de 330 degrés). A l'arrière, il y a une petite zone aveugle. La conséquence de ces différents champs de vision est que les bovins ne voient pas précisément les objets placés latéralement et, de plus, ils ont une mauvaise profondeur de champ. Afin de pouvoir estimer une distance correcte, le bovin doit déplacer sa tête de manière à obtenir 2 points d'orientation. Ils ont donc besoin d'un certain temps afin de pouvoir estimer correctement une distance.

Vous approcherez une vache craintive de côté ou oblique par l'arrière, alors qu'une vache docile sera abordée de préférence par l'avant.

De même, contrairement à l'homme, le bovin ne perçoit pas les mouvements comme un déplacement fluide. Un déplacement fluide est plutôt perçu comme une suite continue d'images individuelles ou de photos. Ceci est l'explication au fait que les bovins s'effrayent lors de mouvements brusques. D'un autre côté, il est possible de faire usage de cette donnée lorsqu'on veut éviter qu'un bovin ne poursuive sa route. En faisant des mouvements rapides avec les bras ( éventuellement avec un bâton), on peut essayer d'arrêter un bovin dans sa course.

Les yeux des bovins sont également très sensibles aux variations d'intensité lumineuse. Une répartition homogène de la lumière exerce un effet apaisant. Les différences d'intensité lumineuse dans l'étable doivent être évitées, car il faut 3 minutes à la pupille pour s'adapter, contrairement à l'homme chez qui cela ne prend que 30 secondes. De plus les bovins préfèrent courir de l'obscurité vers la lumière.

Le bovin peut aussi différencier différentes couleurs. Néanmoins, les couleurs avec une courte longueur d'ondes ( par exemple le vert) seront moins bien perçues que les couleurs avec une longueur d'ondes plus grande ( par exemple le rouge).

### **7.2.2.3** *Organe de l'odorat important pour la communication*

Les bovins ont un odorat très développé qui, avec l'odeur, joue un rôle important dans leur comportement. Par exemple, ils choisissent leur aliment surtout à l'odeur.

Via l'organe de l'odorat, ils captent beaucoup d'informations, qui ne sont pas toujours perçues par les humains. Pensons ici aux phéromones qui ne sont pas du tout perçues par l'homme ; un taureau va pouvoir déceler une vache en chaleur à un stade très précoce. A ce moment, un taureau pubère ne tolérera aucun rival dans son entourage ( parfois également aucun éleveur/vétérinaire).

L'odeur est également importante pour la reconnaissance individuelle des animaux ( entre p.ex. La vache et son veau).

Les signaux odorifères forment aussi la base du marquage territorial. ( délimitation du territoire). De plus, ils sont essentiels pour l'entretien de la hiérarchie entre les congénères au sein du groupe. Cette hiérarchie est importante pour maintenir le calme au sein du troupeau.

En cas de danger imminent ( p.ex. un intrus au sein du troupeau, comme l'éleveur qui veut capturer un animal dans le troupeau), des phéromones d'alarme seront dispersées . L'animal le plus farouche sera alors le premier debout.

### **7.2.2.4** *Le sens du toucher*

C'est à l'endroit où la peau est la plus fine que les zones les plus sensibles se trouvent. C'est le cas à l'implantation de la queue, les flancs de l'animal et la mamelle. Ces zones sont d'ailleurs utilisées , en les grattant, pour calmer l'animal. On calme aussi les bovins en grattant sur la ligne du dos, le cou, la base des oreilles, le dessus de la queue. Ils perçoivent ceci comme un signe de confiance et de bien-être.

D'autre part, à l'entrée des naseaux se trouvent d'importants organes tactiles, très sensibles. Ils peuvent être utilisés pour assurer la contention de l'animal.

## **7.2.3 Les bovins sont des animaux sociaux**

Dans les circonstances naturelles, les bovins vivent en relation de groupe, en troupeaux. La plupart des comportements ont lieu simultanément au sein du troupeau. Les chefs de troupeau commencent à brouter et les autres animaux suivent. Par la suite, l'ensemble du groupe va se coucher en même temps et commencer à ruminer.

Ils aiment aussi de se suivre à la queue leu leu.

Les vaches règlent leur comportement sur la lumière solaire : après le lever du soleil manger, au milieu de la journée se coucher et le soir à nouveau manger.



Ils possèdent la capacité de reconnaître une soixantaine de congénères. De ce fait, une structure hiérarchique bien déterminée se met en place ( un rang social) . La vache qui se trouve au sommet de la hiérarchie est souvent une des plus âgées. Les animaux jeunes ou nouvellement introduits doivent se faire une place dans l'ordre social, ceci par ce qu'on appelle les actes de dominance.

Par ces actes de dominance tels que menaces, ruades ou bagarres, les bovins vont essayer de monter dans l'échelle hiérarchique ou simplement de conserver leur place vis-à-vis d'un individu de rang inférieur. C'est à l'âge de 3 à 6 mois que les jeunes veaux vont se battre, menacer pour se placer dans l'échelle hiérarchique..

Une attitude menaçante vis-à-vis de congénères ou de personnes s'extériorise par la tenue de la tête près du sol, directement orientée vers l'adversaire, le membre antérieur grattant le sol, poussant des mugissements, le cou frottant le sol et les cornes labourant le sol. La lutte se fait tête contre tête et l'animal qui a le dessous et doit se déclarer vaincu, va se sauver à une distance respectable.

Des interactions non-menaçantes entre les bovins au sein d'un troupeau se traduisent par des reniflements , léchages et chevauchements réciproques.

Les jeunes taureaux débiteront la compétition avec les vaches adultes vers 1,5 an. Ceci aura comme résultat qu'à l'âge de 2,5 ans, ils seront dominants envers toutes les vaches. Durant cette période, les taureaux pourront parfois devenir ,de manière inattendue, dangereux pour l'homme/éleveur.

Au sein d'un troupeau, la compétition s'exprime dans certaines situations conflictuelles telles qu'à la mangeoire, pour une place dans les endroits de repos, aux aires d'abreuvement et lors de croisement dans des passages trop étroits dans l'étable.

L'importance d'une bonne socialisation se voit dans la différence de méfiance vis à vis de l'homme entre un veau nourri individuellement au seau et un têtard. Celui-ci est beaucoup plus farouche du fait que dans son jeune âge ( aussi appelé phase de socialisation), il a eu très peu de contact avec l'homme. Un comportement calme avec les jeunes veaux améliore donc leur bien-être.

Un contact précoce avec les congénères est également de grande importance pour une bonne socialisation et dès lors pour le futur comportement du bovin. Le vécu d'expériences nombreuses et variées dans la phase de jeune âge est important pour le développement d'un comportement acceptable du bovin dans sa vie ultérieure.

#### **7.2.4 Comportement et différences raciales**

Les quelques races laitières locales belges encore existantes et les deux-fins sont en général des animaux paisibles. Par contre, les bovins Holstein-Frisons ont un caractère fort ( et peuvent de ce fait faire une sortie dangereuse).

Les bovins Blanc-Bleu ont généralement un caractère calme et dès lors sont plus faciles dans leur fréquentation.

La plupart des races viandeuses d'origine françaises sont le plus souvent détenues comme vaches allaitantes, ce qui augmente le sentiment d'appartenance à un troupeau. C'est la raison pour laquelle ces animaux sont difficiles à manipuler individuellement et qu'ils peuvent devenir nerveux et agressifs quand ils se trouvent écartés du troupeau familial.

#### **7.2.5 A quoi peut-on voir qu'une vache est en bonne santé ?**

- La toison est propre, lisse et luisante.
- La vache mange et boit bien. Ceci peut être confirmé, entre autre, par un bon remplissage de la panse et du ventre.
- Le bovin sain est alerte et actif.
- Le mouvement, la course et la station debout se font sans signes de douleur ou de gêne.
- Le bovin se trouve en bonne condition.
- Aucune lésions importantes de la peau n'est constatée.
- Les bovins font preuve d'un comportement normal dans le troupeau

- L'attitude et le mouvement du bovin sont normaux.

### **7.2.6 Bovins présentant des douleurs**

Un bovin qui a mal quelque part va essayer de soulager la partie douloureuse de son corps. Les vaches boiteuses se couchent plus fréquemment. Par la suite, on pourra déceler une respiration accélérée, l'animal sera moins alerte et présentera moins d'intérêt pour son environnement.

Suite à la douleur, il mangera et boira moins. Un animal souffrant s'isole fréquemment du groupe.

Des vaches boiteuses courbent le dos et sont plus peureuses, surtout du fait qu'elles ne peuvent pas fuir rapidement.

## Module Porcs

### **7.3 Aspects pratiques sur la façon de cotoyer les porcs**

Dans ce paragraphe seront abordés quelques aspects liés à l'animal pouvant être en relation directe avec le bien-être de l'animal concerné. Plus précisément, on abordera la sensibilité au stress, l'absence de glandes sudoripares, quelques paramètres corporels et les sens.

#### **7.3.1 Sensibilité au stress**

Les porcs sont en général vite stressés. Ce stress survient quand l'animal est confronté à des circonstances qu'il ne souhaite pas. L'agression ( une bagarre) et un voyage peuvent causer le stress. La conséquence de ceci est que l'animal va être agité, va moins manger et boire et pourra devenir malade plus facilement.

#### **7.3.2 Pas de glandes sudoripares**

Contrairement aux humains par exemple, les porcs n'ont pas de glandes sudoripares. C'est pour cela qu'ils sont plus sujets au stress de chaleur durant l'été.

Les signes d'un tel stress de chaleur sont, entre autre:

- respiration accélérée
- couchés séparément et étalés ( souvent à un endroit frais ou sur les grilles )
- consommation d'aliments diminuée
- consommation d'eau augmentée ; éventuellement les porcs éclaboussent le sol avec l'eau pour , par après, s'y coucher ( parfois ils peuvent se coucher dans leurs déjections)
- déplacements dans le box diminués

#### **7.3.3 Paramètres corporels**

Afin de pouvoir estimer, avec suffisamment de connaissance, la situation de bien-être des porcs il est utile de connaître quelques paramètres corporels du porc ( et ceci à différents stades de production).

Plus précisément, la température corporelle et la fréquence respiratoire ( estimée visuellement) peuvent être déterminés rapidement et fournir une information utile à propos de l'animal. Il convient de rappeler que la prise de température chez un porc doit se faire d'une manière posée, ceci pour éviter de causer un stress supplémentaire.

- Température corporelle:
  - porcelet: 39 à 39,5 °C
  - porc à l'engrais: 38,5 à 39 °C
  - truie ou verrat adulte: 38 à 38,5 °C
- fréquence respiratoire:
  - porcelet : environ 30 fois par minute
  - porc à l'engrais : environ 18 fois la minute

- o truie ou verrat adulte: environ 13 fois par minute

### **7.3.4 Sens ( entendre, sentir, voir)**

L'ouïe est le sens le plus important pour la vie quotidienne Les porcs entendent relativement bien.

La peau du porc est très sensible. Autour de la bouche se trouvent des nerfs sensoriels qui constituent une aide importante pour la recherche, le rassemblement et la consommation de la nourriture.

La vue du porc est axée sur la collecte de la nourriture. Pour ce faire, les porcs disposent d'un champ visuel de 310 °. Voir au loin ne leur réussit pas bien. De plus, ils ne savent pas regarder en arrière ce qui provoque l'effarouchement du porc quand quelqu'un arrive par l'arrière.

D'une façon générale, il est prouvé que les porcs voient très mal. C'est la raison pour laquelle il est conseillé que les murs le long desquels les porcs doivent courir quand on les déplace , soient pleins. De cette manière, ils ne seront pas importunés inutilement ni distraits par des choses pouvant survenir sur le côté.

En général, les porcs ne se déplacent pas volontiers de la lumière vers l'obscurité.

La manière pour un porc de faire connaissance avec son environnement est de porter la tête basse. Il peut de ce fait percevoir, renifler et tester son environnement. A l'occasion de cette reconnaissance, ils utilisent essentiellement leur groin.

## Module moutons et chevres

### **7.4 Aspects pratiques sur la façon de cotoyer les petits ruminants ( moutons, chèvres)**

Dans ce paragraphe seront abordés des aspects spécifiques à l'animal qui peuvent avoir une relation directe avec le bien-être de l'animal concerné. Plus précisément, il s'agira de quelques paramètres corporels du mouton et de la chèvre, la connaissance d'un mouton en santé, comportement normal, et sécurité et bien-être lors du déplacement.

#### **7.4.1 Le mouton**

##### **7.4.1.1 Paramètres corporels**

Ces valeurs de référence sont valables pour des animaux au repos.

	agneau	mouton adulte
température rectale	38,5-40,5 °C	38,5-40,0 °C
fréquence cardiaque/min.	80-120	70-90
Fréquence respiratoire/min.	20-30	10-30

##### **7.4.1.2 Un mouton sain**

Un mouton sain se caractérise par,entre autres, les comportements et particularités suivants:

- une respiratoire calme, sans pousser ni effort. Le nombre de mouvements respiratoires ( inspiration et expiration) est de 12 à 15 par minute chez le mouton. La

fréquence respiratoire peut néanmoins varier en fonction de l'âge de l'animal, ses mouvements, la température ambiante, son état de nourrissage, son état nerveux et une éventuelle gestation.

- La maintien et les mouvements doivent se faire de manière non forcée et souple, les 4 membres pouvant se mouvoir ensemble. L'animal doit également pouvoir exercer une pression égale sur chacun de ses membres.
- Les moutons doivent avoir un regard attentif et une réaction rapide à ce qu'ils peuvent voir. Le tempérament et le caractère varient de race à race et sont d'une telle importance qu'il faut en tenir compte lors d'une évaluation.
- Paissent en groupes. Des animaux malades se déplacent plus lentement et s'isolent fréquemment. Souvent, ils se couchent plus que normal.
- Le regard doit être calme et tranquille, mais néanmoins vif. Il est souvent terne et anxieux en cas de maladie.
- Les brins de laine sont bien compacts. La toison dans son ensemble est lâche par rapport à l'animal. Une telle toison est brillante et de consistance grasse. En écartant la laine, on découvre une peau belle et souple. La laine écartée est propre et pure.
- Avidité pour manger et consommation d'eau normale.
- Emission régulière de matières fécales et d'urine. Celle-ci doit avoir une couleur normale et les déjections doivent être sèches avec beaucoup de petites crottes.
- Rumination régulière ; un mouton rumine environ 4 à 6 fois par jour, et la durée de la rumination dure chaque fois de 10 à 50 minutes. Un bol alimentaire régurgité est mastiqué environ 60 fois.
- Fréquence cardiaque régulière de 70-90 pulsations par minute chez un mouton et 80-120 par minute chez un agneau. Chez un mouton plus âgé la fréquence cardiaque se situe aux environs de 55-60 par minute. La fréquence peut varier fortement en fonction de l'effort, la température ambiante, le stress et l'état de santé. Le pouls est bien perceptible à l'angle de la mâchoire contre les muscles masticateurs et à la face inférieure de la queue.
- La température corporelle normale est de 38,5 °-40,0 °C chez un mouton, 38,5°-40,5°C chez l'agneau. Souvent la température est un peu plus basse le matin et un peu plus haute le soir. En cas de maladie, elle peut être augmentée ou diminuée. La température est prise dans l'anus. On peut également sentir les oreilles qui sont froides en cas de maladie. La température n'est pas uniforme à la surface du corps ; la température des oreilles, membres, nez et queue est plus basse que celle des autres parties du corps.
- La couleur normale de la peau non pigmentée et des muqueuses est rose. Le museau du mouton doit être froid, les narines propres. En situation normale, les muqueuses sont légèrement humides.

#### **7.4.1.3** *Bien-être et sécurité lors des déplacements*

- Conduire les moutons en petits groupes de 5 à 10 . Si possible, éviter de déplacer un seul mouton. Les moutons sont de nature grégaire et se sentent mieux en groupe. Du même coup, on évite le stress.
- Ne pas tirer sur l'animal au moyen d'une corde p.ex.. Si on a besoin d'une corde pour conduire un seul animal, le mieux est de se placer à côté de l'animal. L'animal se déplacera dès lors plus facilement vers l'avant que si vous êtes devant lui. Dans les endroits où beaucoup de moutons sont chargés ou déchargés, on peut avoir recours avec succès à des animaux spécialement entraînés qui courent avec les autres.
- Quand on veut quand même tirer un mouton vers l'avant, il se raidit. Il résiste, les oreilles sont orientées vers l'avant et le dos est voussé. Tout ceci démontre la tension que l'animal ressent.

*Figure 7.6: la conduite fautive d'un mouton*



- Faites comprendre, comme conducteur, qui est le chef. Cela ne veut nullement dire que vous devez agir avec témérité et imprudemment. De plus, ne tirez pas inutilement sur la corde, veillez aussi à votre propre sécurité. Ne tournez en aucun cas la corde autour de votre poignet, bras ou doigts, ne glissez pas votre main ou votre bras dans un anneau fait par la corde. Tenez la fermement, avec les 2 mains si possible. Un noeud fait dans le corde peut améliorer la prise.
- N'allez pas devant, vous éviterez ainsi les attaques dans le dos. Veillez toujours à être bien visibles pour eux et qu'ils soient également bien visibles pour vous, ceci pour votre propre sécurité. Vous éviterez ainsi les comportements agressifs et les attaques brutales..
- Ne pas frapper ou donner des coups de pied, ne pas tirer à la laine...ceci est cruel et provoque des hématomes sous-cutanés qui pénalisent la carcasse.
- On maintient le mieux les animaux par la queue ou par le grasset ( où on tâte l'animal pour estimer le degré d'engraissement , dans l'aisne) et sous le cou.
- Ne pas effrayer les animaux inutilement, ,cela se traduit uniquement par une augmentation du stress.
- La meilleure manière d'agir avec les animaux est une manière calme et posée. Courir, crier... sont donc déconseillés.
- Veiller à ce que les animaux puissent se voir, utilisez des cloisons de manipulation ajourées plutôt que des cloisons pleines.

## **7.4.2 La chèvre**

### **7.4.2.1** *Température corporelle*

La température d'une chèvre en bonne santé se situe entre 39 et 40 ° C. L'animal va toujours essayer de maintenir cette température; si il n'y parvient pas, la température va monter ou descendre, ce qui est néfaste pour la santé et la production. La production de chaleur dépend évidemment de l'animal, entre autre de son poids, de sa production ( croissance ou lactation) et du type d'alimentation.

### **7.4.2.2** *Comportement naturel*

Les chèvres peuvent être particulièrement sobres. Si aucun autre aliment n'est disponible, elles pourront se nourrir de déchets de cuisine ou grignoter du papier. Ceci ne veut pas dire qu'elles ne sont pas délicates et qu'en cas d'un apport plus large de nourriture, qu'elles ne choisiront pas avec soin les meilleures parties. Les chèvres grimpent et sautent très bien. Les clôtures ne peuvent pas être suffisamment hautes et étanches que pour éviter toute escapade. Du fait qu'elles consomment des feuilles elles peuvent, à long terme, provoquer des dégâts considérables dans les jardins et forêts.

## **7.4.3 Le transport des moutons et des chèvres**

Il s'agit d'un événement complexe et fort stressant pour ces animaux. Le transport, accompagné de tous les événements liés, peut avoir des conséquences défavorables sur le bien-être animal. Les circonstances du chargement, le bruit et les vibrations du transport, les conditions climatiques, la ventilation, la densité de chargement, la durée du

voyage et l'absence d'eau et de nourriture sont autant d'éléments induisant le stress durant le transport.

La qualité du voyage telle qu'elle peut être ressentie par les chèvres, dépend d'un nombre de facteurs pouvant être influencés par le chauffeur du camion.

## Module Volailles

### **7.5 Aspects pratiques de la manière d'agir avec les volailles**

Dans ce paragraphe seront abordés quelques aspects liés à l'animal qui peuvent être en relation avec le bien-être de l'animal concerné. Plus précisément, le stress, le comportement, quelques sens et des aspects relatifs au transport seront discutés. On donnera par la suite un aperçu des différents groupes de production chez la volaille, et on s'arrêtera sur le planning, la communication et les conseils pour le transport durant les chaudes journées d'été.

#### **7.5.1 Exposés à beaucoup de facteurs de stress**

Les différentes sortes de volailles sont, à l'heure actuelle, élevées dans des conditions intensives et artificielles ( grands groupes, étables climatisées, environnement uniforme,...) Lors de la capture et du transport, les animaux sont exposés à un éventail de modifications ( jeûne avant la capture, la capture elle-même, le transport, le déchargement des poules pondeuses ou l'accrochage aux crochets et le gazage précédant l'abattage des poulets de chair..). Ces actions constituent une source de situations de stress qui peuvent être néfastes aussi bien pour le bien-être, les indicateurs économiques ( mortalité, perte de poids,...) que pour la qualité de la viande.

Le stress peut également déclencher l'excrétion de salmonella chez les porteurs de ce germe.

#### **7.5.2 Les sens ( entendre, sentir, voir)**

Les volailles sont des proies et dès lors doivent être bien équipées de sens leur permettant d'apercevoir et d'échapper à leurs prédateurs. Pour ce faire, les capacités visuelles et l'ouïe sont importants.

Les poulets ont besoin de lumière, mais ils ne résistent pas bien à la lumière des tubes TL. Ils perçoivent les variations de fréquence ( que les humains ne peuvent pas voir)comme une sorte de lampe qui clignote continuellement. C'est pour cela qu'on utilise les ballast à haute fréquence. Les poulets savent très bien discerner les couleurs et peuvent percevoir un spectre lumineux plus large. L'utilisation de lumière rouge diminue le cannibalisme entre les animaux. Par contre, une intensité lumineuse élevée induit un comportement agressif ( picage, cannibalisme) et une activité exacerbée.

La volaille et les oiseaux disposent d'un champ visuel étendu ( de l'ordre de 330°)

En ce qui concerne l'ouïe, la sensibilité va de 15 à 10000 Hz.

La vue et les sons sont utilisés pour la communication et la reconnaissance des congénères.

Le bec est pourvu un grand nombre de terminaisons nerveuses , avec une concentration de récepteurs tactiles au niveau de la pointe. Ceux-ci font en sorte que les animaux savent picorer avec précision.

#### **7.5.3 Les volailles sont des animaux sociaux**

Les volailles sont des animaux sociaux qui vivent le plus souvent en groupe d'environ 15 animaux. Il règne une hiérarchie au sein du groupe, laquelle est également appelée ordre de coup de bec. A côté du comportement pour le maintien de la hiérarchie, les poules font aussi beaucoup de choses ensemble : manger ensemble, se promener ensemble, prendre

des bains de sable ensemble, pondre un oeuf dans un nid déjà occupé par une autre poule, etc,,

#### **7.5.4 Les volailles peuvent réagir de manière anxieuse**

Lorsque l'obscurité survient brutalement, les poules ne savent plus s'orienter ce qui provoque de l'angoisse. Elles vont dès lors essayer de fuir. Elles essayeront aussi de fuir si elles se sentent menacées. Contrairement à la nature où les volailles peuvent très vite trouver un refuge, elles vont voler vers le côté le plus éloigné de l'étable, en grimpant les une sur les autres dans leur essai de fuite. En combinaison avec le stress naissant, la conséquence d'une telle panique est que les animaux se retrouvant en-dessous étouffent par manque d'oxygène et l'augmentation rapide de la température.

#### **7.5.5 Les volailles peuvent réagir de manière agressive**

Ce comportement agressif s'exprime en premier lieu lors de l'établissement et du maintien de la hiérarchie sociale. Lors de l'établissement de la hiérarchie, les animaux se précipitent les uns vers les autres et frappent avec les pattes et les ailes, avant de donner des coups de bec sur la tête. Le vainqueur de la bagarre obtient le rang le plus élevé. Le maintien de l'ordre social se fait par l'animal de rang supérieur qui becque violemment la tête de l'animal de rang moins élevé qui, dans la plupart des cas, s'enfuit. Le comportement agressif peut amener à des lésions des plumes au niveau de la tête et du cou, et parfois la destruction de la tête par coups de bec.

#### **7.5.6 Les divers groupes animaux**

En fonction du transport, il est possible de faire une distinction entre divers groupes animaux ( ou groupes de production). Ceci nous donne divers groupes:

- poussins d'un jour
- poulets de chair
- animaux en élevage
- parentales et pondeuses
- autres espèces de volailles:
  - dindons
  - canards
  - gibier: faisans, perdrix, cailles
  - ...

##### **7.5.6.1 Poussins d'un jour**

Les poussins fraîchement éclos doivent être transportés dans des camions dans lesquels le climat, à savoir la température et la ventilation, est bien *mesurable et réglable*. Le plus souvent, ce transport se fait dans des boîtes en carton ou dans des bacs ou cageots nettoyés et désinfectés. Ces poussins d'un jour sont transportés vers un engraisseur ou un éleveur ( dépendant du type de poussin). La température et les paramètres de climat et d'environnement dans les éclosiers, camions et locaux de réception ( étable d'engraissement ou d'élevage) doivent être synchronisés les uns par rapport aux autres.

##### **7.5.6.2 Poulets de chair ( volailles de chair,broilers)**

Lorsque les animaux se sont développés et sont mûrs pour l'abattage , ils doivent être capturés et transportés vers l'abattoir. L'âge d'abattage moyen des poulets de chair est d'environ 40 jours. Un chargement intermédiaire ( déserrage) des sujets les plus lourds est parfois effectué à l'âge de 35 jours ( les autres animaux étant abattus 1 semaine plus tard). La capture est effectuée par une équipe professionnelle et par une machine de ramassage, puis les poulets sont chargés dans des containers avec tiroirs. Leur transport s'effectue dans des camions ventilés naturellement dont les côtés peuvent être fermés par des bâches.

### **7.5.6.3** *Animaux d'élevage*

L'élevage de futures poules pondeuses ou parentales s'effectue dans une exploitation spécialisée. L'élevage de volailles est toujours une spécialisation en soi, car c'est à ce niveau qui constitue la base de la production et de la vie future de la poule pondeuse, poule parentale ou coq de reproduction.

Quelques semaines avant leur mise en production, à savoir environ à l'âge de 18 semaines ( pour les poules pondeuses) et 20 semaines ( pour les parentales), les volailles doivent être transportées, soit vers l'exploitation de ponte, soit vers l' exploitation de parentales. Les volailles sont chargées dans des containers sur roues. Le transport peut s'effectuer dans des camions à ventilation naturelle, ou dans des camions fermés avec ventilation mécanique ( forcée).

### **7.5.6.4** *Parentales et poules pondeuses*

Au terme de la période de ponte, les parentales et pondeuses sont capturées et transportées vers un abattoir. Les animaux sont placés dans des cageots et transportés dans des camions avec ventilation naturelle dont les côtés peuvent être fermés par des bâches.

### **7.5.7 Les volailles et leurs particularités liées au transport**

Durant le transport aussi, les volailles sont exposées à un stress important, dont voici des exemples:

- mouvements brusques, vibrations, accélérations et ralentissements du camion
- ne pas pouvoir disposer de nourriture et d'eau
- exposition à une multitude de bruits inconnus
- en cas de ventilation insuffisante , un stress thermique peut se produire
- confrontation avec d'autres animaux, inconnus ( ce qui peut provoquer des interactions sociales néfastes)

Compte tenu du bon développement des sens chez la volailles, quelques particularités typiques en rapport avec le transport doivent être prises en compte:

- la volaille peut s'effrayer rapidement ( et partant devenir stressée) par des bruits inattendus et inconnus.
- des variations inattendues ou inconnues d'intensité lumineuse peuvent provoquer beaucoup de stress
- les fortes variations de températures s'accompagnent de beaucoup de stress; dans certains cas, cela peut même être fatal pour les animaux, De plus, les volailles sont très sensibles aux courants d'air.

Ces effets néfastes sont d'autant plus marqués que le transport dure longtemps. De ce fait, par exemple, la température peut monter jusqu'à 40,5 °C ( dépendant des conditions climatiques, camion ouvert ou fermé, ventilation dans ou entre les cageots, nombre d'animaux par cageot). Cette température va encore monter quand le véhicule va s'arrêter du fait de la diminution ou de la disparition de la ventilation.

Certains groupes de production, tels que les poulets de chair, possèdent une crête et des barbillons relativement peu développés ce qui rend la dissipation de l'augmentation de leur température corporelle encore plus difficile.

En même temps, l'humidité relative augmente également fortement ce qui rend la perte de chaleur par respiration ( appelée la perte de chaleur par évaporation) plus difficile. La combinaison d'une température élevée et d'un haut pourcentage d'humidité relative est très néfaste et mortelle si elle est maintenue longtemps.

Après leur arrivée à l'abattoir, il peut encore s'écouler des heures avant que les poulets ne soient abattus. Il faut éviter que les cageots ne soient au soleil et il faut veiller à ce qu'une bonne ventilation puisse atteindre chaque animal.



### **7.5.8 Planning et communication**

Une bonne communication et planning entre le transport, l'abattoir et l'éleveur de volailles est essentielle. Les poulets doivent toujours être livrés à l'abattoir au moins 2 heures à l'avance : pas plus tôt ni plus tard. Durant ces 2 heures, les poulets peuvent récupérer suffisamment après le transport éprouvant, avant d'être abattus. Les hormones de stress influencent négativement la qualité du produit. Une livraison tardive n'est pas souhaitée car elle perturbe le planning et fait en sorte que les animaux disposent de trop peu de temps pour récupérer après le transport.

Lors de la planification du transport et lors du transport lui-même, il faut accorder la plus grande importance à la chaleur et aux files. Rouler durant les périodes les plus chaudes de la journée et rester longtemps dans les files est toujours néfaste pour les animaux. Il faudra tenir compte du moment, du bulletin météo et des informations trafic en établissant le planning de route. Il faut veiller à ce que le trajet dure le moins longtemps possible.

## Module Chevaux

### **7.6 Aspects pratiques sur la façon de cotoyer les chevaux**

Dans ce paragraphe seront abordés quelques aspects liés à l'animal qui peuvent être en relation directe avec le bien-être de l'animal concerné. Plus précisément, on abordera quelques paramètres corporels, les sens, la structure sociale dans le troupeau, le comportement normal et les indications de santé et de douleur.

Les concepts chevaux, équidés et mon oongulés sont utilisés conjointement, mais ils concernent tous les chevaux, poneys et ânes.

#### **7.6.1 Comportement normal des chevaux**

A l'état sauvage, les chevaux vivent habituellement en troupes.

Ces troupes sont composées de 3 à 8 juments avec leurs poulains et l'étalon. Parmi les juments règne toujours un ordre social clair. Le chef de troupeau est une jument. C'est elle qui détermine quand le troupeau se nourrit et quand il se repose. Le rôle de l'étalon est de veiller sur le troupeau, D'autres juments vivent ensemble en groupes de juments célibataires, dans lesquels il semble qu'aucun animal n'occupe une position dominante. Les jeunes étalons et juments quittent leur troupeau à l'âge de 2 à 3 ans. Les juments sont alors souvent remarquées par un étalon solitaire (non lié à un troupeau) qui crée son propre troupeau en rassemblant diverses juments. Un troupeau se déplace continuellement sur de grandes distances.

Une deuxième caractéristique typique des chevaux est la fuite quand un danger survient. C'est un vestige qu'ils ont conservé de leurs ancêtres sauvages et qu'un animal bien dressé peut encore parfois présenter. Un cheval possède un bon instinct de survie et quand il a peur, sa réaction naturelle est de s'éloigner.

Les chevaux communiquent au moyen d'attitudes corporelles telles que : contact visuel, expressions faciales, flairer, mouvement des oreilles et de la tête, maintien, léchage et poussées avec le corps; mais également par des sons.

Les chevaux disposent, par nature, d'une forte résistance aux basses températures et aux très fortes variations de températures.

#### **7.6.2 Attitudes corporelles**

Pour évaluer le comportement des chevaux, il est indispensable de comprendre les attitudes corporelles dont voici les plus typiques:

- hennissement : expression de sentiments, joie, colère, douleur, chagrin, ...
- oreilles plates, mordre, soulèvement d'un pied postérieur : gestes d'avertissement et de menace
- queue: un mouvement continu témoigne de tensions, mais peut également être un signe de protestation

- mouvements des naseaux : perception des odeurs
- montrer les dents et aplatir les oreilles: est utilisé pour ramener un sujet de rang inférieur à sa place
- flairer : les chevaux se saluent en se flairant mutuellement.
- Mordillements réciproques : contacts sociaux entre chevaux
- ...

### **7.6.3 Les sens du cheval**

#### **7.6.3.1** *La vue:*

Parmi les mammifères, c'est le cheval qui a le plus gros oeil. Un cheval perçoit un panorama très large à l'horizon et est dès lors capable de manger et de regarder en même temps. Par un mouvement rapide de la tête, le cheval peut regarder l'entièreté de son environnement.

Lors du passage de la lumière solaire vers un endroit sombre, le cheval a besoin d'environ 1 minute pour s'adapter.

Comparée à celle des humains, la vue du cheval n'est pas aussi nette. Ce qu'une personne peut bien distinguer à 33 mètres ne le sera qu'à 20 mètres par le cheval. Par contre, les chevaux sont capables de percevoir des mouvements se déroulant à de grandes distances.

On a longtemps cru que le cheval n'avait pas de profondeur de champ, mais il semble qu'il en ait une.

#### **7.6.3.2** *L'odorat:*

Les chevaux reconnaissent les objets, entre autre à leur odeur. Ce sens est beaucoup plus développé que chez l'humain. Le fait de se renifler mutuellement est une forme normale de salutation rituelle. Les récepteurs de l'odorat se situe tout en haut des fosses nasales, qui sont très longues.

Un comportement typique le retroussement du nez afin de pouvoir mieux percevoir le odeurs.

#### **7.6.3.3** *Le sens du toucher:*

Sentir (percevoir)est une forme de communication entre les chevaux, mais aussi entre les chevaux et l'homme.

Le nez et les moustaches sont utilisés pour toucher et évaluer les objets que le cheval ne peut pas voir. Les chevaux dont on a rasé les moustaches refusent leur nourriture parfois pendant 2 ou 3 jours. Les lèvres sont très sensibles et permettent au cheval de mettre de côté poudres et granulés vitaminés ajoutés à leur ration..

#### **7.6.3.4** *L'ouïe:*

Les chevaux entendent très bien, les grandes oreilles bougent afin de capter les sons provenant de toutes les directions et sur des distances considérables. Ils peuvent percevoir des sons à une distance d'environ 400 mètres. A la direction et à la position des oreilles, on peut déduire vers quel point d'intérêt l'attention du cheval est portée.

#### **7.6.3.5** *Sixième sens:*

Les chevaux semblent pouvoir percevoir les états d'âme du cavalier et le refléter dans leur attitude.

### **7.6.4 Indicateurs de santé**

Un cheval sain répond aux caractéristiques suivantes:

#### **7.6.4.1** *Pouls:*

36 à 42 pulsations par minute. Le pouls est pris à l'artère facial sous la joue. Le pouls peut s'accélérer fortement suite au stress ou des efforts, mais dans revenir à la normale après 10 à 15 minutes de repos.

#### **7.6.4.2** *Respiration:*

8 à 15 fois inspirer et expirer par minute. C'est en se plaçant à l'arrière du cheval et en observant les flancs, ou au besoin en posant une main sur le flanc que l'on perçoit la respiration.

#### **7.6.4.3** *Température:*

Elle se situe entre 37 et 38 ° C et est prise dans l'anus. Un poulain a une température de 38 à 39 °C.

#### **7.6.4.4** *Muqueuses:*

On parle ici de l'intérieur de la bouche, du nez et des paupières. Une muqueuse normale est rose, lisse et humide sans zones colorées, saignements ou petits épanchements sanguins.

#### **7.6.4.5** *Peau, poils et productions cornées:*

Le manque d'éclat du pelage, les poils collés ou un peu soulevés peuvent donner une indication. Quand un cheval a subi une période de maladie grave, on peut parfois voir un anneau au niveau du sabot.

Un cheval sain tient la tête haute, les oreilles en avant, les yeux brillants et clairs, les naseaux roses et la peau lâche et souple. Il se maintient sur ses 4 pieds, les pieds formant un carré sur le sol, Un membre postérieur au repos est normal, mais un antérieur au repos est moins normal.

# 8 Une manière d'agir avec les animaux en toute sécurité

## Module Général

### 8.1 Rouler en sécurité avec des volailles vivantes

Vu l'augmentation importante de la densité du trafic d'une part et la spécificité du transport ( animaux vivants) d'autre part, le chauffeur doit adopter une conduite défensive et anticiper les événements.

#### 8.1.1 Conduite défensive

Rouler défensivement, c'est tenir compte des conditions atmosphériques et des conditions de roulage. Le chauffeur doit également tenir compte des erreurs possibles des autres conducteurs. Le but de la conduite défensive est la prévention des accidents et des fautes.

#### 8.1.2 Rouler anticipativement et de manière courtoise

Ce style de conduite est basé sur l'anticipation du comportement des autres usagers de la route ce qui permet d'éviter les accidents de la route.

Un transporteur de volailles doit toujours être concentré au volant, bien observer ce qui se passe aux alentours, penser à ce qu'il fait et rester vigilant. Il est également important qu'il anticipe les mouvements et réactions des autres usagers de la route..

Un chauffeur doit respecter les autres usagers de la route, mais aussi son véhicule et son chargement. Un style de conduite courtois est indispensable.

#### 8.1.3 Importance pour le transport d'animaux

Un mouvement brusque provoque une réaction de mouvement chez les animaux. Ces mouvements peuvent faire en sorte que le camion tangué, du fait de la position haute du centre de gravité de ce chargement 'libre'. Il est également important que les animaux arrivent à destination sans blessures ni meurtrissures provoquant des pertes économiques.

## Module Bovins

### 8.2 S'occuper des bovins en toute sécurité

Dans ce paragraphe, nous aborderons plus spécifiquement:

- les moments à risque dans l'étable
- agir calmement avec un troupeau de bovins
- trucs et astuces pour une manière d'agir en sécurité et rouler avec des bovins
- attitude générale avec les bovins
- exigences complémentaires pour le transport des bovins
- densité de chargement

#### 8.2.1 Moments à risque dans l'étable

Chaque étable a ses endroits et ses moments à risque. Quand vous voulez manipuler un bovin dans une étable ( par exemple l'attraper), il faut d'abord bien regarder dans l'étable afin de découvrir les risques auxquels vous pourriez être confrontés.

Les moments suivants peuvent aussi être à risque:

- modification du temps ( climat)

- temps venteux ( les animaux sont alors plus craintifs)
- jours très froids avec gelée ( risque de verglas)
- mélange de lots ou adjonction de nouveaux animaux à un groupe
- agitation dans l'étable
- présence dans l'étable d'une vache en chaleur
- présence d'une personne étrangère à l'animal qui veut le manipuler ou l'attraper
- revêtements de sol lisses, mouillés ( les animaux glissent plus facilement)
- ...

### **8.2.2 Agir calmement avec un troupeau de bovins**

Un troupeau de bovins est calme par nature. La présence d'animaux étrangers ( comme des chiens), mais aussi de personnes étrangères ( p,ex, le transporteur) peuvent amener de l'agitation dans le lot. Si un animal s'agite, les autres feront de même la plupart du temps, c'est la raison pour laquelle il est primordial de maintenir le calme dans le lot. L'agitation augmente les risques d'accident.

### **8.2.3 Trucs et astuces pour agir et conduire les bovins en sécurité**

- Lors de la conduite et la manipulation, un éclairage adapté de l'étable est indispensable, de même dans les couloirs et lors du chargement dans le camion.
- Les bovins courent de préférence de l'obscurité vers la lumière.
- Les bovins ont peur des passages mouillés et lisses.
- Quand vous devez franchir une porte ou un passage étroit en tenant un bovin par une corde, il ne faut pas se placer à côté de l'animal, mais devant. Tenez quand même le bovin à l'oeil pour être prêt en cas d'une charge ou peur inattendue de l'animal.
- Tenez compte qu'un taureau dans un troupeau avec des vaches peut devenir dangereux de manière inattendue envers des personnes se déplaçant dans le troupeau. Cela peut-être lié au fait que le taureau avait déjà repéré une vache qui allait venir en chaleur ( via les phéromones) et que , dès lors, il ne tolère plus aucun rival dans la prairie ou l'étable. Le danger est d'autant plus grand quand il n'y a qu'un animal mâle dans le troupeau.
- L'évolution dans l'échelle hiérarchique de taureaux jeunes ou adultes peut également être à la base de ce que des taureaux calmes deviennent brutalement particulièrement dangereux et dominants vis à vis des humains.
- Au sein d'un troupeau de vaches ( avec ou sans taureau), l'animal au sommet de la hiérarchie est souvent le plus pacifique, alors que ce sont les animaux de rang social plus bas qui sont les plus agressifs.
- Utiliser pour la capture de bons boîtes de capture, couloirs et boîtes de manipulation. N'utiliser que du matériel de parfaite qualité ( cordes, remorques, cloisons,...).
- Ne jamais vouloir conduire un animal peureux tout seul, mais l'accompagner de quelques congénères du troupeau.
- La manière la plus rapide d'agir avec un bovin est d'aller lentement!
- Soyez toujours attentif, ne faites jamais confiance à des soi-disant braves taureaux, tôt ou tard ils peuvent se révéler agressifs.
- Crier à voix haute, faire du tapage ne fait que de causer plus de peur, agitation et panique.
- Les bâtons ne peuvent être utilisés que pour conduire les animaux, frapper est inadmissible..
- Les aiguillons électriques ( avec lesquels on administre un choc électrique au bovin) sont à proscrire et peuvent uniquement être utilisés en cas de besoin impérieux ou pour l'auto-défense. Lors de leur utilisation, les aiguillons électriques ne peuvent être utilisés qu'au niveau des membres postérieurs et les décharges ne peuvent pas durer plus d'une seconde. Ces chocs doivent en outre être répartis, Si les animaux ne réagissent pas, il n'est pas permis de les administrer de manière répétée.
- Si un bovin ne veut pas avancer, donner de courtes impulsions sur le licol en corde ou demander à un aide de pousser sur l'arrière-train ou donner une légère tape sur

l'arrière-train. Frapper violemment sur la base de la queue, tordre la queue de l'animal sont interdits de part les considérations liées au bien-être.

•Ajouter de la litière ( paille, sciure, copeaux,...) sur les surfaces glissantes ( dans l'étable, le sol des camions, la bascule,..)

### **8.2.4 Manière d'agir générale avec les bovins**

Du fait que les bovins peut ruer aussi bien vers l'arrière que sur le côté, il est conseillé d'aborder un bovin de préférence par le côté , lentement et calmement.

Une approche latérale est certainement indiquée quand on veut mettre une corde ou un licou, en passant la main sur le dos de l'animal. On déplace lentement la main sur le dos de l'animal, tout en maintenant un contact physique avec la ligne dorsale. Une fois le licou ou la corde en place, on se déplace sur le côté de l'animal pour éviter qu'il ne vous précède. Ne jamais enrouler la partie libre de la corde autour de la main !

Les jeunes animaux ( génisses, veaux,...) ainsi que les vaches allaitantes ne se laissent pas toujours attraper facilement. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser d'un espace de capture ( en entonnoir- large entrée, sortie étroite), dans lequel les animaux sont conduits.

Ors de la capture ou de la conduite, vous pouvez aussi calmer les animaux en leur parlant gentiment, en grattant sur le côté de la queue ou du cou. Donner un peu de tourteaux peut aussi aider.

Quand vous attachez des animaux avec une corde, il est conseillé de faire un noeud qui puisse être défait facilement.

### **8.2.5 Exigences complémentaires pour le transport de bovins**

Ci-après différentes dispositions légales:

- Il est interdit de frapper ou de donner des coups de pied aux animaux
- Il est interdit d'occasionner une douleur ou souffrance inutile en appliquant une pression sur des parties très sensibles du corps.
- Il est interdit de soulever ou de tirer vers l'avant un animal par la tête, les oreilles, les cornes, les pattes , la queue ou la toison.
- Il est interdit d'attacher les bovins par les cornes.
- Il est interdit d'attacher les bovins ( taureaux) par l'anneau nasal.
- Les taureaux doivent être chargés de manière à ce qu'ils ne puissent pas se chevaucher dans le camion.
- Lorsque des animaux sont attachés au moyen d'une corde, celle-ci doit être suffisamment solide que pour ne pas se briser lors de circonstances de transport normales. De plus, la corde doit être suffisamment longue que pour leur permettre de se coucher, boire et manger durant le transport. La corde doit être placée de façon à éviter tout risque de strangulation ou de blessure et l'animal doit pouvoir être détaché rapidement.
- Les veaux ne peuvent pas être muselés.
- Les bovins avec cornes doivent être traités et transportés à part de ceux sans cornes.
- Des animaux pubères mâles et femelles doivent être traités et transportés séparément..

### **8.2.6 Densité de chargement**

Densité de chargement pour le transport par la route:

<b>Catégorie</b>	<b>Poids estimé en kg</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup> par animal</b>
Veaux d'élevage	50	0,3 à 0,4
Veaux mi-lourds	110	0,4 à 0,7
Veaux lourds	200	0,7 à 0,95
Bovins moyens	325	0,95 à 1,3

Gros bovins	550	1,63 à 1,6
Très gros bovins	> 700	>1,6

## Module Porcs

### 8.3 Agir avec les porcs en sécurité

Dans ce paragraphe, nous aborderons spécifiquement:

- la manipulation des porcs
- l'importance d'agir calmement avec les porcs
- trucs et astuces pour le déplacement de porcs
- trucs et astuces pour le chargement et le transport de porcs

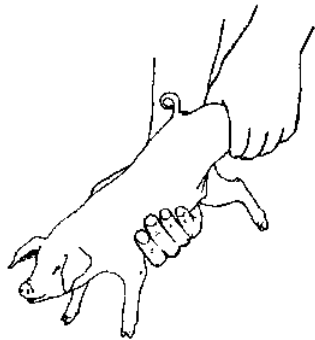
#### 8.3.1 Manipulation de porcelets

On soulèvera les jeunes porcelets en les prenant entre le pouce et l'index au niveau des reins et, le plus vite possible, on soutiendra le thorax avec sa deuxième main.

Pour les porcelets plus lourds, on les prend par la patte arrière et les soulève en plaçant sa deuxième main sous le thorax.

De très lourds porcelets ne seront pas pris par la patte, mais bien au pli de l'aisselle, en les soutenant au plus vite sous le thorax.

*Figure 8.7: soulever des porcelets plus lourds*



#### 8.3.2 Manipuler les porcs calmement

Un comportement calme et amical des porcs veille au repos. Des animaux calmes se laissent plus facilement conduire ( vers un autre box, un camion ou dans l'abattoir).

#### 8.3.3 Trucs et astuces pour le déplacement

- Déplacer de petits groupes de porcs ( et non pas des animaux seuls). Les animaux préfèrent se déplacer les uns avec les autres.
- Laisser le temps pour que les porcs puissent renifler tout autour et découvrir ainsi leur environnement.
- Restez calme vous-même ! Veillez à ce que les porcs ne développent pas de peur inutile envers certaines personnes ou situations.
- Veiller à ce que le revêtement de sol sur lequel les porcs doivent passer:
  - soit plat
  - soit horizontal
  - soit uniforme en couleur

- ne renferme pas d'objets particuliers
- Veiller aussi à ce qu'aucun bruit dérangeant ne survienne durant le transfert.
- Faites déplacer les animaux de l'obscurité vers la lumière.
- Veiller à ce que ne surviennent aucun mouvement, personne, ombre ou lumière de façon brusque.
- Éviter toute lumière vive ou miroitante durant le trajet de déplacement.
- Veiller à ce que les parois latérales soient pleines.
- Veiller à ce qu'aucun objet ou obstacle dérangeants, barrière ou coin mort ne se trouve sur le trajet.
- Utiliser des cloison de contention faciles à manipuler et pleines.
- N'utiliser en aucun cas des objets pointus ou des aiguillons électriques.

### **8.3.4 Transport de porcs**

On entend sous le terme transport de porcs, toutes les manipulations associées au déplacement de porcs vers un autre endroit ou abattoir. Concrètement, il s'agit du chargement, le transport proprement dit ( le déplacement vers un autre endroit), éventuellement le chargement complémentaire ou le transbordement, le repos, le déchargement,...; donc toutes les activités liées jusqu'au moment où les porcs sont déchargés au lieu de destination. Le stress durant le transport doit être évité le plus possible.

#### **8.3.4.1** *Chargement des porcs*

Ci-après quelques recommandations pour le chargement des porcs:

- Le chargement ( conduite) des porcs doit se dérouler calmement.
- Essayer le plus possible de garder les animaux d'un même lot ensemble.
- Il est interdit d'utiliser des aiguillons électriques.
- Conduisez les porcs de l'obscurité vers la lumière.
- Veiller à ce qu'aucun obstacle ou transition brutale ne soit présent dans le couloir d'amenée, comme un objet dérangeant, un bruit soudain et inattendu, une lampe clignotante, un fort courant d'air...
- La pente de la rampe de chargement ne peut pas dépasser 20°, et les côtés doivent être pleins ( pas de grillage).
- Les animaux doivent être à jeun depuis 12 à 18 heures.
- Prévoir une litière suffisante sur le sol du camion.
- Respecter le degré de chargement (235 kg/m<sup>2</sup>) et adapter la densité à la saison ( par temps chaud, il est conseillé de prévoir 30 % d'espace en plus; la législation prévoit 20 %).
- Ne pas constituer de grands groupes dans le camion ( maximum 20 animaux par compartiment). Il est souhaitable que les animaux proviennent du même groupe social. Prévoir des cloisons intermédiaires dans le camion pour prévenir les mouvements trop importants des animaux durant le transport.
- Charger d'abord l'étage inférieur, ensuite l'étage.

#### **8.3.4.2** *Le transport de porcs*

Le transport ( la route) vers l'abattoir doit se dérouler calmement.

Tous les porcs doivent pouvoir se coucher ensemble durant le transport et pouvoir se tenir debout dans leur position naturelle.

Des mâles pubères doivent être tenus à part des femelles.

Les verrats reproducteurs adultes doivent être complètement séparés durant le transport.

A l'arrivée à l'abattoir, les porcs doivent être déchargés le plus vite possible, mais calmement.



## Module Moutons et chèvres

### 8.4 Agir en sécurité avec les petits ruminants

Dans ce paragraphe, nous aborderons plus spécifiquement:

- trucs et astuces pour un chargement, transport et déchargement des animaux en sécurité et respectant le bien-être.
- Sécurité du conducteur/transporteur
- exigences d'espace durant le transport

#### 8.4.1 Trucs et astuces pour un chargement, transport et déchargement des animaux en toute sécurité et respectant le bien-être

- Eviter tout obstacle dans le passage des animaux lors du chargement et déchargement.
- Ne faites pas de bruit superflu, tel que taper, crier,...
- Faites éventuellement usage de chiens de troupeau bien entraînés.
- On placera les cloisons de manière à éviter que les animaux ne disposent de trop de place dans le moyen de transport, afin d'éviter qu'ils ne soient chahutés d'un côté à l'autre. Ils doivent pouvoir s'appuyer les uns sur les autres. Il faut diviser les trop grands groupes en plus petits de 5 à 10 à l'aide de cloisons intermédiaires. Ceci est également conseillé pour séparer les différentes catégories au sein d'un groupe, comme p.ex. Les béliers avec cornes et les béliers sans cornes. On ne séparera évidemment pas les brebis allaitantes de leurs jeunes.
- Eviter d'attacher des moutons ( il est interdit d'attacher les pattes des moutons).
- Surveiller particulièrement les animaux gestants que l'on évitera de transporter durant les 2 semaines précédant et la semaine suivant l'agnelage.
- Le transport d'animaux « délabrés » est interdit; on entend sous ce terme les animaux présentant des signes de maladie, blessés ou boiteux ou présentant un autre trouble de locomotion ou autre affection, ce qui les rend inaptes au transport.
- Ce transport est uniquement autorisé que s'il est fait dans l'intérêt de l'animal, p.ex. pour le traitement dans des conditions adaptées ou pour observation... Les animaux qui deviennent malades ou se blessent durant le transport doivent être soignés au plus vite par un vétérinaire. S'il est nécessaire d'euthanasier l'animal, il faut le faire sans délai afin d'éviter toute souffrance inutile.
- Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour l'abreuvement et le nourrissage avant et après le transport. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, à savoir un transport de plus de 4 heures, qu'il est souhaitable que les moutons puissent boire. Lors de transport de plus de 8 heures, il est souhaitable qu'ils puissent, en outre, disposer de nourriture présentée dans des bacs spécialement prévus à cet effet.
- Comme litière, on préférera la paille ou rien du tout. La tourbe, la sciure et beaucoup d'autres matières vont coller à la toison. S'il s'agit d'animaux d'abattage, ces matières vont souiller la carcasse et il sera difficile de les enlever. Le camion ou la remorque doivent toujours disposer d'un revêtement de sol anti-glissement..
- Dans l'espace où se trouvent les animaux, ne peut se trouver aucune marchandise pouvant avoir un effet néfaste sur le bien-être des animaux.
- Lorsqu'il est fait usage d'un moyen de transport à étage, toutes les précautions doivent être prises afin d'éviter que les déjections des animaux ne tombent sur les autres.
- Durant le transport après la tombée de la nuit, un faible éclairage doit être allumé dans l'espace de chargement.
- Une ventilation suffisante doit être disponible , sans pour cela qu'un courant d'air ne règne dans le moyen de transport !
- Utiliser un bon plancher de chargement doté d'un tapis ou revêtement antiglisse et de cloisons latérales fixées au plancher. La pente des rampes de chargement ne peut pas dépasser 26 degrés 34 minutes, soit 50 %. Dès que la pente dépasse 10 degrés( soit 17, %), la rampe de chargement doit être pourvue de lattes transversales, grâce auxquelles les animaux peuvent monter dans le camion sans problème ou risque.

- Les animaux donnant du lait ( sans leurs jeunes) doivent être traités toutes les 12 heures.

### 8.4.2 Sécurité du conducteur/transporteur

- Ne pas se diriger directement vers les animaux, mais plutôt de façon oblique.
- Ne vous placer jamais à un niveau inférieur à celui des animaux.
- Veiller à toujours pouvoir voir et être vu par les animaux.
- Travailler vite et de façon efficace.
- Veiller à ce que tout bord tranchant soit éliminé dans le moyen de transport afin que personne ne puisse se couper, se heurter ou se blesser.
- Indiquer « Transport d'animaux » ou « transport de bétail » sur le moyen de transport, ce qui avertit les utilisateurs qui partagent la route avec vous.
- Toujours rester calme et ne pas effrayer les animaux ce qui peut provoquer des réactions inattendues de leur part.

### 8.4.3 Exigences d'espace durant le transport

Les exigences suivantes ont été établies pour les moutons et chèvres:

Catégorie	Poids en kg	Surface en m <sup>2</sup> par animal
Moutons et agneaux tondus de 26 kg et plus	< 55	0,2 à 0,3
	> 55	> 0,3
Moutons non tondus	<55	0,3 à 0,4
	> 55	> 0,4
Brebis avancées pleines	< 55	0,4 à 0,5
	> 55	> 0,5
Chèvres	< 35	0,2 à 0,3
	35 à 55	0,3 à 0,4
	> 55	0,4 à 0,75
Chèvres avancées pleines	< 55	0,4 à 0,5
	> 55	> 0,5

## Module Volailles

### 8.5 Agir en sécurité avec les volailles

Seront abordés dans ce paragraphe:

- préparation de la livraison de poulets de chair
- la capture de la volaille
- rouler en sécurité avec de la volaille vivante
- le déchargement de la volaille
- le transport d'animaux d'élevage
- la densité de chargement pour le transport des volailles en containers
- la capture et le transport des dindons

### **8.5.1 La préparation de la livraison de poulets de chair**

La plupart des contusions observées sur les carcasses de volailles trouvent leur origine dans les 24 heures précédant l'abattage. C'est la raison pour laquelle il faut écarter un maximum d'obstacles avant de capturer les animaux : remonter les systèmes d'alimentation dans les 24 dernières heures, ne remonter le système d'abreuvement qu'au dernier moment ( pour éviter l'agitation dans le lot). La capture doit être soigneusement planifiée.

### **8.5.2 La capture de la volaille**

La lumière doit être diminuée à un niveau juste suffisant que pour capturer les animaux en toute sécurité. La lumière bleue est celle qui convient le mieux pour cela, car les volailles voient très peu avec cette lumière. De cette manière, les animaux ne peuvent voir que très peu ou pas du tout et il y a un minimum d'agitation durant la capture. Les meilleurs résultats sont obtenus quand les poulets sont déjà endormis et sont calmes. Afin de limiter les dégâts de capture et de chargement, on fait idéalement appel à des équipes spécialisées. Ces personnes capturent les animaux calmement et les amènent au container ou au cageot dans lesquels les animaux seront transportés. Il convient de tenir compte des points suivants lors de la capture et du chargement:

- les animaux doivent être capturés par les pattes et maintenus par les 2 pattes afin de minimaliser les dégâts et d'éviter la panique.
- Utiliser des grilles mobiles pour compartimenter l'étable et éviter une surpopulation à certains endroits.
- Ne pas prendre les animaux par les ailes afin d'éviter les épanchements de sang et les fractures des ailes. Si les oiseaux sont néanmoins pris par les ailes, il faut les prendre le plus près possible du dos pour éviter les fractures osseuses.
- Les animaux ne peuvent pas non plus être pris trop haut, près des fémurs, également pour éviter les épanchements sanguins ( taches bleues).
- La capture et le déplacement s'effectuent idéalement par la même personne, pour éviter des passages de main en main provoquant des contusions supplémentaires.
- Il faut aussi éviter que les animaux ne battent trop des ailes, ceci provoque également des épanchements sanguins.
- L'introduction dans les cageots doit se faire calmement.
- L'utilisation de containers est préférable à celle des cageots du fait des ouvertures plus grandes qui diminuent les lésions de chargement de façon significative.

L'utilisation de stores devant les portes est pratique quand on capture les animaux durant la journée. Si un sujet s'échappe du cageot ou du container, on peut le rattraper en le coinçant dans un coin.

Soyez conscient que les pondeuses de réforme peuvent voler un peu.

### **8.5.3 Le déchargement des volailles**

Si les volailles doivent attendre avant d'être abattues, elles doivent être protégées contre les mauvaises conditions climatiques. Un minimum de circulation d'air dans le camion évite la surchauffe et les difficultés respiratoires.

Durant le déchargement des cageots contenant les volailles, il faut veiller à ce qu'ils soient transportés le plus possible à l'horizontale. Une pente de 20 ° est un maximum, et tout doit se dérouler prudemment, ceci pour éviter les blessures. De plus, les animaux ne peuvent pas être saisis par la tête, le cou, les ailes ou par 1 patte.

Les animaux qui s'échappent durant le déchargement doivent être rattrapés au plus vite, ceci pour éviter les blessures.

## 8.5.4 Transport des animaux d'élevage

Une bonne communication et des accords clairs entre l'éleveur et le détenteur de poudeuses/parentales est souhaitable, quelques jours avant le transport. On en profitera pour définir, entre autre, les heures de chargement et de déchargement. On tiendra également compte de ce qui suit :

- Idéalement, on mettra les animaux d'élevage à jeun 15 heures avant le transport
- On allumera la lumière 1 heure avant le chargement; ceci évite la salissure des containers à roulettes ou des cageots par les matières fécales.
- Ne pas mettre trop d'animaux dans un cageot ou un container. Ce nombre dépend de l'âge, des conditions climatiques et de la vitesse du chargement et déchargement..
- essayer d'effectuer le transport rapidement et sans arrêt. Les éventuelles pauses seront les plus courtes possible.
- En cas d'utilisation de cageots, essayer de décharger au plus vite la rangée centrale des cageots afin de permettre l'arrivée de plus d'air pour les autres animaux.

## 8.5.5 Densité de chargement pour le transport de volailles en containers

Les surfaces de chargement minimales sont fixées comme suit :

Catégorie	Surface en cm <sup>2</sup>
Poussins d'un jour	21-25 par poussin
Volailles, à l'exception des poussins d'un jour, poids en kg	Surface en cm <sup>2</sup> par kg
< 1,6	180-200
1,6 à < 3	160
3 à < 5	115
> 5	105

Ces nombres peuvent varier, non seulement en fonction du poids et de la taille des animaux, mais aussi en fonction de leur condition physique, des conditions atmosphériques et de la durée prévue du transport.

## 8.5.6 La capture et le transport des dindons

Environ 8 heures avant le chargement, on empêchera l'accès à la nourriture de façon à ce que les dindons puissent jeûner. Par contre, l'eau doit rester à disposition.

Le dindon est un animal relativement grand et fort, peureux et sujet aux réactions de panique, taches bleues et fractures. Le chargement des dindons en containers doit se dérouler très calmement et avec beaucoup de précautions.

Durant les journées chaudes, les dindons déjà chargés dans les véhicules recevront un apport supplémentaire en oxygène grâce à l'action de ventilateurs.

## Module Chevaux

### 8.6 Agir en sécurité avec les chevaux : préparation du transport

#### 8.6.1 Installation de capture

Il est évident qu'avant de transporter des chevaux, il faut les sortir de la prairie. Des chevaux bien dressés sont dociles et monteront dans le camion sans problème avec un licol. Pour les chevaux sauvages, c'est plus compliqué.

Il convient de bien se préparer pour la capture et de s'informer auprès du propriétaire à propos des chevaux et du terrain. Une bonne connaissance des animaux et du territoire constitue un gros atout pour réussir. La capture va dépendre de l'individu ou des individus ( étalon, poulains, juments avec poulains, animal blessé, troupeau).

Une bonne installation de capture sera plus sûre, aussi bien pour l'homme que pour l'animal. Toujours prévoir une échappatoire. Les méthodes de capture les plus utilisées font appel au corral fixe, au corral mobile ou à l'abri.

- Coral fixe:

- constitué de bois ou de métal
- accessible du camion pour le chargement
- adapté à la taille du troupeau
- inconvenient : fixe, de plus l'aspect visuel peut jouer un rôle

- Coral mobile:

- constitué de métal
- accessible du camion pour le chargement
- adapté à la taille du troupeau
- avantage: le corral peut être déplacé vers les animaux

- Abri:

- inconvenient : la portée d'entrée peut également être empruntée pour se sauver

Pour attirer les animaux dans le corral, on peut les appâter avec de la nourriture ou de l'eau. Ceci ne s'accompagne d'aucun stress pour l'homme ou les animaux. Créer un environnement de confiance, capturer d'abord les animaux avant d'amener le camion. Il est possible de réduire l'espace au moyen de cloisons intermédiaires car le mieux est de laisser le moins de place possible et d'éviter les coins. Prévoir une voie d'accès vers le camion. Se munir également d'un bon bâton ( pour sa sécurité), mais frapper les chevaux ne sert à rien, il vaut mieux traiter les animaux calmement et toujours marquer votre présence. Marquer clairement ce que vous voulez faire et créer une sphère calme autour du corral. En cas de tentative de fuite, agir rapidement mais prudemment.

Pour faire monter les animaux dans le camion, on utilise au maximum l'instinct de troupeau, mais attention aux animaux qui font demi-tour. Eviter une rampe trop pentue, au besoin la camoufler avec un peu de paille. Placer éventuellement un peu de paille provenant du box ou de l'abri dans le camion, l'animal se sentira chez lui. Pour les remorques sans rampe, avec des portes arrières, il faut éviter que l'animal ne puisse se couper à des objets tranchants, tels que plaque d'immatriculation ou garde-boue.

Surveiller que les portes puissent bien être fermées .Contrôler aussi toujours les portes métalliques, la rouille est le début des trous. Si vous conduisez 2 chevaux dans une remorque, il faut une cloison intermédiaire.

Détacher l'animal et se tenir prêt au déchargement , avant que les portes arrière ou la rampe ne s'ouvrent, car certains chevaux commencent à reculer dès qu'ils remarquent que la porte est ouverte. Certains chevaux refusant de monter dans une remorque n'hésiteront pas à monter dans un grand camion, l'inverse pouvant être vrai aussi.

Le style de conduite du chauffeur du camion ou de la voiture qui tire la remorque peuvent contribuer fortement au maintien de la confiance qu'a le cheval dans la remorque ou le camion.

## **8.6.2 Exigences pour le transport de chevaux**

Les chevaux de plus de mois porteront un licol durant le transport.

Des chevaux non-débouffés ne doivent pas porter de licol s'ils sont transportés en groupe de moins de 4 sujets.

Les chevaux adultes ne peuvent pas être transportés dans le même compartiment que les poulains, exception faite de la jument suitée de son poulain.

Pour les transports de plus de 8 heures, les chevaux doivent être placés dans des compartiments individuels.

Des animaux présentant de l'agressivité les uns vis à vis des autres, ne peuvent pas être transportés dans le même groupe.

### 8.6.3 Espace souhaité pour les chevaux

Categorie	Surface en m <sup>2</sup> par animal
Cheval adulte	1,75 ( 0,7 x 2,5 m)
Jeunes chevaux ( 6-24 mois < 48 heures)	1,2 ( 0,6 x 2.0 m)
Jeunes chevaux ( 6-24 mois > 48 heures)	2,4 ( 1,2 x 2 m)
Poneys ( < 144 cm)	1 ( 0,6 x 1,8 m)
Poulains de 0 à 6 mois	1,4 ( 1 x 1,4 m)

### 8.6.4 Comment se comporter avec les chevaux

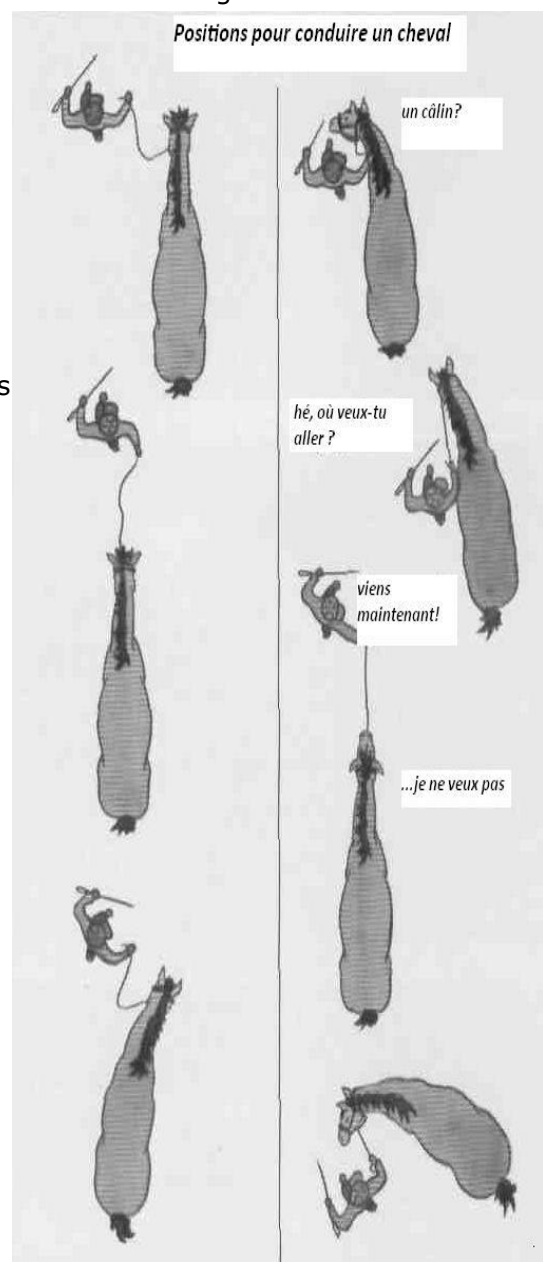
#### 8.6.4.1 Approche du cheval

Quand nous devons aller vers un cheval, nous devons toujours garder à l'esprit que le cheval est une proie. Nous devons toujours veiller à aborder le cheval sur le côté, comme les chevaux en liberté le font entre eux. Lors de l'approche, nous ne regardons pas directement le cheval, mais nous regardons les alentours et allons vers l'animal en faisant des zig zags. En parlant avec le cheval, il pourra nous localiser par son ouïe, l'animal pourra se rassurer et se convaincre que nous ne sommes pas un animal de proie. Qu'un cheval rue vers nous si nous l'abordons par surprise par l'arrière, est tout à fait normal car une forte ruade est la seule arme dont il dispose contre un agresseur. Il est donc conseillé, lorsque nous devons contourner un cheval par l'arrière, de garder le contact grâce à la main qui caresse le corps. De cette manière, le cheval peut continuer à nous localiser quand nous sortons de son champ de vision pour réapparaître soudainement de l'autre côté.

#### 8.6.4.2 Connaissance de base du cheval

La connaissance de base est constituée de divers exercices, basés les uns sur les autres, durant lesquels vous ne chevauchez pas votre cheval, mais au contraire vous marchez à côté de lui ou courez derrière lui. A ce moment, vous êtes au même niveau que votre cheval et vous travaillez, d'une façon orientée cheval, au respect, confiance et obéissance. Il convient d'être attentif aux réactions de l'animal, ceci est important pour votre propre sécurité durant le chargement et le déchargement du cheval dans le moyen de transport.

Des yeux écarquillés ou un globe oculaire agité sont des signes de peur ou de défense. Des oreilles aplaties sur le cou témoignent de défense, mais aussi de prudence et de retenue. Une oreille vers l'avant et l'autre sur le côté ou l'arrière, ou des « oreilles joueuses », sont un signe d'hésitation ou d'indécision. Une lèvre inférieure légèrement pendante est synonyme de bien-être et de détente. Par contre, des lèvres serrées sont toujours un signe d'aversion, irritation ou douleur.




Les attitudes sont également importantes. Des chevaux qui ne se supportent pas se retournent et visent l'adversaire avec leur arme la plus dangereuse, l'arrière-train. Si cette forme d'intimidation ne suffit pas, le cheval soulève légèrement le sabot, la jambe arrière quelque peu fléchie, prête à frapper. Si vous percevez cette attitude durant le chargement, faites un pas sur le côté afin d'éviter une ruade douloureuse.

## 9 Annexes


### 9.1 Module Général

**9.1.1** Annexe A-I: Autorisation transporteur – Type 1 (non valable pour transport de longue durée)


1. N° D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR		
2. IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR		<b>TYPE 1</b> <b>NON VALABLE</b> POUR LES VOYAGES DE LONGUE DURÉE
2.1. Raison sociale		
2.2. Adresse		
2.3. Ville	2.4. Code postal	2.5. État membre
2.6. Téléphone	2.7. Télécopie	2.8. Adresse électronique
3. AUTORISATION LIMITÉE À CERTAINS Types d'animaux <input type="checkbox"/> Modes de transport <input type="checkbox"/>		
Veuillez préciser ici:		
Date d'expiration.....		
4. AUTORITÉ DÉLIVRANT L'AUTORISATION		
4.1. Nom et adresse de l'autorité		
4.2. Téléphone	4.3. Télécopie	4.4. Adresse électronique
4.5. Date	4.6. Lieu	4.7. Cachet officiel
4.8. Nom et signature du fonctionnaire		



## 9.1.2 Annexe A-II: Autorisation transporteur – Type 2 (tous transports, y compris longue durée)

1. N° D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR		
2. IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR		<b>TYPE 2</b> VALABLE POUR TOUS LES VOYAGES Y COMPRIS CEUX DE LONGUE DURÉE
2.1. Raison sociale		
2.2. Adresse		
2.3. Ville	2.4. Code postal	2.5. État membre
2.6. Téléphone	2.7. Télécopie	2.8. Adresse électronique
3. CHAMP D'APPLICATION DE L'AUTORISATION limitée à certains		
Types d'animaux <input type="checkbox"/>		Modes de transport <input type="checkbox"/>
Veuillez préciser ici:		
Date d'expiration.....		
4. AUTORITÉ DÉLIVRANT L'AUTORISATION		
4.1. Nom et adresse de l'autorité		
4.2. Téléphone	4.3. Télécopie	4.4. Adresse électronique
4.5. Date	4.6. Lieu	4.7. Cachet officiel
4.8. Nom et signature du fonctionnaire		

### 9.1.3 Annexe A-III: Certificat du véhicule

1. N° D'IMMATRICULATION		
1.2. Équipé d'un système de navigation:		OUI                      NON
2. Types d'animaux pouvant être transportés		
3. SURFACE EN M <sup>2</sup> /PONT		
4. La présente autorisation est valable jusqu'au		
5. ORGANISME DÉLIVRANT LE CERTIFICAT		
5.1. Nom et adresse de l'organisme délivrant le certificat		
5.2. Téléphone	5.3. Télécopie	5.4. Adresse électronique
5.5. Date	5.6. Lieu	5.7. Cachet
5.8. Nom et signature		

## 9.1.4 Annexe A - V: Registre Nettoyage et Désinfection ~ véhicule

VOLET 2

### REGISTRE DESINFECTION TRANSPORTEUR BOVINS

DÉSINFECTION				
Date	Heure	Coordonnées du tiers ayant effectué le nettoyage et / ou la désinfection <sup>(*)</sup> ou numéro officiel du lieu de nettoyage / désinfection	Nom du produit de désinfection agréé utilisé	Contrôle officiel de la désinfection (le cas échéant)
1		2	3	4

(\*) Remplir uniquement si la désinfection n'a pas lieu au siège d'exploitation du transporteur

### **9.1.5 Annexe A VI : Registre nettoyage et désinfection: instruction pour compléter le document**


#### **REGISTRE DESINFECTION TRANSPORTEUR BOVINS**

Ce registre est mentionné dans l'arrêté ministériel du 27/06/2005 comme étant le volet 2 du registre transporteurs de bovins. Il doit cependant être considéré comme un registre à part. Il y a un registre par véhicule.

#### **INFORMATIONS A PRECISER**

- ① Date et heure de la désinfection
- ② Si le nettoyage/désinfection n'a pas lieu chez le transporteur : coordonnées ou numéro Sanitel du lieu où a eu lieu la désinfection (abattoir, marché, autre transporteur, négociant, ...)
- ③ Le nom du produit utilisé (celui-ci doit obligatoirement avoir été approuvé par l'AFSCA pour la désinfection)
- ④ La signature et le cachet officiel du responsable des opérations de nettoyage/désinfection (si le nettoyage/désinfection a lieu au marché ou l'abattoir)

## 9.1.6 Annexe A-VII: Certificat d'aptitude professionnelle

1. IDENTIFICATION DU CONDUCTEUR/CONVOYEUR (1)		
1.1 Nom		
1.2 Prénoms		
1.3. Date de naissance	1.4. Lieu et pays de naissance	1.5. Nationalité
2. N° DU CERTIFICAT		
2.1. La présente autorisation est valable jusqu'au		
3. ORGANISME DÉLIVRANT LE CERTIFICAT		
3.1. Nom et adresse de l'organisme délivrant le certificat		
3.2. Téléphone	3.3. Télécopie	3.4. Adresse électronique
3.5. Date	3.6. Lieu	3.7. Cachet
3.8. Nom et signature		

(1) Biffer les mentions inutiles

## 9.1.7 Annexe A-VIII: Document pour abattage de nécessité

AFSCA

N° d'ordre: .....

### DOCUMENT DE TRANSPORT D'ANIMAUX SOUMIS À UN ABATTAGE DE NÉCESSITÉ

#### VOUET A - Déclaration de l'exploitant de secteur climatique (1)

L'exploitant, ....., exploitant de secteur climatique qui abatera l'animal, a savoir:

- numéro: .....
- numéro de permis: .....
- numéro de permis II - II - T: .....

déclare que l'animal suivant, soumis à un abattage de nécessité:

- espèce: .....
- numéro d'identification: .....

est en l'état de soumission à un usage vétérinaire ou autre traitement suivant (2):

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Fait à ....., le .....

.....  
 (Signature de l'exploitant).

#### VOUET B - Déclaration du vétérinaire agréé (3)

L'exploitant, Dr. ...., vétérinaire agréé, domicilié à .....  
 déclare que l'animal mentionné au volet A a subi un abattage de nécessité le ..... (date)  
 à ..... (lieux) pour la motif suivant:

Puisque que l'animal a été l'objet par maladie d'un examen vétérinaire favorable avant la jugulation.

Puisque que l'animal ne présentait aucun signe d'une maladie zoonotique à déclaration obligatoire.

Puisque que l'animal présentait / ne présentait pas (24) symptômes nerveux. Dans le premier cas, les symptômes se rapportent de façon certaine à une origine autre que la rage ou une encephalopathie spongiforme prionnelle, à savoir: .....

Médicaments administrés au traitement: .....

Fait à ....., le .....

.....  
 (Cocher et signature de vétérinaire agréé).

#### VOUET C - Déclaration du vétérinaire officiel (4)

L'exploitant, Dr. ...., vétérinaire officiel de l'AFSCA, à l'abattoir de .....

.....  
 (lieux, adresse, numéro d'agencement), déclare que les viandes provenant de l'animal décrit ci-dessus ont été, après examen bactériologique et recherche des résidus de substances à effets néfastes, déclarées propres / impropres (2) à la consommation humaine au motif que (3):

Fait à ....., le .....

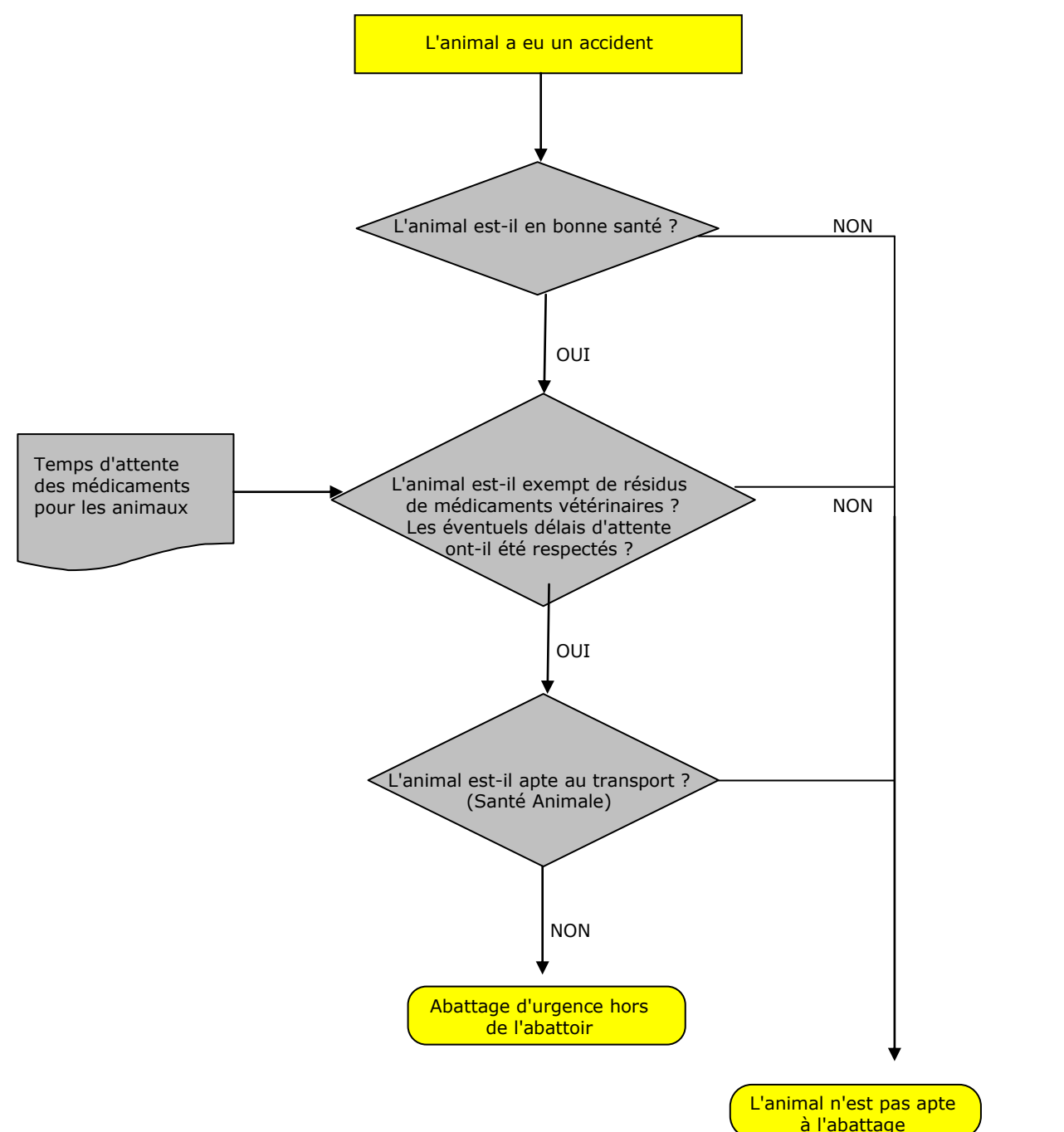
.....  
 (Cocher et signature de vétérinaire officiel à l'abattoir).

- (1) L'exemplaire original du document dont les volets A et B sont dûment complétés accompagne l'animal soumis à l'abattage de nécessité lors du transport direct de l'abattoir de destination au moment où l'animal a été abattu dans l'abattoir. L'exploitant est tenu de remettre également, conjointement, une copie de ce document.
- (2) Les maladies mentionnées à usage vétérinaire admissible et / ou à un autre traitement doivent être mentionnées de telle sorte que les dates d'abattage vétérinaire de traitement et / ou de date d'abattage.
- (3) Réviser la mention (1) et (2).
- (4) Le vétérinaire officiel complétera le volet C de l'exemplaire original du document, sera inscrit le document à l'abattoir durant trois ans.
- (5) Un exemplaire complet est à disposition de l'exploitant à l'abattoir.

Votre nom: Direction Santé des Animaux et Sécurité des Produits Animaux

## Abattages d'urgence en dehors de l'abattoir : résumé des règles.

1. Base légale
2. Décision d'abattage d'urgence
3. Déroulement d'un abattage d'urgence
  - 3.1. Expertise ante mortem
  - 3.2. Abattage
  - 3.3. Transport vers l'abattoir
  - 3.4. Documents
  - 3.5. Expertise post mortem
  - 3.6. Destination des viandes
4. Arbre de décision abattages d'urgence



## **Abattages d'urgence en dehors de l'abattoir : Résumé des règles**

### **1. Base légale**

1. Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale : annexe III, section I, chapitre VI.
2. Arrêté royal du 22 décembre 2005 fixant des mesures complémentaires pour l'organisation des contrôles officielles des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine : art.8, art.9, art.12, annexe V, II,2.

### **2. Décision d'abattage d'urgence**

- l'animal doit avoir eu un accident, et
- l'animal doit être en bonne santé par ailleurs, et
- pour des raisons liées au bien-être, l'animal n'est pas apte d'être transporté.

#### **Exemples de cas où l'animal n'entre pas en considération pour un abattage d'urgence :**

- un animal qui est mort, même si c'est à la suite d'un accident, par ex., un animal qui s'est étranglé dans l'étable;
- un animal souffrant de métrite, de pneumonie, de péritonite, d'une EST présumée ou de toute autre affection pouvant faire douter de l'aptitude de la viande à la consommation humaine, même si l'animal se casse par hasard aussi une apte, un état fébrile suffit déjà à exclure l'animal de l'abattage d'urgence;
- un animal fortement amaigri, car il est censé être malade;
- un animal qui a été traité aux antibiotiques ou d'autres médicaments et dont le délai d'attente avant l'abattage n'est pas encore expiré;
- un animal qui est mis à mort parce qu'il constitue un danger menaçant pour les personnes ou les biens.
- un animal souffrant de stress thermique (il ne s'agit pas d'un accident, les périodes de chaleur sont fréquentes, on peut anticiper leurs inconvénients en adaptant l'aménagement des étables et la ventilation, en construisant des abris anti-soleil dans la prairie, etc.).

### **3. Déroulement d'un abattage d'urgence :**

#### **3.1. Expertise ante mortem**

Expertise ante mortem de l'animal par un vétérinaire avant que l'animal soit abattu

#### **3.2. Abattage**



Mise à mort de l'animal par saignée après étourdissement. L'estomac et les intestins peuvent être enlevés sous la surveillance du médecin vétérinaire. Dans ce cas, ils doivent accompagner l'animal abattu jusqu'à l'abattoir. Ils doivent être identifiés par ce médecin vétérinaire.

### **3.3. Transport vers l'abattoir**

- sans retard inutile
- dans de bonnes conditions d'hygiène
- réfrigération de l'animal s'il s'écoule plus de deux heures entre l'abattage et l'arrivée à l'abattoir.

### **3.4. Documents**

L'acheminement d'un animal à abattre pour cause de nécessité et donc vers un abattoir doit être couvert par un document de transport. Ce document comporte trois volets.

Volet A : contient la déclaration de l'exploitant du secteur alimentaire.

Volet B : contient la déclaration du vétérinaire agréé.

L'exemplaire original du document avec les volets A et B entièrement complétés accompagne l'animal à abattre pour cause de nécessité pendant le trajet direct de l'entreprise du secteur alimentaire où il a été élevé vers l'abattoir. Tant l'exploitant que le vétérinaire agréé conservent une copie pendant 3 ans.

Volet C : contient la déclaration du vétérinaire officiel à l'abattoir. Le vétérinaire officiel conserve le document pendant 3 ans à l'abattoir.

#### Note :

Les abattages de nécessité de porcs, le transport de porcs jugulés et le transport de porcs de nécessité sont interdits sur tout le territoire du Royaume (A.M. Du 6 septembre 1990 pourtant des mesures de lutte temporaires en vue de la lutte contre la peste porcine classique, art. 1 § 1ter, modifié par l'A.M. Du 28 mars 1997).

### **3.5. Expertise post mortem**

Observation, analyses de laboratoire, éventuellement incisions, marque de salubrité spécifique (triangulaire). L'expertise doit avoir lieu le plus rapidement après l'abattage et au plus tard dans les 24 h après l'abattage.

### **3.6. Destination des viandes**

Uniquement le marché national.

## 9.2 Module Bovins

### 9.2.1 Annexe R-I: Registre bovins

<u>REGISTRE TRANSPORTEUR BOVINS</u>									
ANNEXE V									
Page ..... de ..... 3									
VOLET I									
Numéro d'enregistrement du transporteur : BE..... 1 .....			Numéro de plaque du moyen de transport : ..... 2 .....						
4	5			6			7		
INFORMATION GÉNÉRALE	CHARGEMENT <sup>1</sup>			IDENTIFICATION			DÉCHARGEMENT <sup>2</sup>		
Numéro Sanitel belge d'agrément du négociant ou numéro étranger <sup>3</sup>	Date	Heure	Numéro officiel du lieu de chargement	Numéro officiel du troupeau de provenance	Numéro officiel de l'animal	Numéro du certificat sanitaire	Date	Heure	Numéro officiel du lieu de déchargement

Date :  
Signature : 8

<sup>1</sup> Origine (chargement) : troupeau – centre de rassemblement – négociant  
<sup>2</sup> Destination (déchargement) : troupeau – centre de rassemblement – négociant - abattoir  
<sup>3</sup> Numéro d'agrément du négociant pour le compte duquel le transport est effectué

## **9.3 Module Porcs**

### **9.3.1** Annexe V - I: Bon de chargement et de déchargement porcs

NOM  
RUE N°  
BE - COMMUNE  
Tél.  
Fax  
Tva

1

BON DE CHARGEMENT ET  
DE DÉCHARGEMENT DES PORCS



N° 2



MEM 01107/2018  
ex. 1 - blanc : transporteur ex. 2 - jaune : resp. lieu de chargement  
ex. 3 - rose : resp. lieu de déchargement

N° d'enreg. du transporteur		N° d'enreg. du négociant		N° de plaque du véhicule		N° du certificat sanitaire: (éventuel)		
4 CHARGER		5 DECHARGER		NETTOYER - DESINFECTER		7		
date	heure	date	heure	date	heure			
Numéro Sanitel du lieu de chargement (troupeau / lieu de rassemblement)		Numéro Sanitel du lieu de déchargement (abattoir / troupeau / lieu de rassemblement)		Numéro Sanitel du lieu de nettoyage / désinfection				
Numéro Sanitel du troupeau de provenance (Seulement si le lieu de chargement n'est pas un troupeau)				Produit				
nombre	catégorie (codes 1 à 4)	nombre	catégorie (codes 1 à 4)	codes 1 à 4 par catégorie				
statut		date de mise à jour du statut		signature et cachet du responsable du nettoyage		8		
signature du responsable du lieu de chargement		signature du responsable du lieu de déchargement		signature et cachet du responsable du nettoyage				
Toutes les données concernant le chargement, le déchargement et la désinfection sont conformes (correctes)			signature du transporteur					9

### **9.3.2** Annexe V - II: Instructions pour compléter les bons de chargement-déchargement

## REGISTRE TRANSPORTEURS PORCS

### INFORMATIONS A PRECISER

- ① Nom, adresse, numéros de téléphone et de fax, numéro de TVA du transporteur
- ② Un numéro unique est attribué au document par le transporteur.
- ③ Numéro d'autorisation du transporteur (attribué par l'AFSCA), numéro d'agrément du négociant (attribué par l'AFSCA), numéro de plaque du véhicule utilisé pour le transport (autorisé par l'AFSCA), pour les échanges intra-communautaires ou les exportations : le numéro du certificat sanitaire accompagnant le lot d'animaux.  
Si le transporteur transporte ses propres animaux, le N° de négociant ne doit pas être complété.
- ④ Charger
  - La date et l'heure du chargement ;
  - Le numéro Sanitel du lieu de chargement (selon les cas : le numéro du troupeau de provenance, d'un centre de rassemblement, le numéro d'autorisation du transporteur, ... ) ;
  - Si le lieu de chargement n'est pas le troupeau : le numéro Sanitel du troupeau de provenance ;
  - Le nombre d'animaux et la catégorie ;
  - Dans la case statut : le statut Aujeszky, la date de mise à jour du statut est la date du transport ;
  - Le responsable du lieu de chargement valide les informations en apposant sa signature.
- ⑤ Décharger
  - La date et l'heure du déchargement
  - Le numéro Sanitel du lieu de déchargement (selon les cas : le numéro du troupeau de destination, d'un centre de rassemblement, d'un abattoir, le numéro d'autorisation du transporteur, ... ) ;
  - Le nombre d'animaux et la catégorie ;
  - Le responsable du lieu de déchargement valide les informations en apposant sa signature.

- 6 La vignette sanitaire indiquant le statut R du troupeau de provenance doit être collée sur le document.
- 7 Nettoyer-Désinfecter
- La date et l'heure de la désinfection du moyen de transport
  - Le numéro Sanitel du lieu où a eu lieu le nettoyage-désinfection (selon les cas : un numéro d'exploitation, un numéro de centre de rassemblement, un numéro d'abattoir, un numéro de transporteur)
  - Le produit utilisé pour la désinfection (celui-ci doit être un produit approuvé par l'AFSCA pour la désinfection des moyens de transport).
  - Le responsable des opérations de nettoyage-désinfection appose sa signature et son cachet (le cachet est obligatoire si la désinfection a eu lieu dans un abattoir ou un centre de rassemblement).
- 8 Description des catégories d'animaux :
- Verrat : porc mâle pubère ou verrat de réforme
  - Truie : porc femelle pubère (à partir de la première mise-bas) ou truie de réforme
  - Porc d'élevage ou porc d'engraissement : jeune porc (mâle ou femelle) à partir d'environ 3 mois d'âge jusqu'à la puberté ou la première mise-bas pour le porc d'élevage, jusqu'à la maturité d'abattage pour les porcs d'engraissement
  - Porcelet : jeune porc entre 4 semaines et 3 mois d'âge ou jeune porc d'environ 3 mois et destiné une exploitation d'engraissement
- 9 Le transporteur valide les informations en apposant sa signature sur le document.

## 9.4 Module Moutons et chèvres

### 9.4.1 Annexe OCC - I: Document de transfert " Petits Ruminants"

1 Numéro de document<sup>0</sup>  
..... / .....

<b>2 A. TRANSPORTEUR</b>			
Numéro d'enregistrement du transporteur <sup>1</sup> : BE .....	Numéro de plaque du véhicule: .....		
<b>3 B. CHARGEMENT</b>	<b>4 C. DECHARGEMENT</b>		
Numéro Sanitel du lieu de chargement <sup>2</sup> : .....	Numéro sanitel lieu de déchargement <sup>2</sup> : .....		
Responsable ( nom + prénom):	Responsable ( nom + prénom):		
Adresse du lieu de chargement	Adresse du lieu de déchargement <sup>2</sup> (ou n° du certificat d'exportation <sup>3</sup> )		
<b>5 D. ANIMAUX DEPLACES (POUR UN SEUL DEPLACEMENT)</b>			
Espèce animale:	Nombre total <sup>4</sup> :	dont jeunes animaux de boucherie nombre <sup>5</sup> :	
<b>INDIQUER LES NUMEROS DE MARQUES AURICULAIRES INDIVIDUELLES (PAS POUR LES BOUCLES BLEUES)</b>			
1)	2)	3)	4)
5)	6)	7)	8)
9)	10)	11)	12)
13)	14)	15)	16)
17)	18)	19)	20)
21)	22)	23)	24)
25)	26)	27)	28)
29)	30)	31)	32)
Date: ..... / ..... / 20.....	Heure: .....	Date: ..... / ..... / 20.....	Heure: .....
Signature responsable du lieu de chargement <b>3</b>	Signature du transporteur <b>6</b>	Signature responsable du lieu de déchargement <b>4</b>	

### 9.4.2 Annexe OCC - II: Instructions pour compléter le Document de Transfert



#### INFORMATIONS A PRECISER

- 1 Attribuer un numéro au document :
  - 1<sup>ère</sup> partie : le numéro Sanitel du lieu de chargement (troupeau, négociant, centre de rassemblement, point d'arrêt)
  - 2<sup>ème</sup> partie : les 2 derniers chiffres de l'année
  - 3<sup>ème</sup> partie : un numéro d'ordre, il doit commencer par 1. Une liasse par année et par lieu de chargement, (ex : 12345678/05/1)
- 2 Informations générales
  - Le numéro d'autorisation du transporteur attribué par l'AFSCA. Le numéro de troupeau si le transporteur transporte ses propres animaux.
  - Le numéro de plaque du moyen de transport utilisé (camion/remorque) dont l'utilisation pour le transport d'animaux a été autorisé par l'AFSCA ;
- 3 Chargement
  - Le numéro Sanitel du lieu où l'animal a été chargé (selon les cas : le numéro d'un troupeau, d'un marché, d'un négociant, ... ) ;
  - Le nom et le prénom du responsable du lieu de chargement ;
  - L'adresse du lieu de chargement ;
  - La date et l'heure du chargement ;
  - La signature du responsable du lieu de chargement.
- 4 Déchargement
  - Le numéro Sanitel du lieu de déchargement (selon les cas : le numéro d'un troupeau, d'un abattoir, d'un marché, d'un négociant, ... ) ;
  - Le nom et le prénom du responsable du lieu de déchargement ;
  - L'adresse du lieu de déchargement. S'il s'agit d'une exportation : uniquement le numéro du certificat d'exportation ;
  - La date et l'heure de déchargement ;
  - La signature du responsable du lieu de déchargement.
- 5 Données relatives aux animaux
  - Indiquer l'espèce transportée ;
  - Le nombre total d'animaux (animaux d'élevage + jeunes animaux de boucherie dans le même transport) ;
  - Préciser le nombre de jeunes animaux de boucherie ;
  - Indiquer le numéro de boucle de chaque animal, le numéro des jeunes animaux de boucherie ne doit pas être indiqué.
- 6 Signature du transporteur afin de valider le document

### 9.4.3 Annexe OCC - III: Exceptions pour le remplissage du document de transfert

#### 1. Marquage spécial

##### Quoi ?

Si un mouton ou chèvre ,destiné au transfert immédiat vers un abattoir national, a perdu un moyen d'identification , le responsable appose une boucle troupeau à l'oreille sans boucle. N'est autorisé dans ce cas que le transfert direct vers un abattoir national, sans passer par un autre troupeau, endroit d'arrêt, centre de rassemblement ou étables de marchand.

Ce marquage spécial et la destination doivent être indiqués sur le document de transfert et dans le registre d'exploitation.

##### **De quelle manière ce marquage spécial doit-il être mentionné sur le document de transfert ?**

Le numéro de boucle est noté sur le document de transfert. A côté du numéro, on indique le code R ( = remarquage), suivi du numéro de suite de la boucle troupeau aposée ( sans les zéros)

INDIQUER LES NUMEROS DE BOUCLES AURICULAIRES INDIVIDUELS ( PAS POUR LES BOUCLES BLEUES)			
1) BE 1234 5678 (H 0543)	2)	3)	4)
5)	6)	7)	8)
9)	10)	11)	12)
13)	14)	15)	16)
17)	18)	19)	20)
21)	22)	23)	24)
25)	26)	27)	28)
29)	30)	31)	32)

#### 2. Transport ' Vers' ou 'De retour de' un centre de rassemblement agréé

**Quoi?**

Lors du déplacement d'un seul et même groupe d'animaux à des fins commerciales, un document de transfert doit être établi, un par mouvement et destination.

Donc:

Lors du transport d'animaux d'un troupeau vers un lieu de rassemblement agréé ( concours, expertise, exposition, épreuve sportive, démonstration, bourse) et retour il faut établir 1 document de transfert pour l'aller et un autre pour le retour.

**Exception**

Si tous les animaux qui ont été transportés vers le lieu de rassemblement reviennent au troupeau d'origine ( donc pas d'achat ni de vente d'animaux), il ne faut pas établir un second document de transfert. Il suffit que le responsable du lieu de rassemblement appose un cachet avec la mention "Aller et retour", complété de l'identification du lieu de rassemblement.

## **9.5 Module Volailles et oiseaux coureurs**

### **9.5.1** Annexe Vol - I: Document d'accompagnement Volailles d'abattage

## DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DE VOLAILLES D'ABATTAGE

1

## I. RUBRIQUE RESERVEE AU RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION AVICOLE

## 1. Vignette Santé, si on :

Numéro du troupeau : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Code postal / lieu de résidence : .....

Tél. .... Fax : .....

## 2. Identification de la bande de production

Nombre des volailles mises en place : ..... Espèce et type (poulets/pondeuses) élevés/ autres) :

Date de la mise en place : .....

Qualification : A  B  C 

## 3. Aliments pourvus d'un délai d'attente utilisés durant les 6 dernières semaines

Nom de l'aliment	Additifs utilisés			
	Nom de l'additif	Date de début	Date de fin	Délai d'attente

## 4. Nom et lieu de l'abattoir de destination :

Date présumée d'abattage : .....

## 5. La volaille identifiée ci-dessus ne provient pas d'une exploitation où les volailles et leurs produits ont été mis sous saumure conservatoire ou définitive.

Certifié sincère et véritable  
par le responsable de l'exploitation :

(signature)

Date : .....

2

## II. RUBRIQUE RESERVEE AU VETERINAIRE D'EXPLOITATION

## 1. Vétérinaire d'exploitation : cachet / nom / numéro de l'ordre .....

Tél. .... Fax : .....

## 2. Vaccinations durant les 8 dernières semaines : (nom, date d'administration) :

## 3. Examens vétérinaires et traitements durant les 8 dernières semaines :

Age	Taux de mortalité	Maladies	Produits thérapeutiques			
			Nom	Date de début	Date de fin	Délai d'attente

## 4. Résultats des examens de laboratoire pour le contrôle sur les agents zoonotiques : (non obligatoire en cas de qualification « C »)

Le nombre d'annexes : .....

Certifié sincère et véritable  
par le vétérinaire de l'exploitation :

(signature)

Date : .....

3

## III. RUBRIQUE RESERVEE AU TRANSPORTEUR

## 1. Nom du transporteur : .....

## N° d'immatriculation du véhicule : .....

## 2. Déclaration de chargement :

Date de chargement ..... heure (début) : .....

Margeires vides à ..... (selon la déclaration du responsable).

## 3. Transport : Nombre de volailles chargées : .....

Nombre de volailles livrées : .....

Nom de l'abattoir : ..... établi à (commune) : .....

Certifié sincère et véritable  
par le transporteur :

(signature)


Date : .....

## DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DE VOLAILLES D'ABATTAGE

### INFORMATIONS A PRECISER

- ① Cette partie doit être complétée par le responsable de l'exploitation qui valide les informations en signant le document.
  
- ② Cette partie doit être complétée par le vétérinaire de l'exploitation qui valide les informations en signant le document.
  
- ③ - Le nom du transporteur possédant une autorisation délivrée par l'AFSCA ;  
- Le numéro de plaque du véhicule (ayant reçu une autorisation délivrée par l'AFSCA) utilisé pour le transport ;  
- La date et l'heure du chargement ;  
- L'heure à laquelle les mangeoires ont été vidées ;  
- Le nombre de volailles chargées ;  
- Le nombre de volailles livrées ;  
- Le nom de l'abattoir ainsi que la commune où cet abattoir est établi.

**9.5.2** Annexe Vol-II: Document d'accompagnement " Transport d'animaux vivants"

  
Agencja Federalna dla Bezpieczeństwa Łańcucha Żywnościowego i Bezpieczeństwa Żywności

**DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT  
TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS**

1. Numéro d'autorisation du transporteur : .....

2. Moyen de transport (numéro de plaque) :  
.....

3. Nom et adresse du propriétaire :  
.....  
.....

4. Nom et adresse du lieu d'origine <sup>(1)</sup> :  
.....  
.....

5. Nom et adresse du lieu de chargement <sup>(1)</sup> :  
.....  
.....

6. Date et heure du départ :  
.....

7. Nom et adresse du lieu de destination suivant :  
.....  
.....

---

<sup>(1)</sup> si différent du point 3

## 9.6 Module Chevaux

### 9.6.1 Annexe P- I: Document d'accompagnement " Transport d'animaux vivants"

Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire - AFSCA  
Federale Dienst voor de Veiligheid van de Voedselketen

**DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT  
TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS**

1. Numéro d'autorisation du transporteur : .....
2. Moyen de transport (numéro de plaque) :  
.....
3. Nom et adresse du propriétaire :  
.....  
.....
4. Nom et adresse du lieu d'origine <sup>(1)</sup> :  
.....  
.....
5. Nom et adresse du lieu de chargement <sup>(1)</sup> :  
.....  
.....
6. Date et heure du départ :  
.....
7. Nom et adresse du lieu de destination suivant :  
.....  
.....

---

<sup>(1)</sup> si différent du point 3



## 9.7 Module Transport de Longue Durée

### 9.7.1 Annexe LD- I: Journal

#### PLANIFICATION

1.1. ORGANISATEUR Nom et adresse (1) (2)		1.2. Nom de la personne responsable du voyage		
		1.3. Téléphone/Fax/copie		
2. DURÉE TOTALE PRÉVUE (heures/jours)				
3.1. Lieu et pays de DÉPART		4.1. Lieu et pays de DESTINATION		
3.2. Date	3.3. Heure	4.2. Date	4.3. Heure	
5.1. Espèce	5.2. Nombre d'animaux	5.3. Numéro(s) de (des) certificat(s) vétérinaire(s)		
5.4. Poids total estimé du lot (en kg):		5.5. Espace total prévu pour le lot (en m <sup>3</sup> ):		
6. LISTE DES POINTS DE REPOS, DE TRANSFERT OU DE SORTIE PRÉVUS				
6.1. Nom des lieux où les animaux pourront se reposer ou seront transférés (y compris les points de sortie)	6.2. Arrivée		6.3. Durée (en heures)	6.4. Nom et n° d'autorisation du transporteur (s'il est distinct de l'organisateur)
	Date	Heure		
7. Le soussigné, organisateur, déclare par la présente être responsable de l'organisation du voyage susmentionné et avoir pris les dispositions adéquates pour préserver le bien-être des animaux tout au long de ce voyage, conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1831/05 du Conseil				
8. Signature de l'organisateur				

(1) Organisateur: voir la définition figurant à l'article 2, point g), du règlement (CE) n° 1831/05 du Conseil.

(2) Si l'organisateur est un transporteur, il convient de mentionner le numéro d'autorisation.

## LIEU DE DÉPART

1. DÉTENTEUR <sup>(1)</sup> sur le lieu de départ – Nom et adresse (s'il est distinct de l'organisateur mentionné à la section 1)		
2. Lieu et État membre de départ <sup>(2)</sup>		
3. Date et heure du premier chargement d'un animal <sup>(2)</sup>	4. Nombre d'animaux chargés <sup>(2)</sup>	5. Identification du moyen de transport
6. Le soussigné, détenteur des animaux sur le lieu de départ, déclare par la présente avoir été présent lors du chargement des animaux. À la connaissance du soussigné, au moment du chargement, les animaux susmentionnés étaient aptes au transport et les équipements et procédures de manipulation des animaux étaient conformes aux dispositions du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.		
7. Signature du détenteur sur le lieu de départ		
8. CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES AU DÉPART		
9. VÉTÉRINAIRE sur le lieu de départ (nom et adresse)		
10. Le soussigné, vétérinaire, déclare par la présente avoir contrôlé et approuvé le chargement des animaux susmentionnés. À la connaissance du soussigné, au moment du départ, ces animaux étaient aptes au transport et les moyens et pratiques de transport étaient conformes aux dispositions du règlement (CE) n° 1/2005.		
11. Signature du VÉTÉRINAIRE		

<sup>(1)</sup> Détenteur: voir la définition figurant à l'article 2, point k), du règlement (CE) n° 1/2005.

<sup>(2)</sup> En cas de différence par rapport à la section 1.

**LIEU DE DESTINATION**

1. <b>DÉTENTEUR</b> sur le lieu de destination/ <b>VÉTÉRINAIRE OFFICIEL</b> – Nom et adresse (°)			
2. Lieu et État membre de destination/Point de contrôle (°)		3. Date et heure du contrôle	
4. <b>CONTRÔLES RÉALISÉS</b>		5. <b>RÉSULTAT DES CONTRÔLES</b>	
		5.1. RESPECTE LE RÉGLEMENT	5.2. RÉSERVE(S)
4.1. Transporteur N° d'autorisation (°)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.2. Conducteur N° du certificat d'aptitude professionnelle		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.3. Moyen de transport Identification (°)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.4. Espace disponible Espace moyen par animal en m²		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.5. Données enregistrées dans le carnet de route et limitation de la durée du voyage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.6. Animaux (préciser le nombre pour chaque catégorie)			
Nombre total d'animaux contrôlés	I Inaptes	M Morts	A Aptes
6. Le soussigné, détenteur des animaux sur le lieu de destination/vétérinaire officiel, déclare par la présente avoir contrôlé ce lot d'animaux. À la connaissance du soussigné, au moment du contrôle, les constatations susmentionnées ont été faites. Le soussigné sait qu'il est tenu d'informer les autorités compétentes sans délai de toute réserve éventuelle, et à chaque fois que des animaux sont découverts morts.			
7. Signature du détenteur sur le lieu de destination/du vétérinaire officiel (avec un cachet officiel)			

- (°) Rayer les mentions inutiles
- (°) En cas de différence par rapport à la section 1.
- (°) En cas de différence par rapport à la section 2.

**DÉCLARATION DU TRANSPORTEUR**

<b>À COMPLÉTER PAR LE CONDUCTEUR AU COURS DU VOYAGE ET À METTRE À DISPOSITION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES DU LIEU DE DÉPART DANS UN DÉLAI D'UN MOIS]                      À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE SUR LE LIEU DE DESTINATION</b>						
Lieu et adresse	Arrivée		Départ		Temps de phase	Mort
	Code	Heure	Date	Heure		
Raisons des éventuelles différences entre l'itinéraire proposé et l'itinéraire effectivement observé						
Nombre et motifs des blessures et/ou des décès d'animaux au cours du voyage						
Nom et signature du (des) CONDUCTEUR(S)			Nom du TRANSPORTEUR, numéro de l'autorisation			
Le soussigné, en qualité de transporteur, certifie par la présente que les informations figurant ci-dessus sont exactes et sait que tout incident intervenant pendant le voyage et entraînant la mort d'un animal doit être déclaré aux autorités compétentes du lieu de départ.						
Date et lieu						Signature du transporteur

**MODÈLE DE RAPPORT D'ANOMALIE N° ...**

Il convient de transmettre à l'autorité compétente une copie du rapport d'anomalie accompagnée d'une copie de la section 1 du carnet de route.

1. <b>DÉCLARANT:</b> Nom, fonction et adresse	
2. Lieu et État membre où l'anomalie a été constatée	3. Date et heure auxquelles l'anomalie a été constatée
4. <b>TYPE D'ANOMALIE(S)</b> en vertu du règlement (CE) n° 12008 du Conseil	
4.1. Aptitude au transport <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/>	4.6. Espace disponible <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/>
4.2. Moyens de transport <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/>	4.7. Autorisation du transporteur <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/>
4.3. Pratiques de transport <sup>(5)</sup> <input type="checkbox"/>	4.8. Certificat d'aptitude professionnelle du conducteur <sup>(6)</sup> <input type="checkbox"/>
4.4. Limitation de la durée du voyage <sup>(7)</sup> <input type="checkbox"/>	4.9. Données enregistrées dans le carnet de route <input type="checkbox"/>
4.5. Dispositions supplémentaires pour les voyages de longue durée <sup>(8)</sup> <input type="checkbox"/>	4.10. Autres <input type="checkbox"/>
4.11. Remarques:	
5. Le soussigné déclare par la présente avoir contrôlé le lot d'animaux susmentionnés et avoir exprimé les réserves détaillées dans le présent rapport concernant le respect des dispositions du règlement (CE) n° 12008 du Conseil relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.	
6. Date et heure de la déclaration à l'autorité compétente	7. Signature du déclarant

- (1) Annexe I, chapitre I et chapitre VI, point 1.9.
- (2) Annexe I, chapitres II et IV.
- (3) Annexe I, chapitre III.
- (4) Annexe I, chapitre V.
- (5) Annexe I, chapitre VII.
- (6) Annexe I, chapitre VIII.
- (7) Article 6.
- (8) Article 6, paragraphe 5.

## 10 Questions d'Examen

### 10.1 Chap. 1: Identification et enregistrement

#### Module bovins

---

1. Dans le cas où un bovin ne dispose plus que d'une marque auriculaire, peut-il être conduit à l'abattoir?
  - a. Oui
  - b. Non
  - c. Oui, à condition d'utiliser une vignette abattoir
  
2. Le nombre de marquages est indiqué sur la boucle auriculaire au moyen de
  - a. Un chiffre arabe (1, 2, ...)
  - b. Un chiffre romain (I, II, ...)
  - c. Une lettre (a, b, ...)
  
3. Lors du transport, un bovin doit être accompagné de
  - a. Le Volet de Sortie
  - b. Le passeport
  - c. La notification de naissance
  
4. Pour être valable, le passeport doit porter
  - a. Uniquement la vignette sanitaire collée
  - b. Uniquement la date de sortie et la signature du cédant
  - c. La date de sortie, la signature du cédant et la vignette sanitaire collée
  
5. La limite de validité de la vignette sanitaire pour un bovin transféré vers l'abattoir est de
  - a. 5 jours
  - b. 7 jours
  - c. 14 jours
  
6. Que note le transporteur sur le volet de sortie lors du chargement de l'animal ?
  - a. La date de sortie
  - b. Le numéro de transporteur
  - c. La date de sortie et le numéro de transporteur

## Module porcs

---

7. Une boucle troupeau mentionne
- a. Le code troupeau
  - b. Un code fédération
  - c. Le numéro de troupeau
8. Un porc qui est transféré vers l'abattoir est marqué par
- a. Le marteau de tatouage à frapper
  - b. Une boucle auriculaire d'exportation
  - c. Une boucle fédération

## Module petits ruminants

---

9. Tout mouton et chèvre, né après le 10 juillet 2005 et non destiné à être abattu dans l'année, doit disposer de
- a. 1 boucle auriculaire plastic
  - b. 2 boucles auriculaires plastic identiques
  - c. 1 boucle auriculaire plastic, sauf pour l'exportation pour laquelle il doit disposer de 2 boucles auriculaires identiques
10. Un mouton destiné au transfert vers un abattoir national et qui a perdu une boucle auriculaire, peut être transporté
- a. A condition de placer 2 nouvelles marques auriculaires
  - b. A condition de placer une boucle troupeau en plus
  - c. Avec la seule marque auriculaire

## Module volailles

---

### / Module chevaux

---

11. Quel document doit-il toujours accompagner le cheval ?
- a. Passeport
  - b. Certificat de transport
  - c. Bon de chargement et de déchargement

## 10.2 Chap. 2: Conditions générales pour le transport d'animaux

### Module général

---

1. Quels sont, parmi les animaux suivant, ceux qui ne peuvent pas être transportés ?
  - a.Des mammifères nouveaux-nés dont le nombril n'est pas encore cicatrisé
  - b.Un animal légèrement blessé chez qui le transport ne provoque pas de souffrance supplémentaire
  - c.Un animal gestant ayant dépassé la moitié de la période de gestation
  
- 2.Le moyen de transport doit disposer de
  - a.Une plate-forme de levage
  - b.Un revêtement de sol antiglissant
  - c.Un gyrophare
  
- 3.Les vaches laitières, brebis ou chèvres qui ne sont pas accompagnées de leur jeune doivent être traites au minimum toutes les
  - a.8 heures
  - b.12 heures
  - c.14 heures
  
- 4.Dans quel cas des animaux d'espèces différentes peuvent-elles être transportées ensemble ?
  - a.S'ils ont la même taille
  - b.S'ils proviennent de la même exploitation
  - c.S'ils ont été élevés ensemble
  
- 5.La durée maximale d'un transport de courte durée est
  - a. 12 heures s'il ne s'agit pas d'un transport transfrontalier
  - b. 12 heures
  - c. 10 heures
  
- 6.Les animaux gestants peuvent être transportés jusqu'au stade de gestation de
  - a.70%
  - b.80%
  - c.90%
  
- 7.Durant combien de jours après la mise-bas un animal ne peut-il pas être transporté ?



- a.10 jours
- b.7 jours
- c.14 jours

8.De quelle manière signale-t-on sur un camion, qu'il est destiné au transport d'animaux ?

- a.Par un dessin des animaux concernés sur le camion
- b.Par une mention telle que " transport d'animaux"
- c.Il n'y a aucune indication

9.De la paille ou un matériau équivalent doit être prévu pour le transport de :

- a.Veaux de moins de 6 mois
- b.Veaux âgés de plus de 6 mois
- c.Veaux âgés de plus de 8 mois

### **Module bovins**

---

10.des veaux avec nombril cicatrisé, mais de moins de 10 jours

- a.Ne peuvent pas être transportés
- b.Peuvent être transportés sans limite
- c.Peuvent être transportés, mais sur une distance max de 100 km

11.Les veaux d'environ 50 kg doivent disposer de

- a.0,70 à 0,95 m<sup>2</sup> de surface par animal
- b.0,30 à 0,40 m<sup>2</sup> de surface par animal
- c.0,40 à 0,70 m<sup>2</sup> de surface par animal

12.Les bovins d'environ 550 kg doivent disposer de:

- a.0,70 à 0,95 m<sup>2</sup> de surface par animal
- b.1,30 à 1,60 m<sup>2</sup> de surface par animal
- c.0,40 à 0,70 m<sup>2</sup> de surface par animal

### **Module porcs**

---

13.Lors d'un transport de porcs

- a.Tous les porcs doivent pouvoir se coucher
- b.La moitié des porcs doit pouvoir se coucher
- c.Il n'est pas nécessaire que les porcs puissent se coucher

14. Jusqu'à quel âge les porcelets ne peuvent-ils être transportés que sur 100 km maximum ?
- a. 1 semaine
  - b. 2 semaines
  - c. 3 semaines
15. il faut prévoir de la paille ou un matériau analogue pour le transport de :
- a. porcelets de moins de 10 kg
  - b. porcs de plus de 20 kg
  - c. porcs de plus de 5 mois

### **Module petits ruminants**

---

16. Les chèvres de moins de 35 kg doivent disposer de
- a. 0,70 à 0,95 m<sup>2</sup> de surface par animal
  - b. 0,30 à 0,40 m<sup>2</sup> de surface par animal
  - c. 0,20 à 0,30 m<sup>2</sup> de surface par animal
17. Jusqu'à quel âge les agneaux ne peuvent-ils être transportés que sur max 100 km ?
- a. 1 semaine
  - b. 2 semaines
  - c. 3 semaines
18. Il faut prévoir de la paille ou un autre matériau similaire pour le transport de
- a. agneaux de moins de 20 kg
  - b. agneaux de plus de 20 kg
  - c. agneaux de plus de 5 mois

### **Module volailles**

---

19. De quelle surface les poussins d'un jour doivent-ils disposer ?
- a. 15-18 cm<sup>2</sup> par poussin
  - b. 21-25 cm<sup>2</sup> par poussin
  - c. 25- 28 cm<sup>2</sup> par poussin
20. Jusqu'à quel âge les poussins d'un jour peuvent-ils être transportés ?
- a. 48 heures
  - b. 72 heures

c.24 heures

21.Si le transport de poussins d'un jour dure plus de 24 heures, il faut prévoir

- a. De la nourriture
- b.De l'eau
- c.De la nourriture et de l'eau

### **Module chevaux**

---

22.il faut prévoir de la paille ou un matériau analogue en cas de transport de

- a.Poulains plus jeunes que 4 mois
- b.Poulains de plus de 4 mois
- c.Poulains de plus de 5 mois

### **Module transport de longue durée**

---

23.La durée maximale d'un transport de longue durée pour les bovins ( à l'exception des bovins d'abattage) est de

- a.19 heures + éventuellement 2 heures
- b.29 heures + éventuellement 2 heures
- c.24 heures + éventuellement 2 heures

24.A partir de quel poids les porcelets peuvent-ils entreprendre un transport de longue durée ?

- a.5 kg
- b.10 kg
- c.12 kg

25.Combien de temps un transport de porcs de longue durée peut-il durer avant qu'ils ne soient déchargés, nourris, abreuvés et puissent disposer d'un repos de 24 heures ?

- a.14 heures
- b.20 heures
- c.24 heures

26.De quelle couleur doit être le toit d'un moyen de transport destiné au transport de longue durée ?

- a.Noir

- b. Couleur foncée
- c. Couleur claire

27. Quelle est la température admissible ( légalement) dans le véhicule ? ( avec une tolérance)

- a. Entre  $-5^{\circ}\text{C}$  et  $10^{\circ}\text{C}$
- b. Entre  $5^{\circ}\text{C}$  et  $30^{\circ}\text{C}$
- c. Entre  $10^{\circ}\text{C}$  et  $35^{\circ}\text{C}$

28. Combien de temps ( légalement) le système de ventilation doit-il pouvoir fonctionner , indépendamment du moteur du véhicule ?

- a. 2 heures
- b. 4 heures
- c. 8 heures

## 10.3 Chap. 3: Obligations administratives

### Module bovins

---

1. Un transporteur de bovins doit
  - a. Enregistrer le registre de transport via une application Internet
  - b. Envoyer le registre de transport à DGZ / ARSIA
  - c. Conserver le registre de transport au siège de l'entreprise
  
2. Le transporteur
  - a. Doit toujours avoir le carnet de désinfection avec lui
  - b. Ne doit avoir le carnet de désinfection avec lui uniquement en cas de transport vers l'abattoir
  - c. Ne doit jamais avoir le carnet de désinfection avec lui
  
3. Parmi les documents ci-dessous, lesquels le transporteur doit-il conserver au siège de l'entreprise ?
  - a. Original de l'autorisation comme transporteur
  - b. Certificat d'aptitude professionnelle
  - c. Permis de conduire
  
4. Lors du chargement, le transporteur note :
  - a. L'heure de déchargement prévue
  - b. L'heure de déchargement effective
  - c. Pas d'heure de déchargement

### Module porcs

---

5. Sur le lieu de chargement, le transporteur doit laisser la copie du bon de chargement-déchargement de couleur
  - a. blanche
  - b. jaune
  - c. rose
  
6. Le transporteur
  - a. Doit toujours avoir le carnet de désinfection avec lui
  - b. Ne doit avoir le carnet de désinfection avec lui uniquement en cas de transport vers l'abattoir
  - c. Ne doit jamais avoir le carnet de désinfection avec lui

7. Parmi les documents ci-dessous, lesquels le transporteur doit-il conserver au siège de l'entreprise ?

- a. Original de l'autorisation comme transporteur
- b. Certificat d'aptitude professionnelle
- c. Permis de conduire

8. Lors du chargement, le transporteur note:

- a. L'heure de déchargement prévue
- b. L'heure de déchargement effective
- c. Pas d'heure de déchargement

### **Module petits ruminants**

---

9. Le transporteur

- a. Doit toujours avoir le carnet de désinfection avec lui
- b. Ne doit avoir le carnet de désinfection avec lui uniquement en cas de transport vers l'abattoir
- c. Ne doit jamais avoir le carnet de désinfection avec lui

10. Le document sur lequel est noté le transport de petits ruminants est

- a. Un bon de chargement et de déchargement
- b. Un document d'accompagnement
- c. Un document de transfert

11. Parmi les documents ci-dessous, lesquels le transporteur doit-il conserver au siège de l'entreprise ?

- a. Original de l'autorisation comme transporteur
- b. Certificat d'aptitude professionnelle
- c. Permis de conduire

12. Lors du chargement, le transporteur note:

- a. L'heure de déchargement prévue
- b. L'heure de déchargement effective
- c. Pas d'heure de déchargement

### **Module volailles**

---

13. Le transporteur

- a. Doit toujours avoir le carnet de désinfection avec lui
- b. Ne doit avoir le carnet de désinfection avec lui uniquement en cas de transport vers l'abattoir
- c. Ne doit jamais avoir le carnet de désinfection avec lui

14. Parmi les documents ci-dessous, lesquels le transporteur doit-il conserver au siège de l'entreprise ?

- a. Original de l'autorisation comme transporteur
- b. Certificat d'aptitude professionnelle
- c. Permis de conduire

15. Lors du chargement, le transporteur note:

- a. L'heure de déchargement prévue
- b. L'heure de déchargement effective
- c. Pas d'heure de déchargement

## **Module chevaux**

---

16. Le transporteur

- a. Doit toujours avoir le carnet de désinfection avec lui
- b. Ne doit avoir le carnet de désinfection avec lui uniquement en cas de transport vers l'abattoir
- c. Ne doit jamais avoir le carnet de désinfection avec lui

17. Parmi les documents ci-dessous, lesquels le transporteur doit-il conserver au siège de l'entreprise ?

- a. Original de l'autorisation comme transporteur
- b. Certificat d'aptitude professionnelle
- c. Permis de conduire

18. Lors du chargement, le transporteur note:

- a. L'heure de déchargement prévue
- b. L'heure de déchargement effective
- c. Pas d'heure de déchargement

## **Module transport de longue durée**

---

19. Quel document le transporteur doit-il avoir avec lui pour le transport de longue durée et pas pour le transport de courte durée?

- a. journal
- b. registre

c. bon de chargement et de déchargement

## Chap. 4: Premiers secours en cas d'accident

### Module bovins

---

1. En cas d'implication d'un camion chargé de bovins dans un accident de roulage, j'essaye:

- a. de sortir les bovins au plus vite de l'espace de chargement
- b. d'apporter des soins aux éventuels animaux blessés
- c. de toujours prévenir les services de secours et un vétérinaire

2. Je constate, lors d'un contrôle de routine des veaux, que quelques veaux dans l'espace de chargement sont frigorifiés:

- a. je préviens directement un vétérinaire
- b. j'essaye de réchauffer les animaux frigorifiés au moyen de linges chauds ou en les frottant et, si il n'y a pas d'amélioration visible après 30 minutes, je préviens un vétérinaire
- c. je décharge les animaux pour les conduire dans une place plus chaude

3. On parle d'hypothermie ou de coup de froid chez un bovin:

- a. lorsque les animaux deviennent hypersensibles et commencent à haleter
- b. quand la température du corps monte au-dessus de 41°C
- c. lorsque l'animal est froid au toucher, devient abruti et que sa température corporelle descend en-dessous des 38°C

### Module petits ruminants

---

4. Lorsque je constate un coup de chaleur chez quelques moutons:

- a. je peux abrégier les souffrances des animaux à un stade avancé de shock au moyen d'un pistolet d'abattage
- b. j'essaye de refroidir les animaux au plus vite avec de l'eau froide et, s'il n'y a pas d'amélioration dans les 30 minutes, je préviens un vétérinaire
- c. je préviens immédiatement un vétérinaire et, entretemps, j'essaye de les refroidir avec de l'eau froide.

### Module chevaux

---

5. Quand un coup de froid survient durant le transport, je dois :

- a. transférer les animaux le plus vite possible vers un endroit plus chaud
- b. essayer de réchauffer les animaux avec des linges chauds ou en les frottant et, s'il n'y a pas d'amélioration après 30 minutes, je préviens un vétérinaire



c.toujours prévenir immédiatement un vétérinaire et , entretemps, essayer de réchauffer le cheval ( les chevaux) au moyen de linges chauds, en les frottant ou en les transférant vers un endroit plus chaud.

## Module volailles

---

6.La densité de chargement pour le transport de volailles dépend :

- a.du poids
- b.de l'âge
- c.de la distance à parcourir

7.Il ne faut pas prévoir de nourriture ni d'eau pour un transport de volailles qui dure moins de:

- a.24 heures
- b.48 heures
- c.12 heures

## Module Porcs

---

8.Quelle est la température corporelle normale du porc ?

- a.37.5°C
- b.38.5°C
- c.39.5°C

9.Quand peut-on parler d'un coup de chaleur chez le porc ? En cas de température rectale au-dessus de :

- a.39°C
- b.40°C
- c.41°C

10.Quelles mesures le chauffeur peut-il prendre immédiatement en cas de coup de froid chez les porcs ?

- a.Laisser les animaux se remettre – fermer tous les clapets de ventilation pour éviter les courants d'air.
- b.Réchauffer les animaux – les transférer vers un endroit plus chaud
- c.Prévenir un vétérinaire et attendre calmement

11.Comment peut-on confirmer, sur base de signes extérieurs, que les porcs souffrent d'un coup de chaleur si on ne dispose pas d'un thermomètre ?

- a.frissons-abrutissement-halètement

- b.halètement-oppresion-salivation
- c.oppresion – salivation démesurée- sensation de froid

12.Quelles mesures peut-on directement prendre chez les porcs souffrant d'un coup de chaleur ?

- a.Refroidir les animaux à l'eau glacée
- b.Prévenir un vétérinaire et attendre
- c.Refroidir les animaux à l'eau modérément froide – prévenir un vétérinaire entretemps

13.Comment un chauffeur peut-il reconnaître que les porcelets souffrent d'un coup de froid ?

- a.Haleter – frissons - abrutissement
- b.Frissons – salivation – sensation de froid au toucher
- c.Abrutissement – sensation de froid au toucher - frissons

## 10.4 Chap . 5: Nettoyage et désinfection

### Module général

---

1. pourquoi faut-il encore désinfecter un camion après l'avoir nettoyé ?
  - a. Pour accentuer la propreté visuelle
  - b. Pour tuer les bactéries et virus restants
  - c. Pour diminuer la concentration en moisissures
  
2. Quels sont les paramètres principaux pour une procédure de désinfection réussie ?
  - a. Temps de contact – qualité de l'eau
  - b. Temps de contact – concentration du produit
  - c. Temps de contact – choix du produit
  
3. Quelles sont les conséquences d'un rinçage insuffisant de l'espace de chargement après désinfection ?
  - a. Les copeaux de bois restent collés sur la surface
  - b. Irritation des animaux par contact
  - c. Mauvaise odeur dans la cabine
  
4. Quel est le but du nettoyage ?
  - a. L'élimination du matériel grossier et du fumier
  - b. L'élimination des toutes les saletés visibles
  - c. Tuer les bactéries et les virus
  
5. Quel est un inconvénient possible des produits de désinfection ?
  - a. Lors de contact trop prolongé, on tue trop de microbes
  - b. Mauvaise efficacité en cas de dilution insuffisante
  - c. Nocif pour le milieu
  
6. Quelles sont les étapes logiques du procédé de Nettoyage et Désinfection ?
  - a. Nettoyer – rincer - sécher
  - b. Prétraitement – nettoyer - désinfecter
  - c. Désinfecter – nettoyer - rincer
  
7. Quel est le but du prétraitement ?
  - a. L'étape essentielle avant de désinfecter

- b.L'élimination de toute saleté adhérente et de la litière
- c.Le nettoyage de la cabine de pilotage

8.Comment procéder pour un bon nettoyage ?

- a.D'abord les sols, puis ensuite remonter jusqu'au plafond
- b.D'abord les cloisons, puis le sol et finalement le plafond
- c.D'abord le plafond, ensuite les parois et cloisons, finalement le sol

9.Quel est le but du rinçage après le nettoyage-désinfection ?

- a.L'élimination de la mousse pour viser une propreté visuelle optimale
- b.L'élimination des désinfectants pour éviter les irritations
- c.L'élimination de la saleté détachée et la neutralisation des désinfectants

10.Quels produits peut-on utiliser pour accélérer la nettoyage ?

- a.Eau froide
- b.Désinfectants ( p.ex. Formol et alcool)
- c.Produits de nettoyage ( p.ex. Savons et détergents)

11.Quel est un inconvénient possible des désinfectants ?

- a.Nocif pour le véhicule de transport lors de contact de longue durée
- b.Mauvaise efficacité en cas de dilution insuffisante
- c.En cas de temps de contact trop long, on tue trop de germes

12.Quel est un inconvénient possible des désinfectants ?

- a.Mauvaise efficacité en cas de dilution insuffisante
- b.Nocif pour l'homme et les animaux
- c.En cas de temps de contact trop long, on tue trop de germes

13.Quelle est la partie du véhicule qui doit être nettoyée et désinfectée régulièrement, mais pas à chaque fois ?

- a.Le toit du camion
- b.Le pare-brise
- c.La cabine de pilotage

14.L'inspection visuelle du processus de nettoyage et désinfection constitue la première étape. Pourquoi ne fait-on pas de contrôle bactériologique si la propreté est insuffisante à l'oeil nu ?

- a.Les désinfectants marchent très bien en présence de matière organique
- b.Une propreté insuffisante à l'oeil nu témoigne que le camion est désinfecté

c. On ne saurait pas avoir d'examen bactériologique satisfaisant dans ce cas

15. Que détecte-t-on par le contrôle bactériologique du processus de nettoyage et désinfection ?

- a. Les virus
- b. Les désinfectants utilisés
- c. Les bactéries

## 10.5 Chap. 6: Bien-être et transport

### Module général

---

1. Le bien-être durant le transport est-il important pour la qualité de la viande ?

- a. Parfois
- b. Jamais
- c. Toujours

2. La température extérieure est-elle importante pour le bien-être des animaux dans le camion ?

- a. Uniquement en cas d'humidité de l'air élevée
- b. Pas en cas d'humidité de l'air élevée
- c. Toujours

3. Est-il important de charger, transporter et décharger les animaux calmement ?

- a. Oui, cela évite que la température corporelle ne monte
- b. Non, parce que cela dure trop longtemps
- c. N'a pas d'importance

4. La densité de chargement doit-elle être adaptée dans les circonstances hivernales ?

- a. Non, car c'est alors que sont appliquées les normes standard
- b. Oui, car on peut augmenter la densité de chargement
- c. N'a pas d'importance

5. La densité de chargement doit-elle être adaptée dans les circonstances estivales ?

- a. Oui, afin de protéger les animaux des températures trop fortes
- b. Non, car les normes standard doivent être respectées
- c. Oui, et en même temps il faut maximaliser les apports d'air

6. En cas de transport de plus de 8 heures, est-il conseillé de donner à boire aux animaux d'abattage ?

- a. Oui, pour que le corps puisse fonctionner normalement
- b. Non, parce que c'est difficile à mettre en oeuvre
- c. Non, parce que les animaux ne perdent pas liquide corporel

7. Les aiguillons électriques sont-ils autorisés ?

- a. Oui, parce que cela facilite le chargement
- b. Oui, parce que les animaux n'en souffrent pas
- c. Oui, mais il vaut mieux l'éviter car, à côté de la douleur, la qualité de la viande peut s'en ressentir

8. La façon de conduire du chauffeur est

- a. Sans importance pour le bien-être des animaux
- b. Très importante pour garder le calme parmi les animaux
- c. Sans importance pour la qualité de la viande

9. Pour faciliter les mouvements des animaux, ils doivent se déplacer

- a. De l'obscurité vers la lumière
- b. De la lumière vers l'obscurité
- c. De la lumière vers la lumière

10. Le revêtement des couloirs d'amenée est idéalement constitué

- a. D'eau
- b. De métal
- c. De caoutchouc

11. Est-ce une bonne idée de raser les animaux avant un transport en été ?

- a. Non, car alors ils attrapent froid
- b. Oui, car alors ils s'échauffent moins vite
- c. N'a pas d'importance

12. Les installations de nébulisation dans les espaces d'attente des abattoirs sont avantageuses, parce que

- a. Les loges sont plus humides
- b. Les animaux sont plus calmes et se refroidissent plus vite
- c. Les cris sont atténués

13. Les ventilateurs dans le camion doivent pouvoir tourner, en cas de panne de moteur du camion, à puissance maximale pendant

- a. 4 heures
- b. 8 heures
- c. 16 heures

14. La confirmation que des animaux ont des problèmes durant le transport, peut se faire en observant

- a. Leur fréquence respiratoire
- b. Leur circulation sanguine
- c. Leurs yeux

15. La capacité de ventilation dans un camion est, dans des conditions hivernales, de

- a. 0,1 m<sup>3</sup>/kg.heure
- b. 0,25 m<sup>3</sup>/kg.heure
- c. 1,00 m<sup>3</sup>/kg.heure

16. La capacité de ventilation dans un camion est, dans des conditions estivales, de

- a. 0,1 m<sup>3</sup>/kg.heure
- b. 0,25 m<sup>3</sup>/kg.heure
- c. >1,00 m<sup>3</sup>/kg.heure

## Module Chevaux

---

17. La pente de la rampe pour chevaux

- a. Peut dépasser 25°
- b. Peut dépasser 20°
- c. Doit être inférieure à 20°

18. Les chevaux préfèrent s'aventurer dans un

- a. Couloir éclairé
- b. Couloir obscurci
- c. Couloir garni

## Module Porcs

---

19. La pente de la rampe pour porcs

- a. Peut dépasser 25°
- b. Peut dépasser 20°

c. Doit être inférieure à 20°

20. Avant un transport, les porcs doivent être mis à jeun pendant

- a. 3 heures
- b. 6 heures
- c. 12 heures

21. Avant l'abattage, les porcs doivent être mis à jeun pendant

- a. 6 heures
- b. 12 heures
- c. 18 heures

22. Afin de maintenir les porcs calmes durant le transport, il est conseillé de

- a. Mélanger des animaux inconnus au préalable
- b. Ne pas mélanger d'animaux inconnus au préalable
- c. Mélanger les animaux connus au préalable

23. La mauvaise qualité de viande la plus fréquente, suite à des mauvaises conditions de transport, est

- a. DFD
- b. PSE
- c. DFD et PSE

24. La taille du groupe dans l'espace d'attente de l'abattoir est, par box

- a. Illimité
- b. Idéalement moins de 60
- c. Idéalement moins de 40

25. La forme des boxes dans l'espace d'attente pour porcs est idéalement

- a. Carrée
- b. Rectangulaire
- c. En forme de losange

## **Module Petits ruminants**

---

26. Afin de maintenir les moutons calmes durant le transport, il est conseillé de

- a. Mélanger des animaux inconnus au préalable
- b. Ne pas mélanger d'animaux inconnus au préalable
- c. Mélanger les animaux connus au préalable



27. Pour charger les moutons facilement,

- a. On tient idéalement compte de leur descendance
- b. On les regroupe idéalement 2 à 3 jours à l'avance
- c. On tient idéalement compte du bulletin météo

28. Si des moutons doivent être transportés durant plus de 24 heures, on diminue idéalement la densité de chargement de

- a. 5%
- b. 10%
- c. 15%

29. Dans l'espace d'attente d'un abattoir de moutons, l'approvisionnement en eau est nécessaire:

- a. Toujours
- b. Parfois
- c. Jamais

## **Module Volailles**

---

30. Les volailles doivent être chargées calmement

- a. Pour éviter les contusions et les mortalités
- b. Pour perdre moins de temps
- c. Pour avoir moins de travail

31. La mauvaise qualité de viande la plus fréquente, suite à des mauvaises conditions de transport, est

- a. DFD
- b. PSE
- c. DFD et PSE

## **Module Bovins**

---

32. La mauvaise qualité de viande la plus fréquente, suite à des mauvaises conditions de transport, est

- a. DFD
- b. PSE
- c. DFD et PSE

## 10.6 Chap 7: Aspect pratiques de la manière de cotoyer les animaux

### Module bovins

---

#### 10.6.1 Aspects pratiques de la manière de cotoyer les bovins

1. Un bovin peut entendre des sons que nous humains, nous ne pouvons pas entendre
  - a. Non, les humains et les bovins savent percevoir exactement les mêmes sons
  - b. Non, un humain entend mieux qu'un bovin.
  - c. Exact, un bovin peut en effet, percevoir plus de sons que les humains.
2. Des bruits de basse fréquence provoquent, chez les bovins, un effet
  - a. calmant
  - b. stressant
  - c. excitant.
3. Des bruits discontinus, inconnus rendent le bovin
  - a. calme.
  - b. nerveux.
  - c. somnolent.
4. Du fait de l'implantation latérale des yeux, le bovin voit
  - a. très bien dans un champ visuel large.
  - b. Très bien dans un petit champ visuel.
  - c. Jamais très bien.
5. Du fait de l'implantation latérale des yeux, on abordera de préférence une vache craintive
  - a. Par devant.
  - b. De côté ou oblique par l'arrière.
  - c. De n'importe quel sens.
6. Du fait de l'implantation latérale des yeux, un bovin possède
  - a. une très bonne perception de profondeur de champ.
  - b. une facilité pour estimer les distances.
  - c. une mauvaise perception de la profondeur de champ.
7. Un bovin s'effraye de mouvements brusques
  - a. parce qu'il ne perçoit pas ces mouvements comme un mouvement fluide
  - b. parce qu'il perçoit ces mouvements comme un mouvement fluide.
  - c. parce qu'il a peur de tout ce qui vit et bouge.
8. Vous pouvez empêcher qu'un bovin qui court ne poursuive sa route
  - a. en allant se mettre doucement et fixement devant lui
  - b. en faisant des mouvements rapides avec les bras devant lui.
  - c. en disant qu'il doit arrêter de courir.
9. Un bovin voit
  - a. une couleur rouge mieux qu'une verte
  - b. une couleur verte mieux qu'une rouge
  - c. aussi bien une couleur rouge qu'une verte.

10. En cas de modification de l'intensité lumineuse
- a. la pupille de l'oeil humain s'adapte plus vite que celle du bovin
  - b. la pupille de l'oeil du bovin s'adapte plus vite que celle de l'humain
  - c. l'adaptation de la pupille prend le même temps chez le bovin et l'humain
11. Les bovins préfèrent se déplacer
- a. de la lumière vers l'obscurité
  - b. de l'obscurité vers la lumière
  - c. ne font pas de différence, que ce soit de la lumière vers l'obscurité ou de l'obscurité vers la lumière.
12. Un taureau peut percevoir très tôt une vache en chaleur
- a. par sa large vue
  - b. par ses oreilles mobiles
  - c. parce qu'il sent très bien.
13. Un taureau pubère qui se trouve dans un troupeau de bovins pubères
- a. peut devenir très dangereux pour l'homme, surtout quand il y a une vache en chaleur dans le troupeau
  - b. ne sera pas du tout dangereux pour l'homme car il n'a d'yeux que pour les vaches
  - c. n'est pas plus dangereux qu'une vache.
14. Vous pouvez calmer un bovin en
- a. grattant à la base de la queue
  - b. grattant entre les pattes arrières
  - c. faisant des mouvements brusques.
15. Un bovin qui tient la tête basse près du sol, qui gratte le sol avec un antérieur, qui se frotte le cou sur le sol, qui creuse le sol avec ses cornes,.....manifeste
- a. une attitude menaçante envers ses congénères ou les humains
  - b. une attitude de jeu envers ses congénères ou les humains
  - c. une attitude de soumission envers ses congénères ou les humains.
16. Amener de jeunes veaux en contact avec des congénères, des humains, des objets étrangers
- a. est bénéfique pour une bonne socialisation
  - b. peut être la cause d'un comportement indésirable ou déviant à un âge plus avancé
  - c. est mauvais pour une bonne socialisation.
17. Les bovins à viande d'origine française
- a. ont un fort sentiment d'appartenance au troupeau et sont dès lors plus difficiles à manipuler individuellement
  - b. sont des animaux très calmes qui peuvent être écartés du troupeau familial sans difficulté
  - c. sont , du point de vue caractère, comparables aux races belges deux fins.
18. Une vache en santé
- a. éprouve des difficultés à se bouger
  - b. à un pelage lisse, brillant et propre
  - c. a beaucoup de détériorations de la peau.
19. Un bovin qui a mal quelque part
- a. va manger et boire moins, mais aussi souvent s'isoler du groupe
  - b. essaie de le cacher aux humains et à ses congénères
  - c. va être très actif.

### **10.6.2 Aspect pratiques sur la manière de cotoyer des porcs**

20. Etant donné que les porcs disposent d'un large champ visuel
- il est conseillé de réaliser les parois le long desquelles ils doivent passer quand on les déplace, en treillis
  - il est conseillé que ces parois soient pleines
  - cela n'a pas d'importance, que les parois soient pleines ou en treillis.
21. Quelle affirmation est fautive :
- les porcs souffrent plus vite de stress thermique en été car ils n'ont pas de glandes sudoripares
  - quand ils en ont la possibilité durant les journées chaudes, les porcs vont éclabousser de l'eau partout pour aller se coucher dedans
  - durant les journées chaudes, les porcs vont transpirer beaucoup, ce qui leur permet d'éliminer la chaleur de leur corps.
22. Lorsque les porcs souffrent de la chaleur
- ils vont se mettre à courir en rond
  - ils vont boire plus et éclabousser de l'eau partout
  - ils vont se mettre à manger beaucoup.
23. La température corporelle d'un porc de 100 kg, en bonne santé est de
- 38,5 à 39 °C.
  - 35,5 à 36°C.
  - 39,5 à 40,5 °C.
24. La fréquence respiratoire d'un porc sain, en état pour être abattu et reposé, est de
- environ 45 fois par minute
  - environ 18 fois par minute
  - environ 60 fois par minute.
25. La fréquence respiratoire d'un porcelet sain et reposé est de
- environ 30 fois par minute
  - environ 10 fois par minute
  - environ 120 fois par minute.
26. Les porcs sont curieux et, face à un nouvel environnement
- vont faire une première reconnaissance, la tête en bas
  - reconnaissent avec leur nez en l'air, en poussant des cris perçants
  - sont très prudents, et marchent en reculant.

### **10.6.3 Aspects pratiques de la manière de cotoyer les petits ruminants**

27. Un mouton adulte, sain, respire
- 12 à 15 fois par minute
  - 50 à 70 fois par minute
  - moins de 8 fois par minute

28. Un mouton malade
- a. dort le plus souvent beaucoup moins qu'un mouton sain
  - b. se déplace lentement et s'isole du troupeau
  - c. essaye de se comporter comme si de rien n'était au sein du troupeau
29. Les déjections d'un mouton sain
- a. sont coulantes et vertes.
  - b. sont sèches et constituées de quelques grosses crottes
  - c. sont sèches et composées de beaucoup de petites crottes.
30. Chez un mouton malade
- a. les oreilles sont le plus souvent chaudes
  - b. les oreilles sont le plus souvent froides
  - c. la température du corps est située entre 38,5 °C et 40 °C.
31. Pour déplacer des moutons
- a. on le fait idéalement en petits groupes de 5 à 10 animaux
  - b. on tire un mouton vers l'avant avec une corde, le reste du troupeau va suivre
  - c. il vaut mieux les déplacer un à un.
32. Lorsqu'on déplace des moutons
- a. il faut faire beaucoup de bruit et de vacarme
  - b. il faut veiller à provoquer beaucoup de stress et d'agitation.
  - c. Il faut le faire tranquillement et calmement.
33. La température corporelle d'une chèvre en santé se situe
- a. en-dessous de 37 °C.
  - b. entre 39 et 40 °C.
  - c. Au-dessus de 41 °C.

## Module volailles

---

### 10.6.4 Aspects pratiques de la manière d'agir avec les volailles

34. Les volailles peuvent percevoir un spectre lumineux plus étendu que les humains.
- a. non, au contraire, un plus petit
  - b. exact
  - c. non, le même que les humains.
35. Les lampes TL ne sont pas indiquées pour éclairer les volailles parce que
- a. les volailles perçoivent cette lumière comme des clignotements continus
  - b. ces lampes donnent trop peu de lumière
  - c. vu leur champ visuel très large (environ 330 °), elles ont beaucoup trop à voir avec des tubes TL.
36. Quand il fait subitement noir
- a. les volailles se mettent en place pour dormir
  - b. les volailles peuvent avoir très peur et essayer de se sauver
  - c. les volailles se mettent calmement à la recherche de leur endroit pour dormir.
37. Pour le maintien de son rang dans la hiérarchie du troupeau ou pour en conquérir une plus élevée
- a. une volaille va donner des coups de bec violents sur la tête d'une autre volaille
  - b. une volaille va tenir la tête très haute et regarder autour d'elle
  - c. une volaille va donner des coups de bec violents sur le dos d'une autre.

38. Les futures parentales quittent leur exploitation d'élevage pour aller dans l'exploitation de multiplication à l'âge de
- a. 6 semaines
  - b. 18 semaines
  - c. 20 semaines
39. Les futures pondeuses quittent leur exploitation d'élevage vers l'exploitation de ponte à l'âge de
- a. 6 semaines
  - b. 18 semaines
  - c. 20 semaines.
40. Comparés aux poules pondeuses, les poulets de chair ont plus de difficulté à éliminer la chaleur excédentaire
- a. parce que leur plumage est plus serré.
  - b. parce qu'ils disposent d'une crête et de barbillons plus petits
  - c. parce qu'ils ne savent pas respirer vite.
41. Les poulets de chair doivent arriver à l'abattoir
- a. juste pour le début du processus d'abattage
  - b. 2 heures avant le début du processus d'abattage
  - c. 5 heures avant le début du processus d'abattage
42. Quand on transporte durant les chaudes journées d'été
- a. il vaut mieux transporter les animaux l'après-midi
  - b. le camion doit avoir un toit foncé
  - c. il faut donner 30 % d'espace en plus aux animaux.

## Module chevaux

---

### 10.6.5 Aspects pratiques de la manière de cotoyer les chevaux

43. Quand les chevaux se reniflent mutuellement
- a. ils se saluent
  - b. ils perçoivent des odeurs précises, inconnues
  - c. ils se donnent un signal de menace.
44. Les dents découvertes et les oreilles aplaties
- a. sont un signe que le cheval est angoissé
  - b. est une manière de rappeler un autre cheval la place qu'il occupe dans la hiérarchie
  - c. est un rituel de salutation entre chevaux.
45. Les chevaux ont une vue plus perçante ( voient mieux) que les humains
- a. exact
  - b. pas exact; les chevaux et les humains voient aussi bien les uns que les autres
  - c. pas exact; un humain voit mieux qu'un cheval.
46. Les chevaux sentent mieux les odeurs que les humains
- a. exact
  - b. pas exact, les chevaux et les hommes sentent aussi bien les uns que les autres
  - c. pas exact, un humain sent mieux qu'un cheval.

47. Les chevaux hument ( à cette occasion, ils retroussent le nez)  
a. pour monter clairement qu'ils n'aiment pas quelque chose  
b. pour mieux capter les odeurs  
c. pour saluer un autre cheval.
48. Les lèvres du cheval  
a. ne sont que très peu mobiles  
b. très sensibles  
c. insensibles.
49. Les chevaux dont on a rasé les poils de moustache  
a. refusent parfois de manger pendant quelques jours  
b. n'ont plus aucune sensibilité au niveau des lèvres  
c. sont plus avides et moins délicats en ce qui concerne leur nourriture
50. Les chevaux entendent très bien  
a. inexact, ils doivent tourner leurs oreilles dans la bonne direction pour pouvoir entendre quelque chose  
b. exact, ils peuvent entendre des bruits à environ 400 m de distance  
c. ils n'entendent pas mieux ni plus mal que les humains.
51. La fréquence cardiaque d'un cheval sain et au repos est de :  
a. 80 à 100 pulsations par minute  
b. 8 à 15 pulsations par minute  
c. 36 à 42 pulsations par minute
52. La fréquence cardiaque ( le pouls) d'un cheval peut être pris  
a. au niveau de l'artère faciale sous la joue  
b. au membre antérieur, juste au dessus du sabot  
c. au niveau de l'anus.
53. La température corporelle d'un cheval sain au repos  
a. se situe entre 39 °C et 40 °C.  
b. se situe entre 37 °C et 38 °C  
c. est inférieure à 36,5 °C.

## 10.7 Chap 8: Cotoyer les animaux en toute sécurité

### Module bovins

---

#### 10.7.1 Cotoyer les bovins en sécurité

1. Quand un bovin dans un troupeau est agité, cela augmente les risques d'accident
  - a. exact, parce que les autres animaux dans le troupeau vont adopter aussi cette attitude
  - b. inexact, un seul animal agité ne sait pas influencer tout un troupeau
  - c. inexact, il n'y a pas de lien de cause à effet.
2. Au sein d'un troupeau de vaches
  - a. ce sont les animaux se situant juste en-dessous du niveau hiérarchique le plus élevé qui sont les plus paisibles et dès lors les moins dangereux
  - b. c'est l'animal occupant le niveau hiérarchique le plus élevé qui est le plus paisible
  - c. c'est l'animal occupant le niveau hiérarchique le plus élevé qui est le plus agressif
3. Un animal nerveux
  - a. se conduit mieux avec quelques congénères
  - b. se conduit mieux tout seul
  - c. il faut essayer de l'attraper tout seul et de lui mettre une corde
4. On peut toujours faire confiance à un brave taureau
  - a. exact, on peut toujours faire confiance à 100 % à un brave taureau
  - b. non, même un soi-disant brave taureau peut, tôt ou tard, se révéler agressif de manière inattendue
  - c. un taureau montre toujours à l'avance quand on ne peut plus lui faire confiance, et on a alors encore tout le temps pour se mettre en sécurité.
5. Crier à voix haute et faire du tapage en présence de bovins
  - a. provoque de l'angoisse, de l'agitation et de la panique
  - b. fait sentir au bovin qui est le chef
  - c. a un effet calmant chez les bovins.
6. Les bâtons peuvent toujours être utilisés pour la conduite des bovins
  - a. exact, aussi bien pour frapper que pour conduire
  - b. uniquement pour conduire les animaux
  - c. non, jamais. Vous ne pouvez pas avoir de bâton avec vous.
7. Les aiguillons électriques
  - a. ne peuvent jamais être utilisés
  - b. peuvent toujours être utilisés chez les bovins adultes
  - c. peuvent uniquement être utilisés en cas de force majeure ou pour l'auto-défense
8. Quand un bovin, attaché avec une corde, ne veut pas avancer
  - a. on demande à une autre personne de pousser l'animal derrière et de donner des petites tapes sur l'arrière-train
  - b. on demande à une autre personne de tourner la queue de l'animal
  - c. on demande à une autre personne de frapper violemment sur la base de la queue



## 10.7.2 Agir en sécurité avec les porcs

9. Quelle est l'affirmation correcte ?
- Les porcs préfèrent de déplacer de la lumière vers l'obscurité
  - Les porcs se conduisent mieux seuls que en groupes
  - Les porcs sont de préférence conduits (déplacés ) en petits groupes
10. Lors de la conduite ou du déplacement des porcs
- L'idéal est de ne pas utiliser d'objet pointu pour aiguillonner les animaux jusqu'à ce qu'ils courent
  - L'idéal est de les déplacer de la lumière vers l'obscurité
  - L'idéal est de disposer des cloisons grillagées le long du trajet d'amenée
11. La densité de chargement est au maximum de:
- 285 kg/m<sup>2</sup>
  - 235 kg/m<sup>2</sup>
  - 135 kg/m<sup>2</sup>
12. Quelle affirmation est correcte ?
- Les camions à 2 étages sont d'abord chargés en bas, puis à l'étage
  - Les aiguillons électriques peuvent toujours être utilisés pour la conduite des porcs
  - L'idéal est de donner à manger aux porcs juste avant le transport.
13. Quelle est la pente de chargement idéale ?
- 20 degrés
  - 30 degrés
  - 45 degrés.
14. Quand vous devez conduire des porcs,
- l'idéal est de les conduire un par un, pour éviter qu'ils ne se gênent l'un l'autre
  - l'idéal est de les conduire en petits groupes
  - l'idéal est de les conduire en un groupe le plus grand possible, plus le groupe est grand, mieux ça va.
15. Durant la conduite des porcs
- veillez à disposer sur leur passage beaucoup d'objets en mouvement, des choses inattendues et faites clignoter la lumière
  - vous veillez à ce que ne survienne brusquement aucun objet ou personne inattendus, vous évitez les lumières discontinues ou trop fortes sur le trajet du déplacement
  - le porcs ne se soucie nullement de ce qui se passe autour de lui
16. Durant le transport
- les animaux peuvent être serrés les uns contre les autres
  - tous les porcs doivent pouvoir se coucher ensemble et se tenir dans leur position naturelle
  - il faut prévoir une surface de 2m<sup>2</sup> par animal.
17. Pendant le transport
- on peut mélanger des verrats adultes et des truies de réforme
  - on ne doit pas séparer les mâles pubères des femelles pubères
  - les verrats adultes doivent être tenus tout à fait à part.

- 18.A l'arrivée à l'abattoir
- a.les porcs doivent être déchargés au plus vite mais calmement
  - b.il vaut mieux laisser les porcs une demi-heure dans le camion avant de les décharger
  - c.pour accélérer le déchargement rapide des porcs, on peut utiliser des aiguillons électriques.

## Module petits ruminants

---

### 10.7.3 Agir en sécurité avec les petits ruminants

- 19.Les moutons doivent pouvoir boire durant le transport
- a.Non jamais
  - b.Uniquement si le transport dure plus de 4 heures.
  - c.Uniquement si le transport dure plus de 8 heures.
- 20.Durant le transport, les moutons doivent disposer de nourriture
- a.Non, jamais.
  - b.Uniquement si le transport dure plus de 4 heures.
  - c.Uniquement si le transport dure plus de 8 heures.
- 21.Pendant le transport après la tombée de la nuit
- a.Un faible éclairage doit fonctionner dans l'espace de chargement
  - b.Pour que les animaux restent calmes, il vaut mieux les laisser dans l'obscurité
  - c.Il faut prévoir un éclairage de 150 Lux au niveau des animaux
- 22.Pour conduire les animaux
- a.L'idéal est de se diriger droit sur eux.
  - b.Il faut aller vers les animaux obliquement.
  - c.On se glisse derrière eux afin de ne pas être vu.
- 23.Durant la conduite des animaux
- a.Il vaut mieux les effrayer.
  - b.Il faut toujours rester calme
  - c.Il faut veiller à ne pas être vus par eux.

## Module volailles

---

### 10.7.4 Agir en sécurité avec les volailles

- 24.Lors de la capture des volailles
- a.l'idéal est d'utiliser une lumière bleue.
  - b.l'idéal est qu'il fasse noir dans l'étable.
  - c.il vaut mieux beaucoup de lumière blanche afin que les animaux puissent bien voir ce qui se passe.
- 25.Du fait que vous transportez des animaux vivants
- a.vous roulez vite et de manière offensive dès que c'est possible
  - b.vous roulez en anticipant
  - c.le style de conduite ne joue aucun rôle, ce qu'il faut, c'est d'arriver à destination au plus vite.

26. Avant de transporter des volailles d'élevage
- a. il ne faut pas les mettre à jeun afin qu'elles puissent disposer d'une réserve d'énergie suffisante
  - b. il est préférable de les mettre à jeun 15 heures à l'avance
  - c. il est préférable de les mettre à jeun 1 heure à l'avance

## Module chevaux

---

### 10.7.5 Agir en sécurité avec les chevaux

27. Lorsqu'on capture des chevaux au moyen d'un corral:
- a. il faut d'abord attraper les animaux, puis amener la remorque contre le corral
  - b. il faut d'abord amener la remorque contre le corral, puis ensuite capturer les animaux
  - c. avant ou après, cela n'a pas d'importance
28. Durant le transport, les chevaux doivent porter un licol
- a. Non, jamais.
  - b. Oui, toujours.
  - c. Si les chevaux sont âgés de plus de 8 mois.
29. Durant le transport, les chevaux doivent être placés dans des compartiments individuels
- a. Non, jamais.
  - b. Oui, toujours
  - c. Si le transport dure plus de 8 heures.
30. Les chevaux adultes peuvent être transportés dans le même compartiment que les poulains
- a. Uniquement s'il s'agit de juments suitées de leur poulain
  - b. Oui, on peut le faire tout le temps
  - c. Non, on ne peut jamais le faire.
31. Pour approcher un cheval
- a. on le regarde droit dans les yeux
  - b. on regarde les environs et on s'approche du cheval en zig-zagant
  - c. on va tout doucement par derrière.
32. Quand on doit contourner un cheval par l'arrière
- a. on le fait en silence, sans toucher l'animal
  - b. on garde le contact avec le corps du cheval au moyen de la main
  - c. on élève la voix en veillant à ne pas toucher le cheval
33. En faisant les exercices de base avec votre cheval
- a. vous travaillez au respect, confiance et obéissance chez votre cheval
  - b. il n'est pas tenu compte des attitudes corporelles du cheval

c.vous adoptez une attitude soumise vis à vis de votre cheval

34.Des yeux largement ouverts et des globes oculaires fort agités

- a.laissent transparaître de l'agression
- b.sont un signe d'angoisse ou de répulsion
- c.laissent transparaître une attitude soumise et docile

35.Les oreilles collées sur la nuque

- a.sont un signe d'aversion, prudence ou retenue
- b.sont un signe d'agressivité.
- c.témoignent d'hésitation ou d'indécision.

36.Des oreilles joueuses ( une en avant, l'autre sur le côté ou vers l'arrière)

- a.sont un signe d'hésitation ou d'indécision.
- b.sont un signe de peur ou d'aversion.
- c.sont un signe d'agressivité.

37.Une lèvre légèrement pendante

- a.est un signe d'hésitation ou d'indécision
- b.est un signe de bien-être et de détente
- c.est un signe d' aversion, irritation ou douleur.

38.Une bouche fermée avec les lèvres pincées

- a.est un signe d' aversion, irritation ou douleur
- b.est un signe d'hésitation ou d'indécision
- c.est un signe de bien-être et de détente

39.Si un cheval tourne son arrière-train vers vous lors du chargement

- a.il vaut mieux faire un pas de côté.
- b.il faut repousser le cheval en poussant sur son arrière-train
- c.c'est pour vous indiquer qu'il est docile et humble.

# SOLUTIONS

<p><b>Chapitre 1</b></p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>1 c</p> <p>2 b</p> <p>3 b</p> <p>4 c</p> <p>5 b</p> <p>6 c</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>7 a</p> <p>8 a</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>9 b</p> <p>10 b</p> <p><i>Module volailles</i></p> <p>" "</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>11 a</p>	<p><b>Chapitre 3</b></p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>1 c</p> <p>2 a</p> <p>3 a</p> <p>4 a</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>5 b</p> <p>6 a</p> <p>7 a</p> <p>8 a</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>9 a</p> <p>10 c</p> <p>11 a</p> <p>12 a</p> <p><i>Module volailles</i></p> <p>13 a</p> <p>14 a</p> <p>15 a</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>16 a</p> <p>17 a</p> <p>18 a</p> <p><i>Module transport de longue durée</i></p> <p>19 a</p>	<p>5 c</p> <p>6 b</p> <p>7 b</p> <p>8 c</p> <p>9 b</p> <p>10 c</p> <p>11 a</p> <p>12 b</p> <p>13 c</p> <p>14 c</p> <p>15 c</p>	<p>3 b</p> <p>4 b</p> <p>5 b</p> <p>6 c</p> <p>7 a</p> <p>8 b</p> <p>9 a</p> <p>10 a</p> <p>11 b</p> <p>12 c</p> <p>13 a</p> <p>14 a</p> <p>15 a</p> <p>16 a</p> <p>17 a</p> <p>18 b</p> <p>19 a</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>20 b</p> <p>21 c</p> <p>22 b</p> <p>23 a</p> <p>24 b</p> <p>25 a</p> <p>26 a</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>27 a</p> <p>28 b</p> <p>29 c</p> <p>30 b</p> <p>31 a</p> <p>32 c</p> <p>33 b</p> <p><i>Module volailles</i></p> <p>34 b</p> <p>35 a</p> <p>36 b</p> <p>37 a</p> <p>38 c</p> <p>39 b</p> <p>40 b</p> <p>41 b</p> <p>42 c</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>43 a</p> <p>44 b</p> <p>45 c</p> <p>46 a</p> <p>47 b</p> <p>48 b</p> <p>49 a</p> <p>50 b</p> <p>51 c</p> <p>52 a</p> <p>53 b</p>	<p><b>Chapitre 8</b></p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>1 a</p> <p>2 b</p> <p>3 a</p> <p>4 b</p> <p>5 a</p> <p>6 b</p> <p>7 c</p> <p>8 a</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>9 c</p> <p>10 a</p> <p>11 b</p> <p>12 a</p> <p>13 a</p> <p>14 b</p> <p>15 b</p> <p>16 b</p> <p>17 c</p> <p>18 a</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>19 b</p> <p>20 c</p> <p>21 a</p> <p>22 b</p> <p>23 b</p> <p><i>Module volailles</i></p> <p>24 a</p> <p>25 b</p> <p>26 b</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>24 a</p> <p>25 b</p> <p>26 b</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>27 a</p> <p>28 c</p> <p>29 c</p> <p>30 a</p> <p>31 b</p> <p>32 b</p> <p>33 a</p> <p>34 b</p> <p>35 a</p> <p>36 a</p> <p>37 b</p> <p>38 a</p> <p>39 a</p>
<p><b>Chapitre 2</b></p> <p><i>Module général</i></p> <p>1 a</p> <p>2 b</p> <p>3 b</p> <p>4 c</p> <p>5 a</p> <p>6 c</p> <p>7 b</p> <p>8 b</p> <p>9 a</p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>10 c</p> <p>11 b</p> <p>12 b</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>13 a</p> <p>14 c</p> <p>15 a</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>16 c</p> <p>17 a</p> <p>18 a</p> <p><i>Module volailles</i></p> <p>19 b</p> <p>20 b</p> <p>21 c</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>22 a</p> <p><i>Module transport de longue durée</i></p> <p>23 b</p> <p>24 b</p> <p>25 c</p> <p>26 c</p> <p>27 b</p> <p>28 b</p>	<p><b>Chapitre 4</b></p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>1 c</p> <p>2 b</p> <p>3 c</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>4 c</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>5 b</p> <p><i>Module volailles</i></p> <p>6 a</p> <p>7 a</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>8 b</p> <p>9 c</p> <p>10 b</p> <p>11 b</p> <p>12 c</p> <p>13 c</p>	<p><b>Chapitre 6</b></p> <p><i>Module général</i></p> <p>1 c</p> <p>2 c</p> <p>3 a</p> <p>4 a</p> <p>5 c</p> <p>6 a</p> <p>7 c</p> <p>8 b</p> <p>9 a</p> <p>10 c</p> <p>11 b</p> <p>12 b</p> <p>13 a</p> <p>14 a</p> <p>15 b</p> <p>16 c</p> <p><i>Module chevaux</i></p> <p>17 c</p> <p>18 a</p> <p><i>Module porcs</i></p> <p>19 c</p> <p>20 c</p> <p>21 c</p> <p>22 a</p> <p>23 b</p> <p>24 c</p> <p>25 b</p> <p><i>Module petits ruminants</i></p> <p>26 a</p> <p>27 b</p> <p>28 c</p> <p>29 a</p> <p>30 a</p> <p>31 c</p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>32 a</p>	<p><b>Chapitre 7</b></p> <p><i>Module bovins</i></p> <p>1 c</p> <p>2 a</p>	<p><b>Chapitre 5</b></p> <p><i>Module général</i></p> <p>1 b</p> <p>2 b</p> <p>3 b</p> <p>4 b</p>

# **RÈGLEMENT DE L'EXAMEN "TRANSPORTEURS D'ANIMAUX" ET " FORMATEURS TRANSPORTEURS D'ANIMAUX"**

## ***1.Dispositions générales***

- a) Un résultat favorable à l'examen conduit à l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux, ou d'un certificat d'enseignant agréé.
- b) Le présent règlement est disponible dans le manuel du cours et sur les sites de la DGZ et de l'ARSIA. Il est également communiqué aux candidats au commencement de la formation.
- c) La matière d'examen est déterminée par la commission d'examen, à savoir DGZ avec le soutien de K.H.Kempen et K.U.Leuven, et comprend les dispositions telles que fixées dans le Règlement 1/2005 relatif à la protection des animaux durant le transport, développées et commentées dans le manuel du cours. Le numéro de contact est le 078/05.05.23
- d) L'examen pour les transporteurs est écrit, et consiste en une partie de connaissance générale ( 15 questions). Chaque participant doit également choisir au moins une partie spécifique à une espèce ( petits ruminants, chevaux, volailles et oiseaux coureurs, bovins, porcs) ( chaque partie 10 questions), et éventuellement pour le transport de longue durée ( 5 questions).
- e) Un transporteur peut demander à la commission, sur base d'un argumentaire, de pouvoir présenter l'examen oral. Pour les candidats enseignants, l'examen est toujours oral.

## ***2.Conditions pour participer à l'examen***

- a. Chaque candidat doit s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription disponible sur les sites web de la DGZ ou de l'ARSIA à faire parvenir par fax ou par e-mail.
- b. Chaque candidat doit verser les frais d'examen 1 semaine à l'avance sur le compte STOPn° compte ? 733-0493281-66 de KVLT-VTA, et recevra un récépissé d'inscription avec confirmation de l'endroit et de l'heure de l'examen.
- c. Chaque candidat doit se présenter avec sa carte d'identité et la preuve de paiement des frais d'examen.

## ***3.Prescriptions durant l'examen***

- a. La procédure d'examen sera expliquée au début de la séance par les responsables.
- b. Les candidats qui se présenteraient plus de 30 minutes après l'heure communiquée, ne peuvent plus participer à la session.

- c. Les candidats ne peuvent quitter la salle au plus tôt que 45 minutes après le début de l'examen.
- d. Durant l'examen, aucune forme de communication ne peut avoir lieu, sauf avec les surveillants.
- e. Les GSM doivent être éteints.
- f. Pendant l'examen, ne sont autorisés dans la salle que les candidats et les surveillants.
- g. Les candidats ne pourront disposer que de leur seul matériel d'écriture destiné à compléter les feuilles d'examen.
- h. Nourriture et boisson ne sont pas autorisées.
- i. Toute fraude ou tentative de fraude mise en évidence durant ou après l'examen, entraînera l'exclusion du candidat et la nullité de l'examen. Un rapport destiné à la commission d'examen sera établi.

#### ***4. Frais d'examen***

- a. Ils sont de 100 EUR, et 50 EUR lors d'un éventuel second examen.

#### ***5. Résultats des examens***

- a. Un candidat a réussi s'il obtient au moins 9/15 au module général et 6/10 pour un module spécifique à une espèce. Pour le transport de longue durée, un résultat de 3/5 est satisfaisant.
- b. Le résultat d'examen et le certificat autorisant le candidat à transporter des animaux, sera mis à disposition endéans les 10 jours ouvrables après l'examen.
- c. Les candidats, moyennant paiement des frais d'examen, pourront présenter un nouvel examen relatif, soit aux modules non-réussis, soit aux modules complémentaires au module de base.
- d. Les candidats dont l'examen sera jugé non valable par la commission d'examen en seront informés, via envoi par recommandé, dans un délai de 15 jours ouvrables.
- e. Les résultats d'examen sont conservés un an par la commission.

#### ***6. Procédure d'appel***

- a. Endéans les 2 mois après la notification des résultats, les candidats peuvent prendre connaissance de leurs copies d'examen auprès de la commission d'examen.
- b. Endéans les 3 mois après la notification, les candidats peuvent faire appel de la décision par un écrit argumenté, envoyé par recommandé, auprès de la commission.

# **REGLEMENT (EG) NR. 1/2005 DU CONSEIL**

du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux durant le transport et activités associées portant modification de la Directive 64/432/EEG et 93/119/EG et du Règlement (EG) nr. 1255/97.